

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2013





SOMMAIRE

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET “ARCHITECTURE” DU RAPPORT	04
---	-----------

PRÉSENTATION DE NÎMES MÉTROPÔLE	06
--	-----------

PARTIE 1 ACTION ! DES POLITIQUES PUBLIQUES VOLONTAIRES POUR UN ENGAGEMENT DURABLE AU SERVICE DU TERRITOIRE	10
---	-----------

AXE 1

I-1- VERS NÎMES MÉTROPÔLE ÉQUILBRÉE ET MOINS VULNÉRABLE : RÉPONDRE ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES.	10
---	-----------

I-1-1/ Stratégie d'Aménagement : le territoire est la “brique de base” du développement durable	11
I-1-2/ Mobilité accessible à tous : une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture	13
I-1-3/ Aménager, construire et réhabiliter durablement	15
I-1-4/ Energies : production maîtrisée et lutte contre la précarité	16
Evaluation / Fiches-Actions de l'Agenda 21	18

AXE 2

I-2- VERS NÎMES MÉTROPÔLE INNOVANTE ET BELLE À VIVRE : RÉCONCILIER ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, BIODIVERSITÉ ET CADRE DE VIE.	23
--	-----------

I-2-1/ Une dynamique de développement socio-économique responsable	24
I-2-2/ Cultiver la biodiversité et les atouts clés de la qualité de vie et de l'attractivité	35
I-2-3/ Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets	38
Evaluation / Fiches-Actions de l'Agenda 21	41

AXE 3

I-3- POUR UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE ET CONVIVIALE : RENFORCER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET LE "VIVRE ENSEMBLE"

.....	44
I-3-1/ Des équipements communautaires sportifs et culturels qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants	45
I-3-2/ Favoriser la pratique du sport, encourager les initiatives créatrices d'ouverture culturelle, créer du lien social pour "Bien vivre ensemble"	46
I-3-3/ "Mettre en réseau" le territoire et ses habitants grâce à l'aménagement numérique du territoire	55
Evaluation / Fiches-Actions de l'Agenda 21	57

AXE 4

I-4- VERS NÎMES MÉTROPÔLE BONNE GESTIONNAIRE : PRÉVOIR LES BESOINS ESSENTIELS DE DEMAIN

.....	61
I-4-1/ Protéger la ressource en eau et assurer une gestion rationnelle du cycle de l'eau	62
I-4-2/ Promouvoir les filières agricoles de proximité raisonnées et bio	68
I-4-3/ Favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité	70
Evaluation / Fiches-Actions de l'Agenda 21	73

AXE 5

I-5- NÎMES MÉTROPÔLE EXEMPLAIRE ET PARTENAIRE : S'IMPLIQUER ET MOBILISER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

.....	76
I-5-1/ Développer l'éducation au développement durable : comprendre pour agir	77
1/ Nîmes Métropole développe et coordonne des actions de sensibilisation sur le développement durable	77
2/ Sensibiliser/former les agents aux enjeux du développement durable et aux éco gestes	77
3/ Modifier les pratiques et les usages pour qu'ils intègrent mieux les objectifs du développement durable	79
I-5-2/ L'Agenda 21 : participation et concertation	80
I-5-3/ Renforcer les coopérations Nîmes Métropole/Communes et les synergies public-privé	81
I-5-4/ Doter Nîmes Métropole de nouvelles compétences	81
Evaluation / Fiches-Actions de l'Agenda 21	82

PARTIE 2 POSTURE !

UNE ORGANISATION INTERNE AU SERVICE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

II-1-LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE VALEUR PARTAGÉE

.....	87
II-1-1/ Les Ressources Humaines : accompagner la transformation de la culture interne de la Collectivité	88
II-1-2/ Le volet financier de l'engagement de la Collectivité en matière de développement durable	91
II-1-3/ Le Service Politiques contractuelles et recherche de financement : le développement durable comme "moteur de recherche"	95
II-1-4/ Le Pôle des Assemblées et Affaires juridiques participe à la modernisation de l'Administration	98
II-1-5/ La Commande publique intègre les engagements de développement durable de la Collectivité	100
II-1-6/ Le Secrétariat Général gère durablement le patrimoine de la Collectivité	100

II-2-LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS POUR TOUS LES SERVICES

.....	102
II-2-1/ Piloter les politiques publiques par la performance	103
1/ Les Systèmes d'Information : organiser, fédérer, mettre en commun les ressources pour mieux piloter les politiques publiques	103
2/ Une Administration modernisée : de la dématérialisation aux e-démarches	106
3/ La mutualisation : expertise et performance au service des politiques publiques	108
II-2-2/ Une administration efficiente qui partage ses compétences	109
1/ Le Mode Projet : une méthode de management participatif et par les objectifs	109
2/ Des espaces collaboratifs optimisent la production et la coordination entre les différents métiers de la Collectivité	110
II-2-3/ La pratique de l'évaluation s'installe progressivement	111

Pour la troisième année consécutive, Nîmes Métropole réalise son Rapport de développement durable. Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite "Grenelle 2" du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPIC de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire.

Au-delà du cadre réglementaire, le présent rapport permet à la collectivité de disposer d'un état des lieux sur sa situation en matière de développement durable, autant à l'échelle du territoire qu'en matière de gouvernance interne. Les points forts et les marges de progrès y sont identifiés dans tous ses domaines d'intervention.

Il s'inscrit aussi dans un contexte de transparence et d'informations à destination des habitants de la Communauté d'Agglomération, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à "tous les niveaux". C'est un outil de dialogue avec les partenaires, acteurs, forces vives du territoire réunies au sein du Conseil de Développement Durable.

Avec l'Agenda 21, Nîmes Métropole dispose d'un cadre de référence. Il illustre une partie importante, mais non exhaustive, de la situation de la Communauté d'Agglomération, en matière de développement durable. Le Rapport est construit sur la structure de l'Agenda 21 mais ne se limite pas aux seules actions de ce dernier. Il présente la cohérence des politiques publiques, des programmes et des

interventions de Nîmes Métropole, au regard du développement durable et à travers l'activité des Services. A ce titre, c'est un outil d'évaluation important.

Rédigé après recensement des informations auprès des différentes Directions et à la lumière des divers rapports d'activités 2013, le rapport fait état à la fois du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et

des activités internes de la collectivité et du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, au regard des 5 finalités du développement durable: lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, épanouissement de tous les êtres humains, dynamique de développement suivant des modes de production

et de consommation responsables.

Il analyse également la cohérence de l'ensemble des actions menées au regard des 5 éléments de méthode du développement durable : l'organisation du pilotage, la participation des acteurs, la transversalité des approches, l'évaluation, l'amélioration continue.

Pour la Communauté d'Agglomération, le développement durable est une démarche de progrès ; aussi, des indicateurs d'évaluation, notamment pour l'Agenda 21, y sont intégrés. C'est une véritable feuille de route qui a vocation à être régulièrement "actualisée" : de nouvelles fiches-actions y sont intégrées.

CADRE REGLLEMENTAIRE ET "ARCHITECTURE" DU RAPPORT

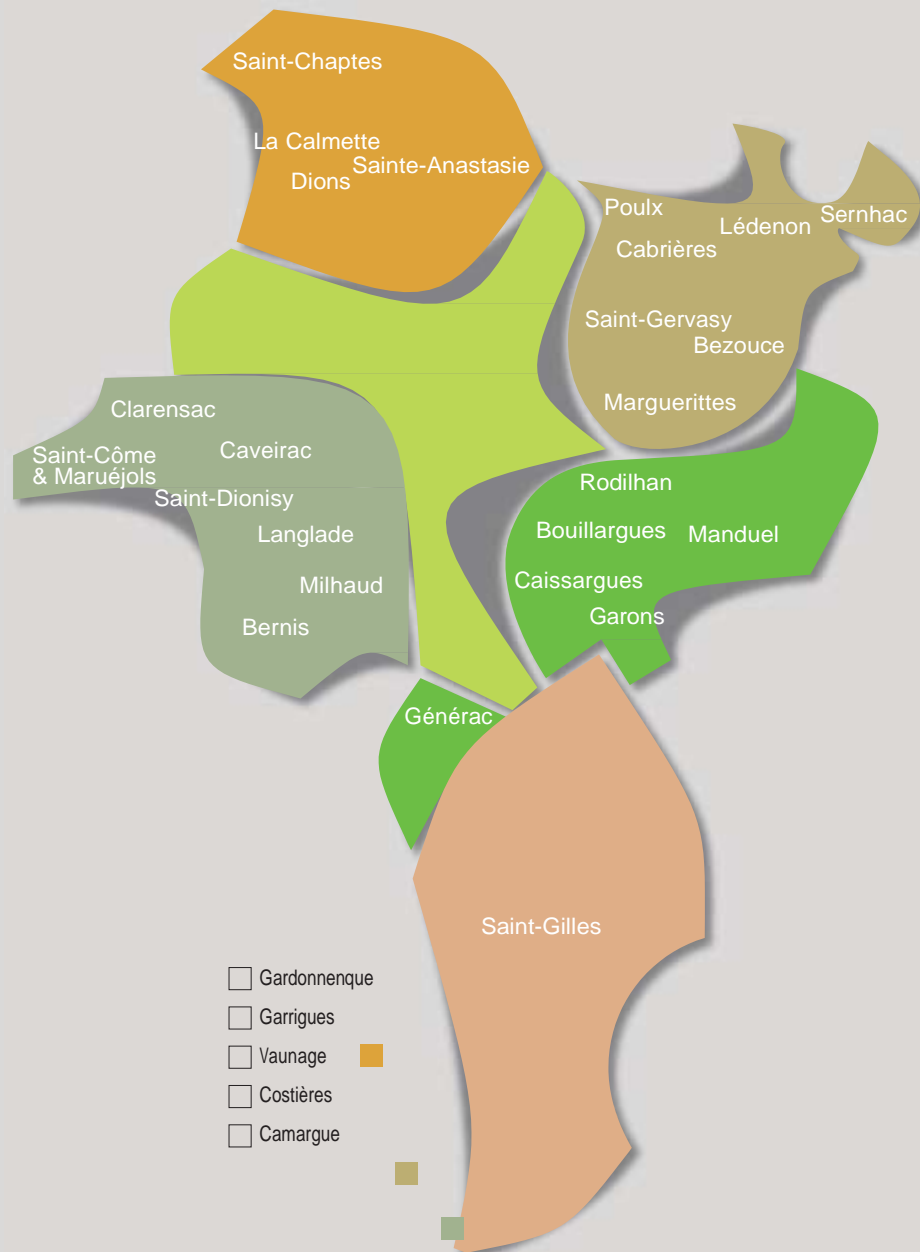
PRESENTATION DE NÎMES MÉTROPÔLE

Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté d'Agglomération regroupe 27 communes membres.

Nîmes Métropole, c'est plus de cohérence, plus de moyens et des économies d'échelle pour conduire un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire.

Nîmes Métropole gère des services publics et s'adapte aux modes de vie de ses 240 000 habitants. Elle intègre dans l'ensemble de ses politiques publiques, le développement durable. Les interventions et actions de la Collectivité s'inscrivent dans la durée et le respect des générations futures.

L'ESPACE COMMUNAUTAIRE : UN TERRITOIRE, 27 COMMUNES



L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Groupes de travail, commissions, Bureaux, Conseils Communautaires... Les élus de la Communauté d'Agglomération se concertent, élaborent et décident lors de différentes étapes, les projets et les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien les politiques publiques communautaires.

LE PRÉSIDENT : le Maire de Nîmes a été élu par les délégués communautaires. Il dirige la Communauté d'Agglomération et la représente auprès du Département, de la Région, de l'État et de l'Europe. Il donne l'impulsion aux projets de développement de l'Agglomération. Ordonnateur, il a la responsabilité des deniers communautaires.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST LE LIEU DE DÉCISION : organe délibérant qui décide des orientations stratégiques de développement de la collectivité, il est composé de 101 membres.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EST LE LIEU DE COORDINATION : il prépare et instruit les dossiers qui doivent être soumis au vote en Conseil Communautaire. Il est composé de 41 membres, dont le Président, les Vice-présidents et 10 Membres du Bureau. Chaque commune y est représentée.

LES COMMISSIONS SONT LE LIEU D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES : Les commissions instruisent les dossiers avant leur présentation en Conseil Communautaire. Placées sous la responsabilité d'un Vice-président, elles couvrent intégralement les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération. Elles sont au nombre de neuf : Finances-Administration générale et Personnel - Relations internationales et Développement Durable ; Transports et Déplacements ; Développement économique ; Eau et Assainissement ; Politique de la Ville ; Sports Culture et Traditions régionales ; Environnement ; Social et Habitat ; Aménagement du territoire.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES : elle se réunit mensuellement dans les communes ou au siège de la Communauté d'Agglomération, pour instruire les dossiers stratégiques.

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) : toutes les communes y sont obligatoirement représentées. La CLETC de Nîmes Métropole est composée de 27 membres titulaires et de 27 suppléants. Son rôle permanent est d'évaluer pour chaque commune, l'impact en matière de charges et de produits dans le cadre des transferts de compétences réalisés. Pour ce faire, elle établit un rapport qui permet à la Communauté d'Agglomération, de procéder à l'établissement des procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, ainsi qu'à la fixation du montant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération aux communes impactées.

En 2013, cette instance s'est réunie 2 fois et s'est prononcée sur les rapports liés aux transferts de compétences suivants : Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, création, entretien et gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : mis en place pour élaborer l'Agenda 21, le CDD est une instance consultative qui réunit des représentants de la société civile. Il est un maillon important de démocratie participative pour proposer et produire des projets de développement durable pour le territoire. Les membres du CDD sont répartis en cinq collèges : lutte et adaptation au changement climatique, biodiversité et protection des milieux et des ressources, épanouissement humain, cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre les générations, modes de production et de consommation responsables.

Le Conseil de Développement Durable est animé par une équipe de coordination, présidé par Dominique Granier, Président de la Chambre d'Agriculture du Gard, et de 5 Vice-présidents, rapporteurs des collèges.



LES TRAVAUX 2013

En 2013, le CDD a poursuivi ses travaux sur trois thématiques essentielles au développement durable du territoire : la construction, la mobilité et les achats durables. Mener cette réflexion avec des acteurs locaux de différents horizons s'est avérée très intéressante. Le Conseil de Développement Durable a ainsi pu remettre un bilan de ses réflexions, sous la forme de contributions et d'avis. Présenté au Conseil Communautaire, l'ensemble des élus communautaire a pu prendre connaissance de leurs travaux.

Quelles propositions ont émané de ces réflexions ?

Les membres du Conseil de Développement Durable ont mené une réflexion sur une problématique très prégnante pour les Collectivités : comment rendre plus désirable la construction durable ? Comment répondre à la nécessité de densification alors même que beaucoup aspirent à vivre en maison individuelle ? Faciliter la flexibilité des logements, mettre l'utilisateur au cœur du dispositif, penser les besoins des habitants au niveau global (harmonie entre les espaces publics, privés individuels et collectifs), etc., sont quelques unes des propositions émises par le CDD.

Pour inciter les acteurs du territoire à s'engager dans une démarche d'achats responsables, le Conseil de Développement Durable a proposé une Charte territoriale d'achats responsables que Nîmes Métropole a choisi de signer et de diffuser auprès des acteurs du territoire. Accompagnée d'une note méthodologique, cette Charte doit permettre de rassembler différentes structures du territoire autour de cet objectif commun de responsabilisation des achats. Nîmes Métropole va donc s'appuyer sur ces propositions de leviers pour promouvoir les achats responsables sur le territoire.

Sollicité dans le cadre de la concertation sur le projet d'extension de la ligne 1 de Tango+, le CDD a émis un avis qui a été intégré au bilan général de la concertation.

En 2014, les travaux vont se poursuivre sur la mobilité durable, notamment sur la ligne 2 de Tango+.

Le CDD sera également sollicité sur le projet de gare LGV.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ : constituée de différents partenaires institutionnels et associatifs, elle a un rôle purement consultatif pour mettre en œuvre à l'échelle du territoire, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Elle a orienté la réflexion, puis l'engagement de la Communauté d'Agglomération pour la mise en œuvre de la Charte d'Accessibilité et du Schéma Directeur d'Accessibilité.



Le développement durable n'est pas une compétence de Nîmes Métropole. Elle en a fait cependant une de ses priorités en le mettant au cœur de ses projets, de ses réalisations et de l'activité de ses Services, dans ses différents domaines de compétence dont le champ s'est élargi au fil des années.

En sa qualité d'EPCI, elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes :

QUATRE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES : Développement économique, Aménagement de l'Espace communautaire, Equilibre social de l'Habitat sur le territoire communautaire, la Politique de la Ville dans la Communauté.

TROIS COMPÉTENCES OPTIONNELLES parmi les cinq proposées par le législateur : Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Eau, Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

DES COMPÉTENCES FACULTATIVES décidées par le Conseil Communautaire : Environnement, mise en œuvre d'une politique culturelle d'intérêt communautaire, Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire, Développement numérique du territoire communautaire, Création, entretien et gestion technique et administrative des aires d'accueil des gens du voyage.

PARTIE 1 ACTION ! DES POLITIQUES PUBLIQUES VOLONTAIRES POUR UN ENGAGEMENT DURABLE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Pour Nîmes Métropole, le développement durable est la pierre angulaire de sa politique territoriale. Dans ses différents domaines d'intervention, elle s'engage à prendre en compte dans 5 axes stratégiques, les objectifs d'un développement durable de son territoire, tout en garantissant des principes d'actions qui allient transparence, transversalité et amélioration continue.



AXE 1

VERS NIMES METROPOLE EQUILIBREE ET MOINS VULNERABLE : REpondre ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La lutte contre le changement climatique passe par deux grands types d'actions complémentaires :

- Des actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Des actions qui permettent d'adapter le territoire aux évolutions climatiques en cours.



I-1-1/ STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT : LE TERRITOIRE EST LA “BRIQUE DE BASE” DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est imbriqué dans la stratégie d'aménagement du territoire de Nîmes Métropole : agir pour trouver le bon équilibre entre développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et de la population qui y vit.

LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DE LA DGA STRATÉGIE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Validés par la Commission Aménagement du Territoire, ils correspondent au prolongement des actions engagées par le Projet d'Agglomération, voté en 2003 : mise en œuvre d'une politique foncière ambitieuse, en accompagnement aux projets structurants de développement du territoire :

- Participation aux dossiers transversaux (nouveau PLH 2014-2018, Natura 2000, PUI...).
- Suivi de l'Agence d'Urbanisme.
- Suivi de l'Association pour l'Emergence d'un Projet Commun des Agglomérations de Nîmes et d'Alès et en particulier l'organisation des Assises.
- Suivi de la politique foncière des communes de l'Agglomération (modifications PLU, PPRI...).
- Pilotage des démarches sectorielles Est-Costières et Axe Nîmes-Beaucaire, animées par l'Agence d'Urbanisme.
- Organisation et suivi des différentes Commissions Aménagement du Territoire.
- Suivi du Pôle métropolitain, avec la participation aux actions conduites par le Réseau National des Pôles Métropolitains.

PORTE NORD

La DGA a participé aux travaux conduits par la DREAL (Rocade Ouest et RN 106), le Conseil Général (Rocade Nord), la Ville (Carrière des Antiquailles), pour actualiser le foncier nécessaire au lancement du projet de la Porte Nord autour du carrefour

entre ces infrastructures et en liaison avec la voie ferrée et la halte à programmer sur l'axe Alès-Nîmes-Gare TAGV. Cette démarche s'est également accompagnée, en partenariat avec l'EPFLR, d'une révision du périmètre global de la ZAD liée au projet “Porte Nord”.

LE PROJET DE PÔLE URBAIN MULTIMODAL TAGV DE NÎMES MÉTROPOLE :

une véritable opportunité pour accompagner Nîmes Métropole dans son développement, son rayonnement et, surtout, placer l'Agglomération dans un positionnement européen sur les axes couloir rhodanien et arc méditerranéen.

C'est un projet innovant qui intègre dans un montage conjoint, l'espace de réalisation de la future gare TAGV au cœur d'un territoire organisé en projet urbain. Cet espace prend la forme d'un outil de développement pour Nîmes Métropole et d'un champ d'application de ses axes de métropolisation.

Les missions 2013 de la DGA Stratégie d'Aménagement du Territoire :

- Le travail sur la mise en œuvre des outils fonciers nécessaires au développement du projet.
- La production des études : pré-diagnostic agro environnemental, réalisation d'un schéma de desserte multimodal, étude de prospective économique, programmation urbaine et production d'un Schéma Directeur, mise en place d'une AMO pour la mise en œuvre d'un dialogue compétitif, en vue de la passation d'un contrat cadre de maîtrise d'œuvre urbaine.
- La recherche d'accompagnements (Europe, CPER, Etat, RFF...).
- L'organisation du Comité de Pilotage du projet.
- La préparation du dialogue compétitif, avec la mise en place du jury qui permettra de sélectionner, en janvier 2014, 3 équipes d'urbanistes pour assurer la mise en œuvre de ce projet.

A l'issue de la procédure de dialogue compétitif, en 2014 : choix d'une équipe pluridisciplinaire, conduite par un urbaniste, pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet de nouveau quartier.

Comme prévu dans les objectifs initiaux, cette équipe pourra intervenir en liaison avec celle retenue par RFF pour le projet de Gare TAGV et ce, dès le début 2015, pour viser une mise en service de la gare fin 2019 et un démarrage de l'aménagement du quartier, en 2020.



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ALÈS-NÎMES

L'intensification des échanges entre les deux Agglomérations va créer une spirale attractive durable sur tous les territoires voisins. Le Pôle Métropolitain sera un véritable accélérateur de projets, pour un territoire encore plus performant et dynamique, à l'échelle nationale mais surtout à l'échelle européenne...

Le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès avec une coopération soutenue depuis 2007 entre les Agglomérations de Nîmes et d'Alès, dans le cadre de l'Association Alès-Nîmes pour l'Emergence d'un Projet Commun de Développement, a été créé le 31 décembre 2012. La mission de l'Association était de faire émerger un projet commun pour le développement coordonné et partagé des Agglomérations d'Alès et de Nîmes.

La démarche de Métropolisation doit permettre de valoriser l'ensemble des projets agrégés autour de l'axe ferroviaire entre Nîmes et Alès. Elle se construit sur du concret.

DES ACTIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ ENGAGÉES ET SE POURSUIVront EN 2014 :

- La sécurisation de la ressource en eau : les études nécessaires à la liaison du Rhône aux Cévennes par une canalisation, ont été lancées ; les territoires compris entre les deux Agglomérations profiteront de ce réseau de distribution d'eau brute.
- Le Haut et Très Haut Débit : le maillage numérique du futur Pôle Métropolitain procède de la même logique que la sécurisation en eau. La liaison prioritaire en fibre optique prendra en compte les besoins des territoires intermédiaires et les projets structurants des deux Communautés d'Agglomération.
- Le tourisme : il s'agit d'élaborer des produits en commun, autour de la romanité, du protestantisme ou des espaces naturels... et de se positionner sur des opérations promotionnelles communes.
- La santé : la coopération entre les Centres hospitaliers d'Alès et de Nîmes est engagée, dans les domaines des Systèmes d'Information, de l'hygiène, de qualité et d'achats.

Trois objectifs pour le Pôle métropolitain :

- Promouvoir un modèle de développement durable du Pôle Métropolitain.
- Conforter la compétitivité du territoire et développer des services en direction des habitants des deux Agglomérations.
- Accompagner ces dernières dans les partenariats avec l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional (et d'autres partenaires), pour la période 2014-2020.



I-1-2/ MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS : UNE OFFRE DE DÉPLACEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET ALTERNATIFS À LA VOITURE

La mobilité contribue à l'activité socio-économique, à la cohésion sociale, à l'insertion des personnes handicapées, isolées. Pour l'Agglomération, la politique des transports représente l'un des piliers fondamentaux du développement durable. Préserver la qualité de la ville-cœur d'Agglo, tout en accompagnant son développement, est le défi à relever.

LE PDU

L'évaluation quinquennale réalisée et adoptée

Après un an et demi de travail avec les partenaires et un échange avec le groupe de travail Déplacements du Conseil de Développement Durable, le Conseil Communautaire a adopté l'évaluation de son PDU 2007-2017.

Celle-ci a permis de vérifier la cohérence du document, au regard de l'évolution du contexte socio-économique du territoire, des autres documents de planification, de l'avancement des actions réalisées et de constater les premiers effets et/ou résultats. Elle conclut à des orientations hiérarchisées pour la poursuite de l'action et un principe de révision, fin 2017.

Les actions poursuivies

La réalisation des actions prévues au PDU s'est poursuivie, particulièrement sous l'angle du lien Urbanisme-Transports, permettant ainsi la définition de la stratégie de développement des Parcs Relais, en confirmant l'opportunité de la création de la Halte Hoche Université, comme projet prioritaire sur l'axe Nîmes-Alès et en poursuivant les réflexions sur le projet Urbain Porte Ouest. Ce "territoire" sera structuré à terme, par des moteurs de réinvestissement urbains que sont la ligne 2 de TCSP et le pôle d'échanges Multimodal de Saint- Césaire. Pour répondre efficacement aux évolutions du territoire, un guide pratique Urbanisme-Déplacements a été élaboré en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme, à l'attention des communes de Nîmes Métropole.

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS PUBLICS ET ASSURER UN CONTRÔLE DE GESTION EFFICACE

Une nouvelle Délégation de Service Public et une restructuration du réseau Tango

L'année 2013 a marqué un tournant important pour le réseau de Transports Publics de Nîmes Métropole. En juin, a été signé un nouveau Contrat de Délégation de Service Public avec la Société Keolis pour une période de 10 ans.

Ce renouvellement contractuel a été l'occasion de remettre à plat l'organisation du réseau existant, construit par couches successives au rythme de la prise de compétence de l'Agglomération et de ses projets.

Partant aussi du constat que les coûts à supporter pour la Collectivité allait dans un futur proche, devenir "non soutenables", un travail important a été réalisé pour revoir la structure de ces coûts.

Dans ce contexte, la restructuration du réseau Tango s'inscrit en deux étapes : l'une prévue en 2016, avec la mise en service de l'extension de la ligne T1 de TCSP, l'autre ayant été mise en place en septembre 2013, se traduisant par une simplification des lignes pour la desserte des communes périurbaines, un questionnement de l'offre, là où l'usage n'était pas au rendez vous...

Ces mesures sont accompagnées par la mise en place d'un contrôle qualité et de leviers contractuels, permettant à la Collectivité de maîtriser son réseau pendant toute la durée du contrat.

TCSP : une fréquentation confirmée et en développement

Les bons résultats de fréquentation de la ligne 1 de TCSP constatés au lancement en 2012 sont confirmés : entre 7000 et 7500 voyageurs/ jours.

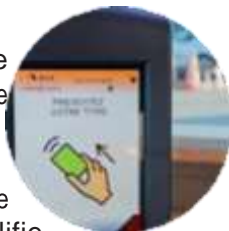


I-1-2/MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS : UNE OFFRE DE DÉPLACEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET ALTERNATIFS À LA VOITURE

La mise en place d'une nouvelle billettique et gamme tarifaire

La mise en place de la billettique sur le réseau de Transports de Nîmes Métropole se traduit par l'arrivée de nouveaux supports de titres de transport et de nouveaux équipements, dans les véhicules et aux points de vente.

Pratique, écologique et innovante, cette technologie de dernière génération offre de nouveaux services et simplifie la mobilité de tous.



Carte sans contact, recto/verso : la carte permet d'héberger tous types de transport selon le besoin : abonnements ou titres occasionnels.

Billet sans contact, recto/verso : le billet permet lui de charger des titres occasionnels (pass unité, carnets ou journée).

Finis le ticket que l'on composte ! Désormais, grâce à ce nouveau système sans contact, il suffira de passer sa carte ou son billet devant un écran de contrôle pour valider son trajet.

Ce nouveau système permet d'élargir la gamme des produits proposés, afin de l'adapter au mieux aux besoins de déplacements des habitants de Nîmes Métropole.

Cette nouvelle gamme met en place "les titres Bang", valables sur les 3 réseaux de transport gardois (Alès, Gard, Nîmes Métropole).

Ces trois titres de transports donnent droit à circuler dans la limite de durée de validité du titre, indistinctement sur les trois réseaux des A.O.T.



La mise en place de ces titres intermodaux marque une évolution importante pour l'usager gardois, et dans la coopération entre les collectivités du territoire.

Des Aménagements de réseau adaptés aux besoins

La restructuration du réseau de Transports et l'amélioration du service rendu à la population a nécessité la réalisation d'aménagements répartis sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole :

- Réalisation/adaptation des Terminus de Générac, Poulx, Marguerittes, Manduel, Saint-Gilles, Bernis et Chalvidan, Pont de Justice à Nîmes.
- Modification de l'implantation des mobiliers et arrêts concernés par la restructuration.
- Amélioration des accès et du fonctionnement de la Gare Routière de Nîmes.

Par ailleurs, la mise en accessibilité du réseau est poursuivie, conformément aux objectifs du SDA : 60 arrêts auront été rendus accessibles en 2013.

L'animation et le développement des Plans de Déplacements d'Entreprise

Les Plans de Déplacements d'Entreprise sont l'occasion de repenser les trajets domicile-travail et professionnels. Les bénéfices de leur mise en œuvre sont d'ordre économique, environnemental et social, répondant aux trois piliers du développement durable.

En 2013, environ 16 000 salariés ont été concernés par les PDE, avec une quinzaine d'entreprises.

L'enquête Ménages et Déplacements

Une convention de partenariat a été mise en place avec l'État qui accompagnera Nîmes Métropole, en tant qu'assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Dans ce cadre, une concertation a été mise en place avec les différents partenaires concernés, afin d'adapter la méthodologie CERTU aux besoins du territoire (définition des secteurs de tirage en particulier) et de produire le cahier des charges permettant le lancement de l'Appel d'Offre.

**I-1-2/ MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS :
UNE OFFRE DE DÉPLACEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ET ALTERNATIFS À LA VOITURE**

Poursuite du suivi de Contournement Nîmes/Montpellier

Nîmes Métropole a continué à jouer son rôle, en étroite coordination avec les 11 communes traversées, de manière à favoriser une meilleure insertion territoriale du projet, en participant aux échanges sur le projet de PEM Manduel et jouant le rôle de facilitateur, quand cela est nécessaire et notamment, pour l'implantation de la Base de Travaux de Nîmes/Générac.

OBJECTIFS 2014 :

- Réalisation de l'enquête Ménages.
- Mise en place des observatoires PDU et évaluation des effets.
- Animation du PDU avec la diffusion du Guide Urbanisme-Déplacements.
- Mise en place d'un protocole pour la réalisation de la Halte Hoche Université et poursuite des études.
- Lancement des aménagements prioritaires définis dans le cadre de la stratégie Parcs Relais, en matière de rabattement et de vitesse commerciale.
- Poursuite de la mise en accessibilité du réseau.
- Mise en service d'une Maison de la Mobilité en gare centre de Nîmes, hébergeant vélo station et consignes.
- Poursuivre l'animation des PDE.
- Poursuivre l'optimisation du réseau.



**I-1-3/ AMÉNAGER,
CONSTRUIRE ET RÉHABILITER
DURABLEMENT**



Dans le cadre de son Agenda 21, Nîmes Métropole s'engage à promouvoir un habitat différent, économe et respectueux de l'environnement, notamment dans son "nouveau" PLH.

8 fiches-actions de l'Agenda 21 sont mises en œuvre pour concrétiser cette orientation, avec pour maîtres d'ouvrage, des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

La Ville de Nîmes a élaboré un référentiel de construction durable ; il s'adresse à toutes les constructions sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée et dans toutes les opérations d'ensemble sur le territoire de Nîmes Métropole.

Ce référentiel est un exemple de co-construction, dans le sens où il a fait appel aux connaissances de nombreux acteurs : architectes, promoteurs, urbanistes, ingénieurs, qui ont su mettre à profit leurs expériences pour élaborer un document partagé, socle de la construction durable du territoire. En 2013, le PLH de Nîmes Métropole a adopté le principe d'une extension de cette charte à l'ensemble du territoire communautaire.

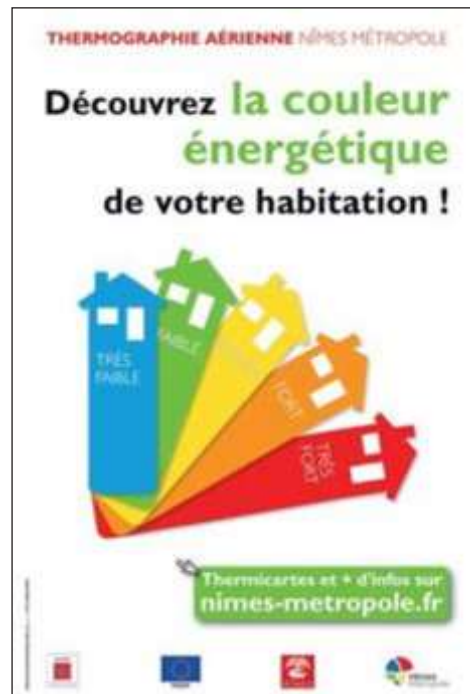
I-1-4/ ENERGIES : PRODUCTION MAÎTRISÉE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Consommer moins d'énergie permet d'émettre moins de CO2 dans l'atmosphère et de lutter contre le changement climatique. Aussi, faire des économies d'énergie à l'échelle du territoire est un défi relevé par la Communauté d'Agglomération, avec la thermographie aérienne et son Plan Climat Energie Territorial.

1/ THERMOGRAPHIE AÉRIENNE : AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS ET RÉDUIRE LE MONTANT DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES HABITANTS

Cette action répondant aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, de lutte contre la précarité énergétique et visant au développement du secteur économique de la rénovation, Nîmes Métropole, dans le cadre de son Agenda 21, a réalisé en 2010, une campagne de thermographie aérienne.

Elle a permis de mesurer les déperditions thermiques des habitations, de les cartographier et de les diffuser auprès des habitants, à partir du mois d'octobre 2010. L'Agglomération nîmoise est l'un des plus vastes territoires ayant mené cette opération.



Les enjeux :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant les performances énergétiques des bâtiments.
- L'isolation thermique de la maison est aussi un enjeu clé de la maîtrise des dépenses énergétiques et donc un facteur de succès des politiques de préservation de l'environnement, selon le désormais célèbre principe : "la meilleure énergie est celle qu'on ne dépense pas".
- En aidant les habitants à repérer les déperditions de chaleur de leur logement et en les conseillant, ils peuvent entreprendre des travaux d'isolation et réduire ainsi le montant de leur facture énergétique.
- C'est un moyen de soutenir l'activité économique du Bâtiment... Une Charte a été signée dans ce sens par l'ensemble des professionnels du Bâtiment.

Au-delà de l'invisible...

Fin 2012, plus de 3000 foyers ont pu bénéficier de conseils à partir de leur "thermicarte". A cela, s'ajoutent de nombreux acteurs institutionnels : l'Etat, le Conseil Général, les communes de Nîmes Métropole, l'Université...

Sensibiliser les habitants de l'Agglomération

Selon les résultats de l'enquête menée par Nîmes Métropole en janvier 2012, auprès des habitants ayant consulté leur thermicarte, il a pu être estimé que 20% des personnes (ayant répondu au questionnaire) ont réalisé des travaux ou sont en cours de réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétique de leur logement (isolation, changement des fenêtres ou de la chaudière).

Afin de poursuivre cette dynamique et d'encourager le plus grand nombre à réaliser des travaux d'amélioration des performances énergétique, Nîmes Métropole propose depuis septembre 2013 à tous les habitants du territoire, de consulter directement via Internet, leur thermicarte et de bénéficier de nombreuses informations et conseils.

2/ LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE NÎMES MÉTROPOLÉ (PCET) : UN PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La finalité du PCET est la lutte contre le changement climatique, tant dans son volet atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, que dans son volet adaptation aux conséquences des changements attendus.

Le PCET de Nîmes Métropole, pour un futur durable

Au-delà des objectifs communs et des fondamentaux de tout PCET, Nîmes Métropole considère son PCET comme un véritable projet territorial de développement durable qui s'intègre à son projet politique : disposer d'une vision générale et prospective, et d'arguments pour convaincre, mobiliser, fédérer. Quel territoire voulons-nous ? Comment forger notre propre destin communautaire ? Ces interrogations trouvent des réponses dans la mise en cohérence de toutes les compétences et champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération. Le PCET cimentera bel et bien le Projet d'Agglomération et plusieurs documents programmatiques tels que le PLH, le PDU, les PLU...

Le PCET garde bien évidemment pour objectif prioritaire, la lutte contre la précarité énergétique, renforçant ainsi le lien social pour une Agglomération plus solidaire. Il renforce aussi l'Axe 1 de l'Agenda 21, le plus transversal dans son objectif de "construire, se déplacer, utiliser l'énergie... autrement".



LA RÉALISATION DU PROFIL CLIMAT ENERGIE DU TERRITOIRE

Elle se base sur des bilans d'émissions de GES "patrimoine et service" et du "territoire", de la production et la consommation d'énergie du territoire, d'une étude de la vulnérabilité de l'Agglomération aux effets du changement climatique.

Ce document téléchargeable sur le Site Internet de Nîmes Métropole constitue le fondement de la démarche du PCET.

En 2013

- Définition du scénario prospectif "Climat Energie Nîmes Métropole" pour 2020 et 2050. Il identifie les orientations stratégiques et actions potentielles, (notamment sur la lutte contre la précarité énergétique), sur la base d'objectifs partagés de réduction des émissions de GES, d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.
- Articulation la démarche d'élaboration du PCET avec celles du PLH, dont la révision sera approuvée fin 2013 et de l'évaluation finalisée du PDU de Nîmes Métropole, qui a permis un enrichissement de la réflexion sur les enjeux climat énergie.

Les prochaines étapes en 2014

- Déclinaison de la stratégie climat énergie en un programme d'actions "patrimoine et services" et "territoire". Le programme comportera un volet consacré à la politique de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des personnes intéressées à la réalisation du Plan.
- Mise au point d'un dispositif de suivi et d'évaluation, en lien avec le suivi de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. Le PCET est établi pour une durée de 5 ans, avec l'obligation de l'évaluer tous les 3 ans.



LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 1	Action Opérationnelle III : e	Titre de l'action	Descriptif du réalisé 2013	Perspectives 2014
Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable: répondre et s'adapter aux changements climatiques et aux risques	Orientation 1 : définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue)	Développement Durable	Animer la Charte Patrimoine et environnementale des garrigues Intercommunales de Nîmes Métropole Mise en œuvre des actions issues du programme d'action de la Charte.	Lancement d'un appel à participation grand public pour Identifier les arbres remarquables du territoire de la Charte. Rencontre avec les élus du territoire pour présenter l'action et proposition d'une nouvelle action innovante en lien avec la forêt. Travail de suivi de l'action en lien avec la forêt en garrigues. Proposition d'une nouvelle action sur le thème de l'eau. Valorisation de l'action sur les arbres remarquables.
	Aménagement du territoire	Poursuivre les actions partenariales de maîtrise de projets de développement sur le territoire de la Métropole permettant d'anticiper la mise en œuvre de projets fonciers (zones Métropole).		Suivi du marché foncier sur les zones à enjeux • mise en place d'une ZAD provisoire • convention d'anticipation foncière pour le projet de pôle urbain multimodal de Nîmes Métropole • acquisition de parcelles uniquement sur opportunités de ventes.
	Aménagement du territoire	Agir afin de répondre aux enjeux agricoles.		
	Orientation 2 : favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture	Transports	Faciliter la mobilité pour tous en développant les transports en commun et les modes alternatifs à la voiture. Réorganiser le réseau des transports publics de la Métropole avec la mise en place de la ligne 1 du TCSP (intégrer les enjeux de complémentarité).	
		Transports	Mettre en place le Plan de Déplacement Interentreprises de l'Actiparc Georges Besse Obtenir une meilleure gestion des déplacements P-CU en réduisant les impacts environnementaux. Mutualiser les infrastructures, partager les compétences • mettre en place un outil de gestion éco-responsable des déplacements gérés au sein de l'Actiparc.	Concertation sur le projet d'extension de la ligne T1. Lancement des études pour la ligne n°1 (diagnostique, études préliminaires). Renouvellement de la Délégation de service public avec amélioration de l'offre de service. Nouvelle billettique. Plan d'action réalisé en 2013 dans le cadre des maîtrises d'ouvrage concernées. Actions réalisées par Nîmes Métropole: plaquette en cours de réactualisation, amélioration des dessertes bus notamment en liaison avec la gare. Aménagement IU et finalement véto sur le triangle de la gare de l'Est et sécurisation de la traversée des vélos vers la rue des 4 Pages.
				Poursuite des études sur l'extension du T1 et du n°1. Poursuite du déploiement de la nouvelle billettique. Poursuite des actions contractualisées avec le délégataire pour améliorer l'offre de service.
				Véto station en gare en cours de réalisation avec consignes.

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 1	Action Opérationnelle	Service	Objectif de l'action	Descriptif du réalisé 2013	Perspectives 2014
Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable: répondre et s'adapter aux changements climatiques et aux risques	Mettre en œuvre le POE interne : s'appuyer sur un Site Internet existant et une charte pour favoriser le covoiturage et former les agents de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes à l'éco-conduite	Développement Durable	Réduire les impacts environnementaux des déplacements des agents en facilitant les transports en commun, le vélo, la marche à pied, le covoiturage et l'éco-conduite.	Mise en place d'une nouvelle gouvernance et d'un POE 2013-2015 basée sur des orientations et un nouveau programme d'actions : Amélioration des dispositifs existants: PASS VELO et PASS TRANSPORT EN COMMUN : plus facile d'accès, ouverture des dispositifs au plus grand nombre, simplification des procédures, lancement d'actions nouvelles : sessions de formation à l'éco conduite (54 agents de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole formés - 245 agents à former sur 3 ans), sessions de formation autour du vélo (92 agents formés sur 330 utilisateurs). Mise à disposition de titres de transport en commun au sein des services pour les trajets travail/travail (60 services bénéficiaires et 245 agents utilisateurs).	FOO suite : PASS TRANSPORT EN COMMUN et PASS VELO, formation éco conduite et programme animation plan vélo. Mise en œuvre du volet animation et concertation du POE : accès à l'information via Intranimes et autres outils, sensibilisation des agents à la mobilité durable. Création d'un réseau d'utilisateurs du vélo (1000 bénéficiaires du PASS VELO). Mise en place d'animations dans l'année (semaine de la mobilité et à l'occasion des journées formation et atelier réparation vélo). Action co-voiturage (création ou adhésion à une plateforme de covoiturage pour les agents). Action visio-conférence et projet télétravail.
	Evaluer le Plan de Déplacements Urbains ainsi que l'impact des Bus à Haut Niveau de Sécurité sur la qualité de l'air		Anticiper et réduire les impacts du POU et du BHNS sur la qualité de l'air. Connaître l'impact des pratiques de mobilité pour améliorer les outils mis en place.	Délibération du 14 octobre 2013, validant l'évaluation du POU. A permis, au-delà du bilan des actions, de faire ressortir des priorités et des améliorations en termes d'animation et de suivi du POU.	
	Enquête ménage déplacements	Transports	Etude fine et globale sur les pratiques de déplacements, activités et rythmes de la semaine. Véritable outil opérationnel d'aide à la décision. Attentes : optimisation des déplacements, développement des transports collectifs, favoriser l'accès pour tous à la mobilité, réduire les risques de sécliffite, améliorer la santé des personnes.	Marché lancé en octobre 2013.	Attribution du marché prévue début 2014. Collecte des données auprès des habitants durant les hivers 2014-2015. Premiers résultats attendus en 2015.
	Site central en gare de Nîmes et des relais sur les différents secteurs de Nîmes Métropole		Faciliter l'usage du vélo et en particulier du vélo pour réduire les impacts environnementaux des déplacements.	 Livraison de la vélocation prévue en mars 2014.	
	Développer et mailler un réseau intercommunal de pistes cyclables	Transports	Faciliter l'usage du vélo pour réduire les impacts environnementaux des déplacements.	Liaison en Vaunage réalisée entre St-Côme et Maruéjols - Clarensac et Caveirac.	

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Vers Nîmes

Métropole équilibrée et moins vulnérable: répondre et s'adapter aux changements climatiques et aux risques

Action Opérationnelle **Service** **Titre de l'action** **Descriptif du réalisé 2013** **Objectifs 2014**

Orientation 3 : Aménager, construire et réhabiliter durablement

Projet de Pôle Urbain Multimodal de Nîmes & Millès IGV

Aménagement du territoire

Ce futur pôle d'échanges multimodal est issu du projet plus global de contournement ferroviaire Nîmes Montpellier. Il doit permettre à la fois de faciliter la mobilité durable, contribuer à l'attractivité du territoire et répondre aux enjeux démographiques. Au cœur de l'arc méditerranéen et à la porte d'entrée orientale, ce projet constitue un fort enjeu économique, tant au niveau régional qu'europpéen. Situé dans un cadre naturel d'exception, il s'appuiera sur cette richesse pour construire un quartier urbain innovant basé sur le concept de la ville durable.

En 2013, ont été finalisées les études de programmation urbaine et de positionnement économique qui ont permis d'élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement et d'évaluer les dépenses et recettes prévisionnelles du projet. Sur ces bases, une consultation pour l'attribution d'un accord cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine a été lancée sous la forme d'un dialogue compétitif. Les études relatives au pôle d'échanges multimodal se poursuivent, quant à elles, avec un objectif désormais fixé par RFF de mettre en service la gare TGV fin 2019.

Création de la ZAD provisoire, conventionnement avec l'IEPFR, sélection de 3 candidats à l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine et attribution du contrat, fin 2014.

Etude de programmation urbaine de la Porte Ouest

Aménagement du territoire et Transports

Restructuration et développement urbain de la Porte Ouest, en lien avec la création d'axes lourds de transports (Ligne 2 du TCSP Est-Ouest, deux parcs-relais, déplacement de la gare de Saint-Césaire et transformation en un pôle d'échanges multimodal, franchissement Pavlov puis connexion au futur contournement Ouest).

Nouvelle polarité urbaine organisée selon une logique de mixité des fonctions urbaines (habiter, travailler, se divertir, se déplacer...). Répondre aux besoins en logements de l'agglomération nîmoise. Revalorisation et restructuration des secteurs économiques. Démarche de développement durable méditerranéen : eco-quartier.

Poursuite des études de programmation urbaine et de positionnement économique avec la validation d'une stratégie d'intervention.

Reservation foncière (Cie des Veterinaires) sur le Marché gare au titre du futur pôle d'échanges multimodal.

Poursuite des études de programmation jusqu'au 1er trimestre 2014. Engagement d'une étude de faisabilité relative au barreau routier RN40/RN113 permettant le désenclavement de la ZI de St-Césaire et l'accompagnement de l'arrivée de la ligne T1 de TCSP.

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable: répondre et s'adapter aux changements climatiques et aux risques

Action Opérationnelle

lie

Titre de l'action

Descriptif du réalisé 2013

Objectifs 2014

Orientation 4 : établir une politique de production et de sobriété énergétiques

Réaliser un Bilan de territoire des émissions des gaz à effet de serre et un bilan interne à l'administration de Nîmes Métropole et créer d'ici fin 2011, un observatoire des consommations énergétiques

Développement Durable

Cette action a pris la forme plus ambitieuse d'un Plan climat énergétique des secteurs générateurs de place un programme d'actions pour réduire ces impacts et étudier la vulnérabilité du territoire face au **changement climatique**

Suite à la réalisation de l'étude INSEE sur les projections démographiques, la lecture de la prospective territoriale énergie-climat a été réalisée afin de tenir compte de ces nouvelles données. Sur cette base, sera élaboré un programme d'actions à deux entrées pour le Plan Climat Energie : un volet territorial et un volet Intermédiaire Patrimoine et Services.

Le travail de finalisation du programme d'actions devra permettre d'aboutir au vote du PCET en février 2014.

Inscrire la performance informatique dans le développement durable par le déploiement d'une démarche Eco-TIC

DSI

Mettre en place une infrastructure mutualisée permettant un très haut niveau de service tout en réduisant les coûts environnementaux et économiques : serveurs virtuels, réduction du nombre de matériels, matériel performant, plus rapide, plus robuste, permettant de réduire la consommation d'énergie, et avec un taux de disponibilité important. Suivre l'ouverture vers le cloud à distance.

25% du parc basculé en clients légers (Objectif fixé à 60%). 84 % des serveurs virtuels sur 120 (Objectif fixé à 75% du parc des serveurs). 100% des marchés d'acquisition de matériel intègrent des paramètres EcoTIC dans les critères de choix (recyclage, énergie star, packaging...). Réduction fin 2013 de 22% de la consommation énergétique du parc informatique et télécom (objectif fixé à 30%). Nîmes Métropole est la première collectivité à recevoir le prix du meilleur Cloud privé.

Terminer le basculement en clients légers. Atteindre 90% des serveurs virtuels sur 120. Poursuivre la démarche EcoTIC dans les marchés. Atteindre les 33% de réduction de la consommation énergétique du parc informatique et télécom.

Thermographie aérienne - outil de sensibilisation au service du grand public et des professionnels

Développement Durable

Sensibiliser le grand public aux économies d'énergie sur le bâti par le biais de la thermographie aérienne et inciter à réaliser des travaux. Participer à la montée en compétence des professionnels du bâtiment. Comment? Accès des données thermographiques par Internet et conseils - information sur les professionnels du bâtiment.

Un partenariat avec le Master "technologie numérique et communication" de l'École des Mines de Nîmes a permis de travailler à la mise en ligne sur le site internet de Nîmes Métropole de la campagne de thermographie aérienne. Cette mise en ligne est effective depuis mi-Juillet, et s'accompagne d'une nouvelle campagne de communication auprès du grand public pour faire connaître cette nouvelle possibilité d'informations. En parallèle et en complément, l'Espace info énergie d'informations et de sensibilisation du grand public sur la maîtrise de l'énergie (et notamment d'aide à l'interprétation de la thermographie). De janvier à octobre, environ 100 thermographies ont été interprétées par l'Espace info énergie.

Poursuite de l'animation autour de la mise à disposition des résultats de la thermographie via le site Internet de Nîmes Métropole.

Définir la politique de Nîmes Métropole en matière d'énergies renouvelables

Développement Durable

Act1011 Intégrée dans une démarche plus ambitieuse de Plan Climat Energie Tenir le lancé fin 2011.

Un pré-programme d'actions a été élaboré durant l'année 2013. Il doit faire l'objet d'une validation début 2014.

Validation du programme d'actions du Plan Climat Energie Territoire.



LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Les autres maîtrises d'ouvrage



Vers Nîmes

Métropole équilibrée et moins vulnérable: répondre et s'adapter aux changements climatiques et aux risques

Orientation 1 : définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue)

- Etablir une vision prospective, durable et partagée de l'agglomération nîmoise à l'horizon 2030 - AUORNA
- Contribuer à la définition de la trame verte et bleue à l'échelle communautaire - AUORNA
- Harmoniser les PAOO des PLU par des démarches géographiques sectorielles - AUORNA
- Préserver une dynamique de territoire au travers de la mise en oeuvre de la Charte Paysagère des Costières de Nîmes - Syndkat AOC Costières
- Ammer la Charte Paysagère et environnementale de la Vaunage - Association des communes de la Vaunage

Orientation 3 : aménager, construire et réhabiliter durablement

- Intégrer le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Nîmes en intégrant des objectifs de DO et en mettant en oeuvre une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) - Commune de Nîmes
- Travailler le PLU durable de Générac - Commune de Générac
- Mettre en oeuvre une démarche environnementale globale pour le PLU de Langlade et intégrer l'AEU dès l'amont - Commune de Langlade
- Travailler la Charte de construction durable et l'étendre à Nîmes Métropole et aux autres communes - Commune de Nîmes
- Construire de nouvelles formes urbaines durables en secteur inondable : le nouveau quartier universitaire Hoche Sernam - Commune de Nîmes
- Mettre en oeuvre l'OPAH - réduction de la vulnérabilité du quartier Richelieu - Commune de Nîmes
- Travailler à Caveirac un plan expérimental, global et coordonné, de prévention de tous les risques - Commune de Caveirac

Orientation 4 : établir une politique de production et de sobriété énergétiques

- Faire le bilan carbone du lycée agricole de Nîmes Rodilhan - Lycée agricole Nîmes Rodilhan
- Réaliser un diagnostic et un plan d'actions énergétiques de l'éclairage public à St Chaptès - Commune de Saint-Chaptès
- Mettre en place des lampadaires solaires à l'école de Poulx - Commune de Poulx
- Travailler en basse consommation l'éclairage public de Manduel - Commune de Manduel
- Rénover de l'éclairage public pour une meilleure performance énergétique et réduction des consommations - Commune de saint-Crisp
- Réduire la consommation électrique de l'éclairage public de la ville de Caussargues - Commune de Caussargues
- Equiper la ville de Nîmes en petit matériel électrique pour le nettoyage - Commune de Nîmes
- Rénover le chauffage urbain nîmois en recourant au maximum aux énergies renouvelables - Commune de Nîmes



AXE 2

VERS NIMES METROPOLE INNOVANTE ET BELLE A VIVRE : RECONCILIER ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, BIODIVERSITE ET CADRE DE VIE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il s'agit de concilier Développement Economique, préservation du patrimoine naturel et tout ce qui constitue le socle de l'attractivité du territoire.

I-2-1/ UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Nîmes Métropole est “terre de développement économique durable” : des atouts, une stratégie de partenariat pour faire émerger des projets, de l’innovation et une démarche responsable qui concilie offre territoriale, création d’emplois et qualité du cadre de vie.

1/ LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NÎMES MÉTROPOLE EST AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Il s’agit de répondre aux besoins d’implantation, de création et de développement des entreprises et de créer une dynamique de réseau entre les acteurs économiques locaux, et ceux de l’enseignement supérieur et la recherche. Nîmes Métropole met à disposition des infrastructures dédiées au développement des entreprises et donc à la création d’emplois. Nîmes Métropole est la Collectivité du Languedoc-Roussillon qui dispose de la plus grande quantité et variété de terrains immédiatement disponibles pour l’implantation d’entreprises.



EN DÉVELOPPANT UNE POLITIQUE DE MARKETING TERRITORIAL, C’EST-À-DIRE DE PROSPECTION, DE PROMOTION ET DE VALORISATION DU TERRITOIRE ET DE SES ENTREPRISES, NÎMES MÉTROPOLE A CRÉÉ UN ENVIRONNEMENT PROPICE À :

- La création de nouvelles entreprises et de nouvelles activités.
- L’accroissement des richesses du territoire.
- Au développement et la pérennisation des acteurs économiques présents sur le territoire.
- Au renforcement de l’enseignement supérieur professionnalisant et de la recherche.

LA LARGE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE DE NÎMES MÉTROPOLE LUI PERMET D’APPORTER AUX ENTREPRISES, UNE RÉPONSE GLOBALE SUR :

- La recherche de foncier et d’immobilier d’entreprise, pour une offre qualifiée pour tout type de projets d’implantation ou de développement d’entreprises.
- L’accompagnement des entreprises extérieures souhaitant s’implanter sur le territoire de l’Agglomération.
- La mise en œuvre d’actions d’animation et de promotion du tissu économique.
- La promotion de l’innovation et des transferts de technologies, le soutien aux Clusters et Pôles de Compétitivité.
- L’accompagnement des entreprises et du territoire en général vers “la société de la connaissance”.
- Une politique de soutien à des filières d’excellence.

A/ AMENAGER DURABLEMENT, COMMERCIALISER, ANIMER LES ACTIPARCS

La gestion durable des Actiparcs entreprise par la Communauté d'Agglomération repose sur le partenariat avec les entreprises. Nîmes Métropole souhaite promouvoir en cohérence avec l'Agenda 21, des actions de développement durable et mettre en œuvre à plus long terme, une politique de gestion durable de ses Actiparcs : aménagements, équipements et services...



Activités tertiaires / PME-PMI

Situé sur la commune de Bouillargues, au sud-est de Nîmes, à proximité de trois échangeurs autoroutiers, il bénéficie d'un environnement privilégié, de prestations de qualité et d'aménagements paysagers. Superficie : 23 hectares. Foncier disponible : 15 hectares en cours de commercialisation.

Les travaux d'aménagement sont entièrement achevés. La Direction du Développement Economique assure l'intégralité des opérations de commercialisation des terrains. Deux entreprises y sont déjà installées

Plusieurs projets importants sont actuellement à l'étude, dont l'implantation d'un établissement de santé.



Il se situe à l'est de Nîmes, le long de l'autoroute A9 et à proximité de l'échangeur Nîmes Est ; il dispose d'un embranchement ferré particulier pour le fret ferroviaire. 90 hectares sont dédiés à l'Industrie et la Logistique, 100 entreprises y sont installées, 1200 emplois. Seul reste à commercialiser le macro lot de 11 hectares destiné à une plateforme logistique.



Il est situé à cinq minutes du centre-ville de Nîmes et de la gare. Dans la continuité du Parc Georges Besse 1, l'Actiparc Georges Besse 2 s'étend sur 15 hectares supplémentaires à proximité immédiate des autoroutes A9 et A54. La superficie commercialisable est de 70 000m² de plancher. Trois programmes immobiliers significatifs ont été livrés.





Gestion des risques
et environnement /
Logistique / Activités
aéronautiques



Il se situe à proximité immédiate de l'aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes. Sa superficie est de 160 hectares, dont 85 hectares commercialisables. Les travaux d'aménagement de la première tranche de 35 hectares se sont achevés fin 2012.

- La Direction du Développement Economique a d'ores et déjà engagé plusieurs contacts dans le cadre de la commercialisation de cette tranche. Trois compromis ont été signés en 2013.
- Trois autres projets devraient être signés fin 2013/début 2014, dans le domaine de la logistique et du médical, pour 38 hectares environ et créateurs de plusieurs centaines d'emplois.

actiparc TEC 2 à Marguerittes

L'extension de la zone du TEC à Marguerittes, sera le cinquième Actiparc. La superficie du périmètre d'études est d'environ 30 hectares.

- Début 2013, les études préalables à cet aménagement, ont été engagées. Les études techniques ont été précédées d'une étude de positionnement économique, permettant de déterminer la vocation et le programme de cette future zone.
- Le dossier de création de la future ZAC devrait être soumis au Conseil Communautaire, fin 2014.

L'entretien et la requalification des actiparcs

Nîmes Métropole a passé plusieurs marchés nécessaires à l'entretien et à la requalification des zones d'activités communautaires : voirie et travaux divers, éclairage public, incluant le remplacement du matériel vétuste par du matériel plus performant et plus respectueux de l'environnement, Espaces Verts, nettoyage.

B/L'AEROPORT DE NIMES-ALES-CAMARGUE-CEVENNES

Poursuivre l'exploitation de la plateforme aéroportuaire, c'est renforcer l'attractivité du territoire.

L'Aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes dispose des équipements de pistes dignes des plus grands aéroports internationaux :

- Une piste de 2440 x 45m ouverte 24h/24h.
- Des aires de stationnement aéronautique de 25 000m².
- Un aérogare pouvant accueillir plus de 800 000 passagers/an.
- Une emprise au sol de 500 hectares.



Plusieurs liaisons quotidiennes vers la Grande-Bretagne et la Belgique (183 000 passagers) sont assurées, complétées par une liaison estivale vers le Maroc. Véritable outil économique, l'aéroport accueille plus de 600 emplois aéronautiques civils. La plateforme de Nîmes est aujourd'hui le troisième centre de maintenance aéronautique en France. 15 entreprises y exercent leur activité, pour un Chiffre d'Affaires cumulé de 90,5 M€.

La Direction du Développement Economique est partiellement mutualisée en faveur du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes

Le Syndicat Mixte de l'aéroport a décidé de réaliser d'importants travaux de mise en sécurité de l'aérogare, ce qui a permis d'obtenir un avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité.

➔ L'étude de réhabilitation de la salle d'embarquement, fermée au public en 2012 pour des raisons de sécurité liées à l'instabilité de la dalle de couverture, a été réalisée en 2013, de même qu'un diagnostic de mise en sécurité du parking public.

D'importants travaux sont enfin nécessaires afin d'obtenir l'homologation et la certification de la plateforme, par la DGAC. L'ensemble des travaux sera réalisé par le Syndicat Mixte, dans le cadre d'un mandat confié à la SPL AGATE. Les premiers travaux débuteront fin 2013 et devraient se terminer au dernier trimestre 2014.

La Direction du Développement Economique assure les relations et le suivi de l'exploitant, la SNC LAVALIN, qui a été retenue afin d'exploiter et de développer la plateforme, dans le cadre d'une Délégation de Service Public qui a pris effet au 1^{er} janvier 2013.

➔ En parallèle d'une partie de la gestion administrative quotidienne du Syndicat Mixte de l'Aéroport et du suivi du délégataire, la Direction a participé en 2013 à l'ouverture d'une nouvelle ligne aérienne à destination de Fez (Maroc).



C/ LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE NÎMES MÉTROPOLE

La pépinière d'entreprises de Nîmes Valdegour



La pépinière d'entreprises a pour vocation un hébergement temporaire de jeunes entreprises en phase de lancement ; il leur est proposé des locaux adaptés pour des activités tertiaires et productives, et moyennant un loyer modéré. La convention avec les entreprises locataires est consentie et acceptée pour une durée maximale de

23 mois, les entreprises devant impérativement quitter la pépinière au terme de la validité du contrat, afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises. L'arrivée dans la pépinière est proposée lors de la phase de création de l'entreprise créée depuis moins de trois ans ou pour des entreprises TPE-PME en phase d'implantation-test sur le territoire de Nîmes Métropole. L'accueil d'entreprises se fait soit en atelier, soit en bureau.

➔ Durant 2013, la pépinière d'entreprises a accueilli un certain nombre de projets d'entreprises.

La pépinière d'entreprises de Saint-Gilles Sabatot

➔ En 2013, a été engagée la démarche de réalisation d'une nouvelle pépinière d'entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole, sur un terrain de 1 040 m² situé sur la commune de Saint-Gilles, dans le cadre d'un programme ANRU et d'un déploiement d'infrastructures économiques sur le sud du territoire communautaire.

Au printemps 2013, après consultation, une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie. Le projet retenu, adapté à la structure économique métropolitaine mais surtout Saint-Gilloise, sera de près de 360 m² de surface utile, comportant 7 bureaux et 2 ateliers.

➔ Le permis de construire a été déposé à l'automne 2013, la consultation pour retenir les entreprises pour la construction a été lancée, la livraison du bâtiment étant prévue, fin 2014.

D/ LES PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Nîmes Métropole soutient des actions de recherche et de développement technologique au service des entreprises du territoire au travers d'équipements et de services associés (chercheurs, R&D...) mis à disposition à un coût préférentiel.

Les plateformes et équipements en Environnement et Santé :

les équipements de géochimie isotopique environnementale du laboratoire GIS de l'Université de Nîmes, la plateforme de biotechnologies des Carmes, les 6 plateformes du CHU (recherche clinique, interfaces vasculaires, biologie, imagerie, ophtalmologie et rééducation).



La plateforme de conception et tests pour les produits, technologies et services pour les seniors :

un "Living Lab", appartement expérimental pour les tests d'ergonomie sur les produits liés à "l'autonomie des seniors sur le lieu de vie" et le "bien vieillir" de l'I2ML, la plateforme technique Handicap de l'IUT de Nîmes.

Les plateformes dans les domaines des énergies renouvelables, éco-construction et mécanique : la "maison intelligente" de l'IUT de Nîmes, la plateforme technique EnR de l'IUT de Nîmes, le "village éco-énergé" de l'AFPA de Nîmes, la plateforme de numérisation 3D et prototypage rapide de la PFT du Gard.

Les équipements et prestations en métrologie : les équipements du laboratoire national de métrologie et d'essais - LNE, le laboratoire d'essais des systèmes solaires thermiques de BELENOS.

E/ IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Travailler en partenariat pour dynamiser le développement économique : Nîmes Métropole a engagé une dynamique partenariale avec les opérateurs de l'immobilier d'entreprise qui permet de répondre avec pertinence aux demandes des porteurs de projets.

Un observatoire de l'immobilier d'entreprise

Afin de répondre aux demandes d'implantation ou de relocalisation d'entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole, la Direction a mis en place en 2009, un Observatoire de l'immobilier d'entreprises, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de Nîmes et d'Alès. Les données sont actualisées chaque année. L'observatoire permet aujourd'hui de caractériser la demande en locaux d'activités et de quantifier l'offre disponible. Il donne une meilleure lisibilité du marché de l'immobilier d'entreprise, aux professionnels intervenant ou souhaitant investir sur le territoire.

F/ LE THD : UN ATOUT D'ATTRACTIVITÉ ET DE COMPÉTITIVITÉ

Nîmes Métropole mène une politique foncière dynamique axée sur la qualité de l'offre et la capacité d'adaptation aux besoins des chefs d'entreprise. Cette politique est renforcée avec le plan THD ZAE, en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage pour le raccordement des entreprises au THD et leur mise en relation avec les fournisseurs d'accès téléphonie et Internet.

- 15 zones d'activités économiques sont reliées à la fibre optique et labellisées par l'Etat ZA THD.
- Plus de 1 200 entreprises et 12 000 emplois sont raccordables.
- 65 hectares de foncier THD sont immédiatement disponibles sur les 4 ActiParcs de Nîmes Métropole.
- 17 opérateurs de télécoms sont référencés sur le territoire. Cette concurrence accrue dans le secteur des télécoms, permet une baisse significative des coûts pour les entreprises et une offre de services améliorée.
- 81 entreprises sont connectées au Très Haut Débit.

➔ Nîmes Métropole est le premier territoire de France THD pour les entreprises.



➤ L'objectif affiché pour 2014 sera d'organiser un nombre équivalent de matinales.

2/ MARKETING TERRITORIAL ET ANIMATION ÉCONOMIQUE : PROMOUVOIR UNE IMAGE ÉCONOMIQUE INNOVANTE, DYNAMIQUE ET DURABLE

A/ DIALOGUER AVEC LES ENTREPRISES

Les Matinales de Nîmes Métropole

Ce sont des rencontres régulières qui associent les mondes économique et académique, afin de dialoguer et échanger sur des thèmes alternativement, économiques, scientifiques, techniques, organisationnels,... Nîmes Métropole réunit ainsi chaque mois des experts et des praticiens qui apportent des réponses techniques et pratiques sur un sujet chaque fois renouvelé.

En 2013, 9 matinales :

- JANVIER : le développement à l'international : une vraie solution anticrise pour les entreprises.
- FÉVRIER : préservez votre compétitivité : peut-on avoir raison de la contrefaçon ?
- MARS : actualité et perspectives de développement de la plateforme aéroportuaire.
- AVRIL : l'attractivité immobilière et foncière du territoire de Nîmes Métropole.
- MAI : le CHU de Nîmes, partenaire de vos innovations.
- JUILLET : la formation continue au service de la compétitivité de votre entreprise.
- SEPTEMBRE : quelles opportunités économiques dans le bâtiment durable sur Nîmes Métropole ?
- OCTOBRE : financer son entreprise en 2013.
- NOVEMBRE : la "silver economy", une priorité nationale : "bien vieillir chez soi", un moteur de développement économique.

Faire connaître les entreprises implantées sur le territoire

Le Président de Nîmes Métropole a régulièrement proposé à la presse locale, de découvrir des entreprises marquantes du territoire. Onze visites ont été organisées en 2013, avec une participation régulière de la presse écrite et audiovisuelle. Cet objectif sera maintenu en 2014.

Le soutien à des manifestations

Sept réunions des Clusters et Pôles de Compétitivité ont été co-organisées par Nîmes Métropole et accueillies au Colisée ou au Carré d'Art à Nîmes. Cette démarche sera poursuivie en 2014.

B/ LA STRATÉGIE DE PROSPECTION D'ENTREPRISES ET DE PROMOTION TERRITORIALE

Le choix de participation aux Salons professionnels et rencontres d'affaires se fait selon deux priorités : sur des événements où Nîmes Métropole est légitime pour promouvoir une offre foncière et/ou immobilière, les priorités de commercialisation étant les Actiparcs de Georges Besse 2, de Grézan, de Bouillargues et de MITRA/plateforme aéroportuaire, et à compter de 2014, la zone du Tec2 à Marguerittes ; être visible sur les événements majeurs qui concernent les filières prioritaires, ciblées par la stratégie de développement économique de Nîmes Métropole.

Cette prospection d'entreprises est accompagnée et renforcée par l'intervention de partenaires et relais. Pour la prospection de projets internationaux mais aussi nationaux, la structure régionale Invest Sud de France et pour la prospection de "grand international", une collaboration avec l'AFII (Agence Française des Investissements Internationaux) est engagée, notamment pour la promotion de la zone MITRA et la plateforme aéroportuaire, retenue parmi les sept territoires prioritaires de prospection de l'AFII.

En 2013, Nîmes Métropole a été présente sur différentes manifestations :

- MIPIM : Immobilier d'activité à Cannes.
- Ebace : Salon de l'aéronautique centré sur l'aviation d'affaires à Genève.
- Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris-Le Bourget.
- Top Transport : Logistique et transport à Montpellier.
- MILIPOL : Salon mondial de la sécurité intérieure à Paris Nord Villepinte.
- SIMI : Immobilier d'activité à Paris.

➔ Cette politique constante de prospection s'est traduite par un nombre annuel significatif d'implantations : en 2010 : 20 implantations, en 2011 : 23 implantations, en 2012 : 33 implantations, en 2013 : **28 implantations**. L'objectif 2014 est de poursuivre et de développer les actions de prospection, en participant à un nombre équivalent, voire supérieur, de Salons.

3/ FAVORISER L'INNOVATION COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPER LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE



Nîmes Métropole a pour objectif de renforcer la compétitivité du territoire, en favorisant les innovations et les transferts de technologies, pour s'inscrire dans la logique d'économie de la connaissance, génératrice d'une production à haute valeur ajoutée.

A/ DES FILIÈRES PRIORITAIRES

La Filière aéronautique : la plateforme aéroportuaire de Nîmes est le 3^{ème} centre de maintenance aéronautique en France et un pôle majeur de formation aux métiers de l'aéronautique.

La Filière Santé - Diagnostic, BioTech, Dispositifs Médicaux : avec une vingtaine d'entreprises spécialisées dans ce secteur et 450 emplois directs, Nîmes Métropole a de longue date engagé et réussi son pari sur les biotechnologies.

Nîmes Métropole a initié avec ses partenaires académiques, scientifiques et de la formation, de nouvelles réflexions pour renforcer ses activités, en se dotant de nouvelles orientations stratégiques. L'objectif ? Rendre attractif le territoire de l'Agglomération, pour des entreprises positionnées sur les domaines de la santé : thérapies innovantes - dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé, longévité et bien vieillir : gérontechnologies pour le développement des technologies et services du mieux vieillir à domicile (ergonomie, utilisabilité, acceptabilité spécifiques aux seniors), risques chroniques et émergents, et impacts environnementaux sur la santé...

Ainsi, Nîmes Métropole stimule l'innovation et encourage les partenariats entre acteurs industriels et les structures scientifiques et technologiques, tel que le CHRU de Nîmes.

➔ En 2013, au travers d'une convention cadre signée en décembre, Nîmes Métropole et le CHRU de Nîmes ont officialisé leurs actions partenariales.



La filière Longévité et l'Institut Méditerranéen des Métiers de la longévité (I2ML)

A l'horizon 2030, en Languedoc-Roussillon, les personnes de 65 ans et plus devraient représenter 25 % de la population ; il faudra y apporter une réponse technologique, culturelle, environnementale et médicale spécifiques pour assurer le plus longtemps possible, leur maintien à domicile et conforter leur autonomie.

Mobilisée par ces enjeux, Nîmes Métropole a choisi de structurer une nouvelle filière économique autour du 5^{ème} risque : le risque dépendance, en accompagnant l'initiative d'Unîmes et de sa fondation partenariale I2ML, avec un financement de 500 000 € (sur un budget global d'environ 2 M€).

Le cœur de l'I2ML repose sur la création d'une plateforme technologique sur la thématique du bien vieillir et de l'autonomie des seniors sur le lieu de vie. Cette plateforme technologique sera mise à disposition des entreprises et des fabricants afin qu'ils puissent concevoir et tester sur des sujets âgés des technologies, des produits et des services innovants en intégrant les utilisateurs finaux (seniors), dès la conception du produit.

Cette plateforme technologique constituera en outre, un lieu de recherche et développement pour les étudiants dans le cadre de projets industriels.

En 2013, la fondation a fait construire ses locaux qui accueilleront la plateforme technologique expérimentale, composée d'un Living Lab et d'une régie, une salle de conférence et bibliothèque ainsi que ses bureaux, afin de se positionner comme le lieu de référence sur la longévité. Cette acquisition de 342 m² a été réalisée sur le Parc Georges Besse 2 à Nîmes.

La filière et Cluster Gestion des risques

Depuis 2002, au fil des années, le territoire de Nîmes Métropole a acquis une expertise reconnue dans le domaine de la Gestion des risques.

Aujourd'hui, de nombreuses actions sont menées afin de promouvoir cette filière et le développement de ses acteurs, notamment au sein d'un Cluster en cours de constitution autour des actions du Pôle Risques, sur le territoire de Nîmes Métropole.

Dans ce cadre, en cohérence avec les thématiques pressenties par la SRI3S (Fonds FSE-FEDER), et de la stratégie de l'Université de Nîmes qui appuie son

positionnement sur la thématique "gestion des risques", Nîmes Métropole soutient activement le développement de cette filière, ainsi que les formations et travaux de recherche d'Unîmes dans le domaine de l'environnement et de la santé, notamment sur la gestion des risques émergents et impacts environnementaux sur la santé, associés aux résidus médicamenteux, aux hormones et aux perturbateurs endocriniens.

Afin que le territoire de l'Agglomération devienne une vitrine technologique répondant aux enjeux nationaux et internationaux et soit un levier de développement économique, il est important de se doter de plateformes d'innovation sur les risques, regroupant des plateformes technologiques mutualisées, au profit des entreprises, des laboratoires, en étudiants ; de renforcer la recherche en lien fort avec les entreprises dans la logique des formations supérieures professionnalisantes ; de structurer les actions collaboratives, par exemple via le projet de CLUSTER "MEDSEN" (Cluster MEDiterranéen d'étude en Santé-Environnement).

Le soutien de Nîmes Métropole s'amplifie en 2013, par la signature de trois nouvelles conventions, pour 155 K€ supplémentaires :

Entre 2002 et 2013, 306 000 euros de subventions au total ont été octroyés à Unîmes par l'Agglomération pour lancer la filière "gestion des risques".

La Filière Logistique

Voies ferrées, autoroutes, aéroport, voies d'eau... l'Agglomération offre toutes les solutions nécessaires au traitement des flux croissants du transport de marchandises.

L'offre disponible en 2013 :

- 32 000m² de bâtiments rénovés sur Km Delta.
- 11 ha sur l'ActiParc de Grézan.
- 21 ha sur l'ActiParc MITRA.
- Des terrains et locaux sur la plateforme aéroportuaire.



La Filière Artisanat-Commerce

Autour du programme pluriannuel en direction du Commerce et de l'Artisanat, visant à accompagner les communes dans la requalification de leur cœur de Ville, Nîmes Métropole a soutenu en 2013, avec l'appui d'un fond de concours, les communes de Caveirac (requalification du chemin neuf) et de Marguerittes (réfection de l'avenue de Provence et mise en conformité des équipements du marché de plein air).

Parallèlement, la Direction a soutenu et accompagné le commerce sur la ville de Nîmes : subvention auprès de l'Office du Commerce et de l'Artisanat "Cœur de Nîmes", suivi des dossiers présentés en Commission d'Indemnisation Amiable par les artisans et commerçants impactés par les travaux de la première ligne du Tram' Bus, expertise sur les projets et programmes commerciaux présentés en Commission Départementale d'Equipements Commerciaux, identification avec l'Agence d'Urbanisme, d'îlots commerciaux dans l'hyper centre ville, afin de densifier l'offre commerciale existante.

Le cluster EnR - Eco Construction

L'éco-construction est un fort relais de croissance du secteur du Bâtiment sur le territoire de Nîmes Métropole. Si à l'horizon 2017, le Chiffre d'affaires généré par le Bâtiment devrait rester stable, la part prise par l'éco-construction et les énergies renouvelables va devenir incontournable : environ 40% du Chiffre d'affaires total du secteur. C'est un virage à ne pas manquer pour le territoire !

L'Agglomération soutient le secteur des Energies renouvelables et l'éco-construction

Nîmes Métropole a initié en 2010 la création d'un Cluster, avec les différents acteurs économiques du territoire, en particulier avec l'IUT de Nîmes et le Lycée Dhuoda. Ce Cluster, initié en partenariat avec les acteurs de la formation, de la Recherche et les entreprises du territoire, a pour objectif d'animer et de faciliter l'élaboration de projets collaboratifs entre les acteurs du secteur du Bâtiment, de la construction et de l'énergie.



Les trois axes d'intervention du Cluster ont permis de faire émerger trois groupes de travail : faire émerger les marchés de la "rénovation", les rendre plus visibles et accessibles pour les entreprises du territoire, faire évoluer les compétences et les métiers, faire émerger une cellule de Recherche et Développement.

Les actions réalisées en 2013 ont permis de concrétiser une Charte "Accès des entreprises d'éco-construction & EnR aux marchés publics : Guide des bonnes pratiques". L'objectif de cette Charte est

d'être un outil de développement des entreprises locales d'éco-construction. Elle montre la volonté des communes de Nîmes Métropole, avec le soutien du cluster éco-construction et EnR de Nîmes Métropole, de participer au développement du tissu économique local et au maintien de l'emploi dans ce secteur d'activité, de promouvoir l'éco-construction et les EnR sur le territoire de Nîmes Métropole et de permettre aux entreprises locales (artisans du bâtiment, bureaux d'études, architectes...) de monter en compétences sur la rédaction des réponses aux Marchés Publics.

➔ Les signataires de la Charte, Collectivités du territoire, organisations professionnelles et entreprises, s'engagent à travailler ensemble en 2014 et pour les années à venir, pour réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs conjointement définis, collaborer à la mise en œuvre des outils nécessaires préalablement définis.

La Filière Métrologie - Optique / Photonique

Les activités d'optique/photonique représentent un domaine où les innovations et les ruptures technologiques (lasers, fibres optiques, imageurs, diodes électroluminescentes, optique adaptative) font l'objet d'applications très diversifiées (télécoms, vision, imagerie, instrumentation, cryptographie), touchant aussi bien à l'énergie (photovoltaïque, éclairage, ITER), l'environnement (capteurs, tri sélectif, épuration), la santé (imagerie médicale, thérapie), la sécurité, les transports ou le spatial. Sur le territoire de Nîmes Métropole, ce sont une vingtaine d'acteurs qui sont concernés par les thématiques de la métrologie et de l'optique/photonique.

I-2-1/ UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RESPONSABLE



Nîmes Métropole souhaite soutenir la dynamique économique de cette filière prometteuse et veut amplifier la politique d'innovation dans les métiers de l'Optique et de la Photonique. Pour cela Nîmes Métropole a renforcé son engagement auprès du pôle Optitec afin d'être à l'initiative de projets structurants pour le territoire et ses différents acteurs.

Les réflexions poursuivies en 2013 laissent envisager l'amorçage d'un projet territorial renforcé autour : d'un projet de mutualisation d'un Banc de caractérisation des caméras, d'un projet de plateforme de métrologie.

Le déploiement d'une telle plateforme passerait en 2014 par une enquête approfondie des besoins des entreprises, laboratoires et organismes de formation afin de connaître leurs besoins précis en termes d'équipements métrologique. Une étude de faisabilité devra être programmée pour valider les premiers éléments recueillis lors de l'enquête terrain et faire un benchmark des différents équipements disponibles en matière de plateforme métrologie.

B/ NÎMES MÉTROPOLE EST ACTIVE DANS SIX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

En raison des caractéristiques de son tissu économique ainsi que de ses orientations de développement, le territoire communautaire a été inclus dans le périmètre de 6 Pôles de Compétitivité : Pôle Risques : Gestion des risques et vulnérabilité des territoires, Pôle Qualiméditerranée : Systèmes agro-alimentaires durables, Pôle Eurobiomed : Pathologies Emergentes et Maladies Orphelines, Pôle Derbi : Développement des Énergies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie, Pôle Optitec : Métiers de l'Optique et de la Photonique, Pôle Trimatec : Ecotechnologies.



C/ LES PARTENAIRES SCIENTIFIQUES

L'école de L'ADN : elle renforce l'image technologique et innovante de l'Agglomération dans le secteur des biotechnologies.

INNOV'UP : accompagner la création d'entreprises innovantes. L'Ecole des Mines d'Alès, et notamment son site EERIE situé sur le Parc Scientifique Georges Besse à Nîmes, est un établissement de renom dans les formations supérieures, en particulier dans les domaines de l'informatique. L'EMA dispose d'un incubateur d'entreprises technologiques ; cette structure permet à des porteurs de projet ou à des chercheurs d'évaluer et de valider leur projet, en amont de la création d'entreprise.

Le CEEI et l'Ecole des Mines d'Alès ont décidé de mutualiser leurs moyens au profit de la création et du développement des entreprises au travers d'un projet appelé INNOV'UP, participant à l'accompagnement de la création des entreprises innovantes.

En 2013, dans la continuité des actions précédentes, une soixantaine de projets ont été accompagnés sur le territoire de l'Agglomération et une trentaine d'entreprises, dont plusieurs nouvelles créations d'entreprises innovantes sur le territoire.

Laboratoire GIS et Université de Nîmes :

l'Université de Nîmes est un acteur important en matière d'actions et de formations professionnelles, notamment dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des risques. Nîmes Métropole a contribué pour plus de 75 K€ à une extension de la plateforme actuelle.





D/ L'ÉCOLE DES MINES EST UN OUTIL PERFORMANT D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

L'Ecole des Mines d'Alès implantée également à Nîmes est un outil performant d'accompagnement des entreprises, notamment dans les domaines de l'innovation et de l'amélioration des performances.

Depuis plusieurs années, Nîmes Métropole agit en partenariat avec l'Ecole des Mines dans différents programmes d'accompagnement des acteurs économiques, dans leurs projets d'innovation.

E/ LE CHRU DE NÎMES

Le CHRU de Nîmes mène une politique volontariste de développement de la recherche clinique et de soutien à l'innovation : il développe de nombreux partenariats avec des entreprises impliquées dans le domaine pharmaceutique et du médicament, ainsi que dans les biotechnologies et les dispositifs médicaux. Ces collaborations ont pour but de proposer des solutions innovantes et ainsi, créer de la valeur économique pour le territoire.

F/ LES SERVICES À LA PERSONNE

Pour Nîmes Métropole, les Services à la Personne sont un facteur d'attractivité. La différence est rapidement faite, entre un territoire qui offre un "bouquet" de services adaptés, accessibles, de qualité, avec une lisibilité du coût, et un territoire qui n'a pas intégré cet axe dans sa politique territoriale.

Par ailleurs, les entreprises doivent de plus en plus tenir compte de la conciliation de la vie personnelle avec la vie professionnelle; aussi, elles repèrent les territoires qui peuvent répondre aux besoins exprimés par leurs salariés.

➔ Suite à un diagnostic réalisé en 2013, en collaboration avec le Point Info Services à Domicile du Gard et plusieurs entreprises de son territoire agissant dans le domaine des "services à la personne", l'Agglomération étudiera la possibilité de créer une conciergerie de territoire sur ses Actiparcs.

Une application métier pour accompagner la stratégie de développement économique

Fin 2012, la Direction du Développement Economique, avec le concours du Pôle Fiscalité et de la DSI, s'est dotée d'une application métier, pour consolider les données des entreprises implantées sur le territoire de Nîmes Métropole.

Après une période de nettoyage des bases de données existantes et d'intégration hebdomadaire de données sur les mouvements d'entreprises, cet outil doté de données enrichies, homogènes et exhaustives, permet à la Direction de mieux cibler les actions économiques à mettre en œuvre (Clusters, filières prioritaires, Salons...) et d'être plus réactive lors d'entretien avec des élus, des porteurs de projets, des investisseurs ou des partenaires. Les premières extractions et analyses permettent, par la taille du tissu d'entreprises et sa répartition sectorielle, de mieux comprendre l'orientation globale de l'économie du territoire, ses spécialisations, le poids de l'emploi privé et la répartition spatiale des établissements entre la ville centre et les autres communes de l'agglomération.

Au-delà d'une simple exploitation des informations concernant les entreprises sur le plan spatial ou sectoriel, cet outil d'observation permet d'identifier les entreprises tournées vers les entreprises et celles tournées vers le consommateur, relevant de ce que l'on appelle l'économie présenteielle ou résidentielle. Cette économie dite représente plus de 60% des emplois privés de l'Agglomération. La connaissance plus complète de ce tissu d'établissements diffus et très riche permet à la Direction, d'accompagner sa réflexion stratégique en matière d'aménagement de zones d'activités et de d'améliorer son plan d'actions.

Enfin, cet outil métier actuellement développé sous format Full Web, permettra à court terme à d'autres Directions de la Communauté d'Agglomération, de conduire des études spécifiques en lien avec leurs champs de compétences (effet impact des grands projets sur les activités économiques, accompagnement des entreprises en matière de risque inondation...).

I-2-2/ CULTIVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ATOUTS CLÉS DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

La défense et la préservation pour les générations futures de l'environnement, du patrimoine naturel et des ressources, l'éducation à l'écocitoyenneté, sont des objectifs à partager. La Communauté d'Agglomération a la responsabilité d'agir à son niveau, avec tous les acteurs du territoire.

L'Agglomération est riche de ses paysages, reflets de la diversité de ses productions et de ses savoir-faire et facteur d'attractivité de son territoire. Elle entend préserver ce patrimoine, tout en "construisant les paysages de demain" ; c'est le gage d'un environnement préservé, d'un développement économique harmonieux et d'une qualité de vie partagée.

Le service Développement Durable et Environnement s'installe de plus en plus comme un service transversal au sein de Nîmes Métropole. Le Pôle Environnement est ainsi régulièrement concerté et associé aux activités et projets de plus grande envergure et ce, afin d'apporter une expertise. Le Pôle Environnement mène également ses propres actions sur le territoire de l'Agglomération.

1/ VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL PAYSAGER... ET HUMAIN

Une des particularités du territoire de Nîmes Métropole est sans nul doute la richesse de ses paysages - depuis le massif aride des garrigues jusqu'aux zones humides de la Camargue en passant par la Gardonnenque, la Vaunage et la plaine cultivée des Costières.

Ces paysages participent aujourd'hui pleinement au cadre de vie, au développement économique et à la protection de la biodiversité.

Nîmes Métropole a ainsi développé des outils et mis en œuvre des actions en vue de préserver et valoriser cette richesse.



VALORISATION DES PAYSAGES PAR LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES

Avec plus de 300 km d'itinéraires de randonnée sur son territoire, Nîmes Métropole a su développer une offre complète et attractive valorisée dans un cartoguide. Dans le cadre de sa compétence, Nîmes Métropole assure le suivi, l'entretien de la signalétique et la valorisation de ces itinéraires de randonnée.

En 2013 :

- Le travail de suivi de l'état de la signalétique a été assuré par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et des associations locales.
- Le travail d'entretien des itinéraires de randonnée a été confié à un chantier d'insertion employant 8 personnes. Ce chantier a eu en charge le débroussaillage, la réouverture des chemins mais aussi la valorisation du petit patrimoine bâti.
- Quatre nouveaux itinéraires, fruit d'un travail en collaboration avec les associations et les communes concernées ont été équipés et balisés.
- Une réflexion sur la création de carto-guide paysager avec les territoires voisins est en cours. Cette initiative de Nîmes Métropole doit permettre le développement d'outils plus en adéquation avec les attentes des utilisateurs.

VALORISATION DES PAYSAGES PAR LES ANIMATIONS NATURE

Nîmes Métropole propose chaque année aux communes, des animations et expositions gratuites sur des thèmes nature.

En 2013, Nîmes Métropole a souhaité améliorer son offre en proposant de nouvelles animations réalisées par le Centre Ornithologique du Gard et les Ecologistes de l'Euzières. Ces animations sont également l'occasion d'emprunter les itinéraires de randonnée de l'Agglomération en les découvrant différemment.



VALORISATION DES PAYSAGES PAR LES CHARTES PAYSAGÈRES

Les trois chartes paysagères et l'observatoire des paysages couvrant la totalité du territoire de Nîmes Métropole, permettent désormais de mettre en œuvre des actions "territoriales", par le biais de partenariats techniques et financiers, avec l'ensemble des acteurs qui ont défini le contenu et donc les objectifs de chacun de ces documents de planification.

Répondant à des enjeux d'aménagement du territoire et de préservation du cadre de vie, les 3 chartes paysagères sont inscrites à l'Agenda 21. Outil non réglementaire, les chartes paysagères et environnementales sont basées sur l'appropriation et l'engagement moral des acteurs d'un territoire.

Le territoire de Nîmes Métropole : trois chartes paysagères en phase d'animation.

En 2013 :

- Nîmes Métropole a poursuivi, en collaboration avec Pays Garrigues et Costières de Nîmes, l'animation de la Charte des garrigues. Outre le travail réalisé sur l'édition du "guide pratique et réglementaire des loisirs en garrigue", un travail de valorisation des boisements communaux a été lancé.
- Nîmes Métropole a souhaité poursuivre son engagement auprès de l'Association des Maires de la Vaunage et de l'AOC Costières de Nîmes dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre des actions portées respectivement par la charte de la Vaunage et la charte des Costières. Le soutien financier et technique apporté par Nîmes Métropole est aujourd'hui essentiel pour permettre à ces deux chartes, de développer leurs programmes d'actions.



VALORISATION DES PAYSAGES AU TRAVERS DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE



Depuis 2009, Nîmes Métropole reconduit tout les quatre ans, 80 clichés selon le même angle de vue et la même position.... Témoin de l'évolution des paysages mais aussi des communes, l'Observatoire Photographique des paysages de Nîmes Métropole doit permettre à chaque acteur, de mieux comprendre l'évolution du territoire afin de mieux le gérer, le préserver et le valoriser.

En 2013, les clichés ont été reconduits par un photographe professionnel. Une analyse comparative de ceux-ci a été effectuée durant l'été. Les différentes campagnes ont été valorisées au travers de l'outil GéoNîmes, utilisable par les mairies et par les Services de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole.

VALORISATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PORTÉES SUR LE TERRITOIRE PAR LA WEB TV

Dans sa volonté de communiquer et de partager ses expériences, Nîmes Métropole a confié à un chantier d'insertion, la réalisation et la mise en ligne de reportages sur la Web TV Agenda 21.

En 2013, ce sont ainsi plusieurs personnes en contrat d'insertion qui ont travaillé à ce volet communication. Les thèmes abordés ont permis de valoriser la réalisation de travaux en lien avec la thermographie aérienne. Ce travail d'insertion a été un plus pour certains bénéficiaires qui ont retrouvé par la suite, une activité professionnelle.

2/ PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

➔ Après son approbation, 2013 a consisté à poursuivre la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs de la zone de protection spéciale Natura 2000 "Costières Nîmoise".

Cette zone périurbaine est le lieu d'enjeux imbriqués en matière de biodiversité, de maintien de l'agriculture et de projets d'aménagement et en particulier de la LGV Nîmes Montpellier. Nîmes Métropole assure l'animation de ce document de gestion, souhaitant en particulier pouvoir assurer une médiation entre les acteurs concernés : Etat, associations environnementales, communes, acteurs économiques...

Dans le cadre de cette animation, Nîmes Métropole s'est attachée en 2013 à la mise en œuvre des Mesures agro-environnementales territorialisées auprès des agriculteurs des Costières. Un travail d'amélioration des connaissances a également été réalisé au travers d'un inventaire des haies, habitat favorable à plusieurs espèces remarquables.

Le réseau Natura 2000

- La stratégie Natura 2000 doit contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique adoptée au sommet de la Terre de Rio.
- Il s'agit d'un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore.

➔ Le partenariat avec l'AUDRNA pour la définition des trames vertes et bleues qui ont pour principal objectif de préserver la biodiversité du territoire se poursuit. Ce travail a été approfondi en 2013 afin de servir le futur Schéma de développement de Nîmes Métropole et les documents d'urbanisme du territoire (SCOT, PLU).

I-2-3/ RÉDUIRE À LA SOURCE ET GÉRER LES POLLUTIONS ET LES DÉCHETS

Au niveau national, en 40 ans, la production d'ordures ménagères a doublé. Chaque citoyen produit environ 374 kg de déchets par an. La Communauté d'Agglomération s'est engagée avec détermination dans la réduction à la source, le recyclage et la valorisation. La réduction des déchets contribue à l'objectif de gestion durable des ressources.

Nîmes Métropole participe à de nombreux projets qui permettent de lutter contre les pollutions diffuses.

1/ LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS : UNE GESTION, DES INVESTISSEMENTS ET DES OUTILS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

En prenant en 2011 la compétence, Nîmes Métropole a souhaité mener une action coordonnée et démultipliée à l'échelle de son territoire pour agir sur la prévention de la production de déchets et sur leur gestion. Agir dans ce champ d'intervention, passe aussi par la modification des comportements et par des technologies appropriées et respectueuses de l'environnement.

La traduction concrète ? De la performance et de l'innovation, de meilleures pratiques environnementales et sociales et de la sensibilisation auprès des habitants.



Chaque année, sur le territoire de Nîmes Métropole, sont collectées :

- 74000 tonnes d'ordures ménagères.
- 12000 tonnes de collecte sélective.
- 5000 tonnes de verre et de papier en apport volontaire.
- 45000 tonnes apportées en déchèteries.

A/ ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Trier de manière responsable, c'est : préserver des ressources naturelles et une qualité de vie, dépenser moins pour les déchets et donc pouvoir financer de nouveaux projets grâce aux économies réalisées.

La Loi du Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif de réduire la production d'ordures ménagères de 7 % par habitant au cours des cinq prochaines années.

Nîmes Métropole entend agir au quotidien pour diminuer les volumes de déchets produits, dont les quantités et les coûts de traitement ont tendance à augmenter d'année en année. Elle souhaite aussi tout mettre en œuvre pour diminuer au maximum la part considérable des déchets non recyclés et pourtant réutilisables.

En 2013

- Nîmes Métropole a mis en œuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réduction de la production des ordures ménagères et assimilés, à l'augmentation du recyclage des déchets ménagers et assimilés, des déchets d'emballage et des déchets des entreprises.
- Nîmes Métropole a souhaité mettre en œuvre un Plan de compostage domestique.

B/ DU CONCRET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

En 2013, la DCTDM :

- A poursuivi le développement de la collecte séparative des cartons sur la ville de Nîmes.
- A maintenu le renforcement de son action sur le compostage individuel : participation à la Semaine du Développement Durable, actions de sensibilisation dans les écoles, présence sur les marchés de plein air...
- A optimisé la gestion des encombrants, particulièrement des DEEE et dans les secteurs à habitat vertical.
- A développé la collecte sélective en habitat vertical grâce à un travail au quotidien et en collaboration avec les syndicats de traitement et bailleurs sociaux (Quartier du Chemin Bas d'Avignon).

I-2-3/ RÉDUIRE À LA SOURCE ET GÉRER LES POLLUTIONS ET LES DÉCHETS



- A maintenu les collectes en porte à porte des journaux, revues, magazines en mélange avec les emballages, afin d'augmenter les rendements de collecte et de diminuer le nombre de collecte et de kilomètres parcourus.
- A poursuivi l'optimisation et l'uniformisation du parc de bacs de collecte, afin que tous les usagers qui ont les possibilités de stockage soient dotés des mêmes bacs pour le tri et la collecte des ordures ménagères : bacs normalisés et identiques, utilisant un code couleur uniforme et identifiable par tous, sur 21 communes. Nîmes et Saint-Gilles assuraient déjà ce mode opératoire de fourniture de bacs.
- A finalisé la mise en place des bacs de collecte sur les quatre communes restantes : Sainte-Anastasie, Saint-Chartes, La Calmette, Dions.
- A démarré le programme de Réhabilitation des décharges, validé par les communes en 2012 dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets, par le lancement des études de diagnostic des travaux à réaliser (7 sites répartis sur 6 communes concernées par cette opération).

Les perspectives pour 2014

- ➔ Poursuivre le programme de Réhabilitation des 7 décharges présentes sur le territoire de l'Agglomération dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets (finalisation des études et lancement des travaux en 2014 pour une réception des travaux de réhabilitation en 2015).
- ➔ Mener une réflexion sur l'optimisation des 14 déchèteries du territoire de Nîmes Métropole "Déchèterie nouvelle génération", par l'intermédiaire d'un Schéma Directeur Territorial qui définira les orientations d'organisation des déchèteries.
- ➔ Favoriser la mise en place du principe de responsabilité élargie des producteurs sur les déchèteries : pour les filières des déchets d'équipement d'ameublement des particuliers ainsi que les déchets diffus spécifiques des particuliers.
- ➔ Développer les points d'apport volontaire pour le verre dans la perspective d'optimiser la collecte sélective et d'augmenter les rendements de collecte par habitant.
- ➔ Poursuivre les efforts et les opérations de sensibilisation auprès des habitants de l'Agglomération, notamment sur la collecte sélective et le compostage : participation à la Semaine du Développement Durable, opérations de

sensibilisation auprès du jeune public et dans les écoles, présence sur les marchés de plein air pour sensibiliser directement les habitants.

- ➔ Lancer une étude sur les leviers d'optimisation de la collecte et notamment, l'optimisation des tournées de collecte des secteurs en régie, pour une meilleure qualité de service, des itinéraires plus pertinents afin de réduire l'impact carbone mais aussi préserver la sécurité des agents de collecte.
- ➔ Optimiser l'accueil des professionnels en déchèterie afin de limiter les dépôts sauvages et par conséquent les pollutions à l'environnement.
- ➔ Participer à l'amélioration du cadre de vie dans les secteurs à habitat vertical en coopération avec les associations de quartier, les bailleurs sociaux, les services de proximité... en optimisant la gestion des encombrants et la sensibilisation au tri.

2/ LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS - PRÉSERVER UNE RESSOURCE EN EAU ET UN AIR DE QUALITÉ

Nîmes Métropole participe à de nombreux projets relatifs à la lutte contre les pollutions diffuses, à l'aménagement des cours d'eau, à la protection des ressources naturelles. Ainsi le partenariat avec AIR LR sur la surveillance de la qualité de l'air de Nîmes Métropole a également été reconduit en 2013.

Une gestion durable de la ressource en eau

Nîmes Métropole a conclu en 2013 avec l'Agence de l'Eau, mais aussi l'EPTB Vistre, le Syndicat Mixte des nappes Vistrenque et Costières et le SMAGE des Gardons, un Accord-cadre de coopération sur la période 2013-2018 pour la mise en œuvre opérationnelle d'une politique de l'eau coordonnée.

Au travers de cet Accord-cadre, les signataires décident de conjuguer leurs efforts pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, enjeu majeur de l'aménagement du territoire.

Il s'agit de maîtriser les prélèvements en eau dans les ressources naturelles, de distribuer une eau potable répondant aux normes de qualité, de préserver ou d'améliorer la qualité des milieux aquatiques en résorbant les sources de pollution et en entretenant ces milieux.

Le territoire et ses enjeux :

- Sur le bassin versant du Vistre, la qualité de l'eau constitue un des éléments limitant à l'atteinte du bon état des masses d'eau (et/ou bon potentiel).

I-2-3/ RÉDUIRE À LA SOURCE ET GÉRER LES POLLUTIONS ET LES DÉCHETS

- Les nappes Vistrenque et Costières et la Gardonnenque ont été identifiées dans le SDAGE ressources stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable.
- Sur les Gardons, on observe un milieu naturel riche mais fortement altéré par les dysfonctionnements des différents compartiments du cours d'eau.

Contenu de l'Accord cadre 2013-2018

Nîmes Métropole, l'EPTB Vistre, le SMNVC et l'Agence, désormais rejoints par le SMAGE des Gardons, décident de poursuivre dans l'Accord-cadre de coopération, les règles et conditions de leur coopération sur 2013-2018.

L'objectif est d'engager les actions nécessaires à l'atteinte du bon potentiel / bon état des masses d'eau sur Nîmes Métropole, en pleine cohérence avec les SAGE.

La concrétisation de cette collaboration se traduira par des conventions d'application spécifiques qui associeront les maîtres d'ouvrage compétents et les différents partenaires utiles à la réussite des actions identifiées, et ceci pour chaque volet.

Le programme de coopération prévoit en effet de développer une approche globale de la politique de l'eau sur le territoire selon neuf volets :

- VOLET 1 : lutte contre les pollutions domestiques - Assainissement Collectif.
- VOLET 2 : lutte contre les pollutions domestiques - Assainissement Non Collectif.
- VOLET 3 : réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques.
- VOLET 4 : gestion de la ressource et de l'alimentation en eau potable.
- VOLET 5 : préservation et restauration des milieux aquatiques.
- VOLET 6 : développement Durable.
- VOLET 7 : favoriser le développement des démarches de planification.
- VOLET 8 : communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques.
- VOLET 9 : promouvoir des actions de coopération décentralisées.

En déclinaison de cet Accord-cadre, plusieurs conventions spécifiques ont été signées dès 2013 avec l'Agence de l'eau sur les volets 1 à 4.

Pour la première fois, une convention "développement durable" relative au volet 6 a été élaborée pour la période 2014-2015. Elle vise 4 objectifs opérationnels principaux :

- ➔ Organiser une filière d'alimentation locale favorable à la préservation de la ressource.
- ➔ Poursuivre le relais d'information et de sensibilisation auprès des communes en faveur de la mise en place des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (Zone Non Agricole et hors captages prioritaires).
- ➔ Assurer la déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle locale.
- ➔ Réaliser les volets "eau" inscrits dans les programmes d'actions des trois chartes paysagères et environnementales du territoire de Nîmes Métropole.

Les Temps Forts 2013

- Appel à projets annuel de l'Agenda 21.
- Approbation du scénario Climat Energie du Territoire.
- Mise à disposition de tous, via sur le Site Internet de Nîmes Métropole, des "thermicartes" de l'ensemble du bâti de territoire de l'Agglomération, suite à la thermographie aérienne.
- Création de 3 nouveaux sentiers de randonnée.
- Remise des contributions du Conseil de Développement Durable en Conseil Communautaire : avis sur le projet d'extension du TCSP, proposition d'une Charte sur les achats responsables et d'actions en lien avec la construction durable.
- Refonte du PDE de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes.
- Signature de l'Accord-cadre 2013-2018 avec l'Agence de l'Eau.



LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 2	Opérationnelle	Service	Descriptif de l'action	Etat du réalisé 2013	Perspectives 2014
<p>Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie</p>	<p>Orientation 1 : favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique</p>			<p>9 matinales en 2013 avec de nombreux sujets abordés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement à l'international : une vraie solution anti-crise pour les entreprises - Préservez votre compétitivité : Peut-on avoir raison de la contrefaçon ? - Actualité et perspectives de développement de la plateforme aéroportuaire de Nîmes - L'attractivité Immobilière et foncière du territoire de Nîmes Métropole - Le CHU de Nîmes, partenaire de vos Innovations - La formation continue au service de la compétitivité de votre entreprise - Quelles opportunités économiques dans le bâtiment durable sur Nîmes Métropole ? - Financer son entreprise en 2013 - La silver economy *, une priorité nationale : bien vieillir chez soi *, un moteur de développement économique. 	<p>8/9 matinales pour 2014.</p>
	<p>Faire passer la culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du développement durable à travers les • Matinales de Nîmes Métropole •</p>	<p>Développement Economique</p>	<p>Organiser des rencontres en direction des entreprises pour former, inciter et permettre l'échange de bonnes pratiques.</p> <p>Traiter de thèmes permettant de favoriser le développement de l'emploi au service des habitants, promouvoir un développement économique durable et maîtrisé, favoriser une gestion durable des espaces à vocation économique.</p>		
	<p>Orientation 2 : cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité</p>				
<p>L'Animer Natura 2000</p>	<p>Développement Durable</p>	<p>Mise en œuvre d'un programme d'action composé dans le Document d'Objectifs. Objectifs de réhabilitation de la zone</p> <p>Diffusion concertation et communication avec les partenaires, bilan et évaluation de la démarche 2007-2011 - Veille et mise à jour de l'Etat des lieux aux réunions et formations.</p>	<p>Mise en œuvre des MET (mesures agro environnementales territorialisées) auprès des agriculteurs.</p> <p>Suivi des contacts avec les communes et l'association de SuM et inventaire des haies et alignement d'arbres.</p> <p>chasse pour expliquer Natura 2000.</p>	<p>Poursuite des MAIT.</p> <p>Reflexion en cours pour élaborer un outil de sensibilisation de élus à Natura 2000.</p>	
<p>Créer un Observatoire de la biodiversité de Nîmes Métropole</p>	<p>Développement Durable</p>	<p>Elaboration d'une base de données naturaliste faunes/ flores des espèces présentes sur le territoire de Nîmes Métropole.</p>		<p>la création d'un observatoire de l'environnement est envisagée en 2014 avec l'AUDRNA.</p>	
<p>MARGUERITTES aménagement d'une zone de rejet v. étal station d'épuration avant rejet dans la Canabou</p>	<p>Assainissement</p>	<p>Installation d'une zone de rejet végétalisée en sortie de station d'épuration pour compléter la purification de l'eau et ainsi réduire l'impact des rejets dans le milieu récepteur. La création de ce nouveau milieu humide tampon participe également au développement de la biodiversité.</p>	<p>Achèvement des travaux de construction de la zone de rejet végétalisée et Inauguration le 16 septembre 2013.</p>	<p>Convention de recherche avec IRTSEA pour l'instrumentation de la zone en vue de suivre son fonctionnement et son évolution sur les 6 prochaines années.</p>	

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014





LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Les autres maîtrises d'ouvrage

Axe 2
 Vers Nîmes
 Métropole
innovante et
 belle à vivre :
réconcilier
 attractivité
économique,
 biodiversité
 et cadre de
 vie

Orientation 1 : favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique

- P**romouvoir ORIZOII, le salon professionnel du développement durable • CCIET-CRCLLR
- D**évelopper ENERGIES 30, groupement gardois d'entreprises de construction durable et énergies renouvelables, favoriser l'émergence d'une *filière* dans ce domaine-CCI
- M**ettre en œuvre une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie, dans le bâti et/ou le process des entreprises-CRCLLR
- M**ettre en œuvre une action collective régionale tourisme durable • CRCLLR
- C**ontribuer à la création d'une licence professionnelle sur la gestion des risques naturels et industriels et sur les impacts environnementaux • Université de Nîmes
- L**ancer des projets de valorisation des atouts locaux • UniverNîmes 2020 • UniverNîmes de Nîmes

Orientation 2 : cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité

- A**ssurer une gestion raisonnée des espaces • Commune de Poulx
- R**estaure le patrimoine de la colline Saint Roch à Caveirac et participer à la création d'un institut de la pierre sèche • Commune de Caveirac et Association «Pierres seches et garrigues»
- L**ancement d'une activité : balades avec des ânes pour tout public - Entreprise «Âne-rit»

Orientation 3 : réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets

- M**ettre en œuvre à Rodilhan un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles • Commune de Rodilhan
- R**éguler les carnères et décharges de Poulx • Commune de Poulx



AXE 3

POUR UNE AGGLOMERATION SOLIDAIRE ET CONVIVIALE : RENFORCER LES SOLIDARITES TERRITORIALES ET LE “VIVRE ENSEMBLE”

DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'objectif est d'assurer un développement qui garantisse aux générations présentes et futures, le maintien et l'amélioration du “bien vivre ensemble”. Pour ce faire, Nîmes Métropole, dans l'ensemble de ses politiques publiques, doit tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité : accès des services publics, solidarité intergénérationnelle, vie culturelle, pratiques sportives, nouvelles solidarités... La Communauté d'Agglomération s'attache aussi à développer des projets dans ses domaines de compétence, destinés à améliorer la vie quotidienne de ses habitants et leur épanouissement individuel.



I-3-1/ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES SPORTIFS ET CULTURELS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DES HABITANTS



Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de Fonds de Concours, et en construisant des équipements communautaires.

1/ LE STADE NAUTIQUE NEMAUSA : ACTIVITÉS SPORTIVES, ÉDUCATIVES, DE LOISIRS

Le Stade Nautique communautaire NEMAUSA, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération. Cet équipement est "ouvert à tous", grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire VERT MARINE, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

La fréquentation 2013 dépasse les 300 000 entrées.

En 2013, NEMAUSA a accueilli :

- Le meeting national de natation, en mars.
- La rencontre internationale d'apnée, en avril.
- La compétition de plongée sous marine, en avril.
- La compétition régionale de Sport Adapté, en mai.
- Le championnat de France de natation minimes, en juillet.



Un Marché de transport des scolaires vers le Stade nautique

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport des élèves de primaire, vers NEMAUSA. Ce Marché permet d'optimiser le coût des transports.

2/ LA SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES PALOMA : UNE PROGRAMMATION FÉDÉRATRICE, UN RAYONNEMENT NATIONAL

Paloma, c'est la scène, des artistes de choix, un public conquis, des projets foisonnants...

Inaugurée en septembre 2012, elle a rassemblé en 4 mois après son ouverture, près de 38 000 personnes : spectateurs des concerts, musiciens, amateurs, stagiaires (Paloma est partenaire d'organismes de formations). Sur cette première saison (2012-2013), Paloma est allée à la conquête de son territoire avec l'objectif de donner envie aux habitants de l'Agglomération, jeunes et moins jeunes, de s'approprier véritablement le lieu, avec une programmation et une communication vivante. Son champ d'attraction et de séduction dépassant les frontières de l'Agglomération, le public, aimanté par une programmation chaleureuse et diversifiée, vient tout autant de Marseille que de Montpellier, ou d'Avignon et d'Alès.... Paloma propose des axes musicaux ambitieux et pointus et une qualité d'accueil du public, remarquable.

La diffusion musicale s'est organisée autour de six axes :

- L'accueil d'artistes "confirmés" en tournée.
- La présentation d'artistes émergents, innovants ou singuliers.
- La programmation de soirées thématiques (dédiées à un courant musical, à un territoire national ou international, à l'utilisation de nouvelles technologies, notamment le multimédia et les arts numériques, etc.).
- La programmation de temps forts de type festivalier (week-end d'inauguration, festival Marsatac autour des musiques électroniques et du hip hop, etc.).
- L'accompagnement de projets associatifs du territoire (soirées produites ou coproduites avec plusieurs collectifs de Nîmes et de sa métropole),
- La programmation de spectacles jeunes public ou trans-générationnels en direction des familles.

I-3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'OUVERTURE CULTURELLE, CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR "BIEN VIVRE ENSEMBLE"

1/ UNE AGGLO SPORTIVE

Le sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, représente un vecteur de valeurs en résonance avec les principes du développement durable. La priorité de Nîmes Métropole est de faciliter la pratique d'activités sportives en favorisant l'accès de ses habitants aux équipements.

A/ DES FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer à ses communes membres, des Fonds de Concours ; ils sont une forme de redistribution financière. Les critères d'attribution des Fonds de Concours, définis par voie délibérative en 2006, ont été revus en 2012.

Si le Sport est généralement un domaine de compétence communale, "l'organisation" doit être pensée de manière durable, à l'échelle intercommunale.

En 2013, Nîmes Métropole a attribué des Fonds de Concours :

- ➔ A la commune de Caveirac, pour la construction d'un centre éco-sportif handisport. La commune a financé son projet à hauteur de 952 000,00 □ HT, sur un total de 3 210 000,00 □ HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 300 000,00 €.
- ➔ A la commune de Nîmes, pour la réalisation d'un skate parc. La commune a financé son projet à hauteur de 355 173,00 □ HT, sur un total de 355 173,00 □ HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 88 793,00 €.



- ➔ A la commune de Marguerittes, pour la réhabilitation de la piscine municipale. La commune a financé son projet à hauteur de 291 102,09 □ HT, sur un total de 291 102,09 □ HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 70 000,00 €.
- ➔ A la commune de Bouillargues, pour l'extension du gymnase. La commune a financé son projet à hauteur de 116 000,00 □ HT, sur un total de 145 000,00 □ HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 36 250,00 €.
- ➔ A la commune de Manduel, pour les travaux d'aménagements du plateau multisports. La commune a financé son projet à hauteur de 99 804,00 □ HT, sur un total de 99 804,00 □ HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 24 951,00 €.
- ➔ A la commune de Lédénon, pour la réalisation d'un espace de loisirs et installation d'un skate parc. La commune a financé son projet à hauteur de 19 700,00 □ HT, sur un total de 31 700,00 □ HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 7 925,00 €.
- ➔ A la commune de Milhaud, pour la réalisation d'une halle des sports. La commune a financé son projet à hauteur de 624 000,00 □ HT, sur un total de 1 924 000,00 □ HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 300 000,00 €.

I-3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'OUVERTURE CULTURELLE, CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR "BIEN VIVRE ENSEMBLE "

En incitant les Communes à prendre en compte le développement durable dans leurs projets de construction,

Nîmes Métropole s'assure de la durabilité et de la performance des nouvelles constructions ou des réhabilitations des équipements sportifs du territoire. Ainsi, pour l'éco centre sportif de Caveirac, le plateau multisports de Manduel, les skate park de Nîmes et Lédénon, l'extension du gymnase de Bouillargues, la halle de sports de Milhaud et la réhabilitation de la piscine de Marguerittes, l'accent est mis sur plusieurs critères en fonction du projet : accessibilité, modes doux, maîtrise des consommations en énergie et eau, choix des matériaux, terrain végétal, intégration paysagère, chantier vert, emploi de personnes en situation de handicap, etc.



B/ LES PROJETS PORTÉS PAR LA DIRECTION DES SPORTS

En 2013, la 2^{ème} édition des journées découvertes sportives se sont déroulées du 8 au 12 juillet 2013. Elles ont permis à 742 enfants de 6 à 11 ans des ALSH de Nîmes Métropole, de découvrir de nouvelles disciplines sportives, des équipements sportifs de haut niveau, les valeurs du Sport, avec des entraîneurs des Clubs de haut niveau.

C/ NÎMES MÉTROPOLE, PARTENAIRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE 2013

- ➔ 16^{ème} tournoi européen de tir à l'arc, en janvier.
- ➔ 2^{ème} Circuit épée séniors, en avril.
- ➔ Coupe des plongeurs libres, en avril.
- ➔ Compétition de plongée sous marine, en avril
- ➔ Compétition internationale de plongée sportive, en avril.
- ➔ Nîmes à pied, en avril.
- ➔ Championnat de natation minime, en juillet.



2/ LA POLITIQUE CULTURELLE, LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES : RAYONNEMENT ET PROXIMITÉ

La Communauté d'Agglomération met en œuvre son Projet Culturel avec une vision positive et créative au service de ses concitoyens. Le rythme donné tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire, aux différentes manifestations, fédère les habitants et contribue à leur épanouissement personnel.

A/ LE PROJET CULTUREL DE NÎMES MÉTROPOLE

Il accompagne et complète l'offre culturelle mise en œuvre par les communes, en dotant le territoire d'équipements structurants associés à une activité culturelle adaptée. Afin de valoriser son patrimoine et d'intervenir dans la culture, Nîmes Métropole met en œuvre, un "authentique" projet culturel. Ce dernier fait rayonner l'Agglomération nîmoise tout en développant une culture de proximité. La politique culturelle s'intéresse plus particulièrement à la Lecture Publique, au Spectacle Vivant et au Patrimoine.

Pour faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles, la Communauté d'Agglomération multiplie les rencontres entre les créateurs (écrivains, illustrateurs, acteurs, conteurs, poètes, musiciens, chanteurs...) et le public.

I-3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'OUVERTURE CULTURELLE, CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR "BIEN VIVRE ENSEMBLE "

La lecture est un passeport indispensable pour maîtriser le langage

- La démocratisation de l'accès au livre et à la lecture passe par le renforcement du maillage de lieux culturels, notamment en soutenant les projets de création et de rénovation des bibliothèques et en déployant un réseau dématérialisé attractif.



La mise en place du portail du réseau des bibliothèques début 2007, ainsi que l'organisation de la circulation des documents permettent aujourd'hui de donner une nouvelle dynamique au développement de la Lecture Publique sur le territoire.

- Le Concours d'écrits "Le Printemps des Auteurs", permet de construire des liens intergénérationnels autour de la lecture et de l'écriture. En 2013, 109 amateurs d'écriture ont ainsi rédigé des nouvelles sur le thème "des coulisses à la scène". Les textes primés, diffusés sur l'ensemble du territoire, sont également mis en scène en "tournées de contes". Ainsi, 18 rencontres au cœur des communes du territoire sont organisées.

L'essor du Spectacle Vivant pour tisser du lien entre les habitants

Nîmes Métropole a développé une importante politique d'essor du Spectacle Vivant et la développe en créant des événements fédérateurs autour de projets à résonnance communautaire.

- Les Scènes d'agglomération révèlent ses "talents" en 73 dates cette année. Elles permettent aux habitants d'assister tout près de chez eux, à des représentations culturelles de qualité : musique, danse, jazz, théâtre, jeune public.
- Avec son festival "l'Agglomération au Rythme du Jazz", une dynamique propice au partage, aux rencontres et aux échanges s'est mise en place. Sa qualité et sa renommée s'étoffent chaque année. La culture et l'esprit du jazz vivent

aujourd'hui sur l'Agglomération ; le festival, devenu un lien culturel fort, a réuni en 2013 plus de 3500 personnes et 150 artistes. Nîmes Métropole, sensible au développement de l'enseignement musical a produit, en ouverture du festival, un concert de jeunes élèves issus des écoles de musique du territoire et a permis à 80 enfants d'assister à un concert pédagogique d'éveil musical.



Nîmes Métropole soutient l'activité des associations culturelles

L'Agglomération soutient depuis 2008 l'axe spectacle vivant, à l'initiative du Collectif la Basse Cour. La découverte et le partage pour toutes générations confondues, des cultures nomades, permet de "laisser libre cours à la forme, aux verbes et aux nouvelles technologies."

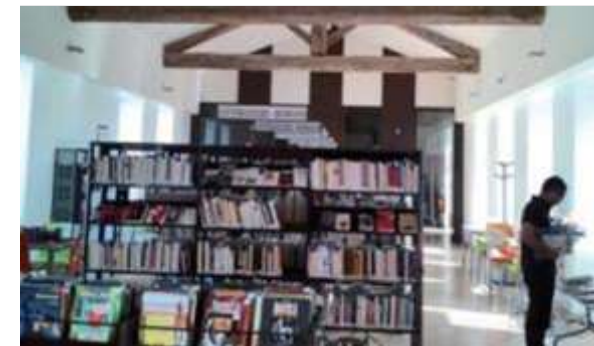
En 2013, la commune de Rodilhan a accueilli la Basse Cour, ses deux chapiteaux et ses 10 compagnies sur trois jours de festivités, avec des spectacles de cirque hauts en couleur. Trois représentations scolaires étaient ouvertes à 900 enfants.

En 2013

Nîmes Métropole subventionne les projets musicaux tels que l'emblématique Boty (Da Storm), le "week-end musical" (Rakan et Idilo), le festival Animé, porté par l'association Way of House, avec pour objectifs :

- L'émulation culturelle et le dynamisme artistique autour de projets portés par Paloma en faveur des associations et des Ecoles de Musique.
- La déclinaison culturelle de l'Agenda 21 qui insiste sur l'importance de "mettre en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, impliquant de garantir la variété de l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, en particulier des cultures minoritaires ou désavantagées, d'encourager les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques."

I-3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'OUVERTURE CULTURELLE, CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR "BIEN VIVRE ENSEMBLE "



Les équipements Culturels et le Petit Patrimoine

Des équipements et des services portés par une commune sont mis en perspective à l'échelle intercommunale. La culture est un domaine de compétence partagé avec les communes.

Lorsqu'un équipement est clairement conçu pour répondre à un enjeu de développement intercommunal, Nîmes Métropole s'associe aux projets portés par les communes en leur proposant un soutien financier, dans le cadre de l'instruction, puis de l'attribution de fonds de concours.

Parallèlement, la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine rural sont également en jeu. Particulièrement riche et diversifié, il témoigne d'une longue histoire et contribue fortement à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. Cet héritage est ainsi préservé.

C'est pourquoi, Nîmes Métropole a approuvé, par voie délibérative le 12 décembre 2011, un règlement en matière d'attribution de Fonds de Concours pour la construction, la rénovation et l'aménagement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et la rénovation du petit patrimoine historique, au profit des projets des communes.

Les opérations éligibles aux Fonds de Concours

- Construction et/ou aménagement d'un équipement culturel structurant, à vocation intercommunale, porté par une ou des commune(s) membre(s), au service d'un bassin de vie et unique sur celui-ci.
- Création, aménagement et/ou extension d'un équipement culturel de proximité, s'inscrivant dans un des programmes prioritaires de la Communauté, non rattachables à l'entretien courant.
- Au petit patrimoine historique.



En 2013, quatre communes ont bénéficié du soutien de Nîmes Métropole, en matière de fonds de concours :

- Rodilhan, pour la construction d'une salle polyvalente culturelle, d'un montant de 300 000€.
- Saint-Chaptes, pour la restauration d'une fontaine datant du XIX^{ème} siècle d'un montant de 1565,49€
- Garons, pour la réhabilitation et la construction d'une médiathèque d'un montant de 237 500€.
- Générac, pour la restructuration d'un bâtiment en vue de l'implantation d'une nouvelle bibliothèque, d'un montant de 25 302€.

B/ LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES RENFORCENT LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Les habitants se reconnaissent, s'identifient, se retrouvent dans "un terreau culturel" qui caractérise le territoire de l'Agglomération.

La Feria des Enfants : une journée dédiée à l'expression artistique des jeunes

En 2012, la huitième édition avait rassemblé plus de 10 000 personnes à la Bastide, Cette année, pour faire face à un risque d'intempéries, la manifestation a dû être annulée. A chaque édition, des animations ludiques et thématiques sont proposées aux jeunes générations, avec en fil conducteur, la transmission des valeurs propres au territoire de Nîmes Métropole : les traditions, les arts équestres, les contes, l'attrait pédagogique du développement durable... S'inscrivant dans la démarche Agenda 21 et en partenariat avec Tango, chaque enfant bénéficie d'un titre de transport gratuit.

“Graines de Raseteurs”, Courses Landaises, Concours d’Abrivado : valoriser des savoir-faire inscrits dans le patrimoine et perpétuer les traditions

La Culture Taurine est profondément implantée dans l’Agglomération nîmoise. Aussi, Nîmes Métropole met en place pour chaque saison, des manifestations représentatives de ces traditions.

➔ Depuis 2005, Nîmes Métropole organise, en collaboration avec la Fédération Française de Course Camarguaise, le concours “Graines de Raseteurs”, pour la promotion de la course camarguaise. Cette compétition est destinée aux élèves raseteurs. Les principaux critères d’évaluation sont la démonstration de leur manière élégante et loyale, lors des courses. Ils sont également jugés sur le respect dont ils font preuve vis à vis de l’animal et du public.

En 2013 : 19 communes ont reçu le concours. La finale s’est déroulée sur la Commune de Saint-Gilles, avec en vainqueur Geoffrey Robert de l’école taurine de Bouillargues.

➔ Tout aussi emblématique des traditions camarguaises, le Concours d’Abrivado fédère désormais les communes de l’Agglomération. Il est devenu au fil des éditions, un rendez-vous incontournable du mois de septembre.

Il met en compétition pour l’honneur, plusieurs manades. Nombreux sont les points à respecter pour obtenir le précieux trophée de cette édition, remis en jeu chaque année. Le jury s’attarde sur la technique et le geste dans la manière de conduire les taureaux et de les encadrer tout au long du parcours mais aussi sur les tenues vestimentaires des gardians et le harnachement traditionnel des chevaux de Camargue.

Les coutumes camarguaises, ainsi perpétuées, sont associées à un artisanat de qualité, qui fait appel à plusieurs corps de métier : selliers, bottiers, tailleurs d’habits camarguais, éleveurs de chevaux de race Camargue, manadiers, musiciens.



En 2013 : 16 manades se sont rencontrées, lors de deux sessions de qualification à Saint-Chaptes et à Marguerittes. La Manade Arlatenco récompensée à Rodilhan, lors de la finale remettra son titre en jeu en 2014.

➔ Nîmes Métropole propose aussi à ses habitants, de découvrir la culture taurine des régions voisines, avec un programme de Courses Landaises qui se déroule pendant la saison estivale.

En 2013 : 8 communes ont accueillies les landaises.

➔ Le programme de valorisation de la tauromachie espagnole “Agglo y Toros”, permet à 3 écoles taurines majeures d’exprimer leur art et de former de futurs jeunes toreros. C’est également une rencontre avec le public, passionné ou amateur, puisque les écoles se produisent plusieurs fois par an dans des arènes, 12 communes cette année.

Cette idée d’ouverture et de transmission pédagogique s’adresse aussi à d’autres disciplines tauromachiques. Ainsi, pour la première fois cette année, le centre français de rejoneo, a réalisé une démonstration de “corrida à cheval” dans les arènes de Saint-Chaptes.

3/ UNE AGGLO SOLIDAIRE !

En raison de son contenu, le CUCS contribue au volet social du développement durable et répond aux enjeux de cohésion sociale de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. Dans le cadre de partenariats, Nîmes Métropole soutient et accompagne au titre de sa compétence "Politique de la Ville", des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

A/ LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE D'AGGLOMÉRATION

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale constitue le cadre partenarial du développement social urbain des quartiers en difficulté, en complémentarité avec les autres dispositifs de la Politique de la Ville, le droit commun et la Rénovation Urbaine.

La Communauté d'Agglomération assure la coordination, le pilotage stratégique, le suivi et l'évaluation du dispositif et elle porte l'Observatoire des territoires prioritaires de l'Agglomération.

L'objectif du CUCS ? Réduire les inégalités de développement entre ces quartiers et le reste de l'Agglomération dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du lien social, du cadre de vie, de la prévention de la délinquance et de la santé. Le CUCS contribue de part son contenu, au volet social du développement durable et répond aux enjeux de cohésion sociale de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole.



En juin 2013, la Communauté d'Agglomération a été retenue par le Ministère de la Ville comme site préfigureur des Contrats de Ville, de nouveaux contrats partenariaux qui prendront la suite des CUCS pour la période 2015-2020.

- ➔ Ces nouveaux contrats entreront en vigueur en janvier 2015. Ils ont pour ambition de fixer dans un même contrat, les objectifs stratégiques développés à l'échelle de l'intercommunalité et des quartiers prioritaires confondus, sur l'ensemble des axes, social, urbain, économique, éducatif et de mobiliser les moyens du droit commun et de la Politique de la Ville.
- ➔ En octobre 2013, il a été décidé de porter l'expérimentation sur les quartiers de Pissevin-Valdegour et la gouvernance.

La mission d'ingénierie et d'observation

• LA FORMATION DES ACTEURS

➔ Le lancement d'une Formation "De l'action au dossier de demande de subvention" par l'ACEGGA, est une nouvelle initiative **2013**. Cette Formation est en direction des porteurs de projet du CUCS, afin d'améliorer leurs compétences administratives et financières liées à la gestion des différents dispositifs Politique de la Ville.

Quatre demi-journées se sont déroulées, en septembre et octobre, sur les thématiques : connaître les différents appels à projet de la Politique de la Ville, identifier les points de vigilance de la vie associative, savoir chiffrer un budget d'action, valoriser une action dans un dossier demande de subvention.

Sur les 46 associations qui se sont inscrites, 27 associations ont pu y participer en raison d'une capacité d'accueil insuffisante.

➔ La Formation Ateliers Sociolinguistiques par l'association CEREGARD a été reconduite **en 2013**.

I-3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'OUVERTURE CULTURELLE, CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR "BIEN VIVRE ENSEMBLE "



• AXE INGÉNIERIE ET OBSERVATION

➔ Adhésion au centre de ressources Villes et Territoires du Languedoc-Roussillon

Le Comité de Pilotage du CUCS du 4 avril 2013 a validé l'adhésion, au centre de ressources Villes et Territoires, de Nîmes Métropole ; elle représentera les Villes de Nîmes, Saint-Gilles et Marguerittes. De son côté, le Conseil général du Gard devrait accorder un appui financier. Le soutien financier de l'Etat est réalisé au niveau régional par la DRJSCS.

➔ Mise en place d'une page Internet CUCS sur le Site de Nîmes Métropole

Dans le cadre du pilotage du CUCS, et suite au Comité de Pilotage d'avril, il a été convenu que la page Internet CUCS serait le "portail" de la Politique de la Ville au niveau local, avec notamment, une centralisation des différents appels à projets, en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 30, des Villes, le Conseil général du Gard et autres...

L'accompagnement des professionnels

Soucieuse d'accompagner les acteurs locaux dans leur pratique professionnelle et afin d'améliorer la qualité et la pérennité des services sur les territoires prioritaires, Nîmes Métropole accompagne différentes dynamiques.

Les dynamiques santé sur le Chemin Bas d'Avignon et Saint-Gilles

Sur la problématique de la santé, l'Agglomération intervient en appui aux Villes de Nîmes et de Saint-Gilles, selon les besoins repérés. A ce titre, l'équipe CUCS se charge de mobiliser et de formaliser le partenariat "institutionnel" avec les institutions de la santé (CPAM, MSA, CARSAT, CODES), pour aider à la réalisation des diagnostics territoriaux.

➔ En 2013, suite aux réunions diagnostic santé de 2012, est créé un groupe de travail "Accès aux droits santé". L'objectif est de sensibiliser et de former des personnes relais sur le quartier Chemin Bas d'Avignon et Saint-Gilles, aux droits en matière de santé, afin qu'elles puissent répondre au mieux aux préoccupations du public.

La consolidation du dispositif DLA

➔ Poursuite du soutien et de la participation au dispositif DLA pour consolider et maintenir la vie associative de proximité.

En chiffres

LE BILAN CUCS 2012 : LA PROGRAMMATION NÎMES MÉTROPOLE

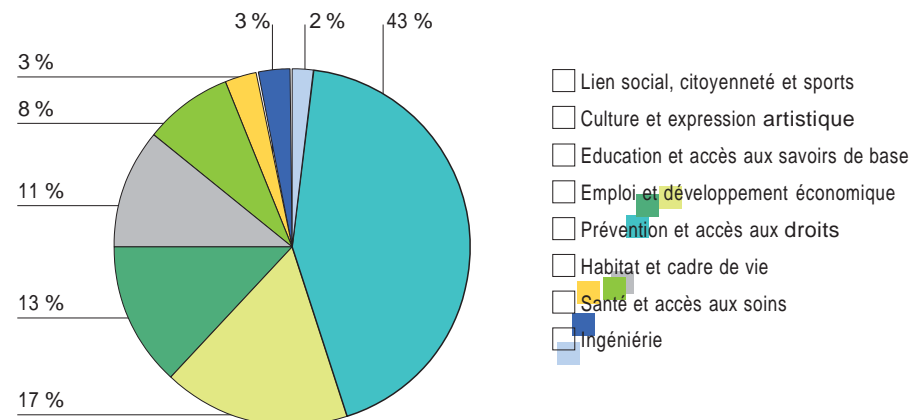
306 dossiers dans la programmation CUCS 2012

256 Ville de Nîmes soit 84 %

38 Ville de Saint-Gilles soit 12 %

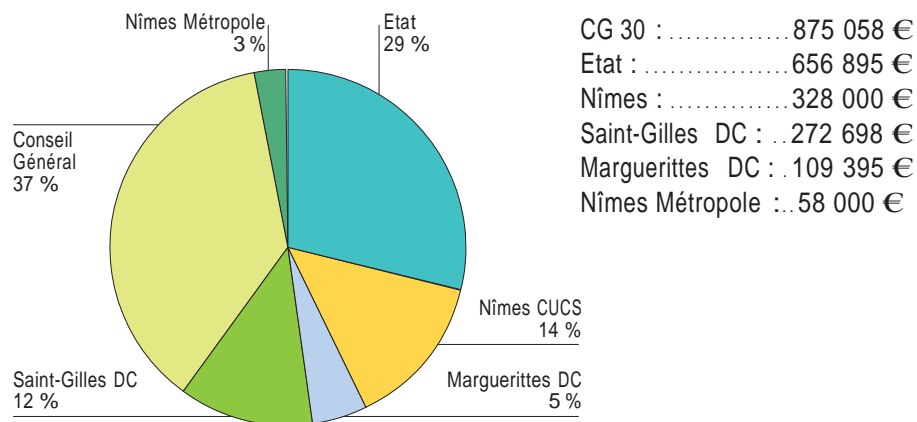
12 Ville de Marguerittes soit 4 %

43 % des dossiers relèvent de la thématique lien social (actions sports et adsl comprises)

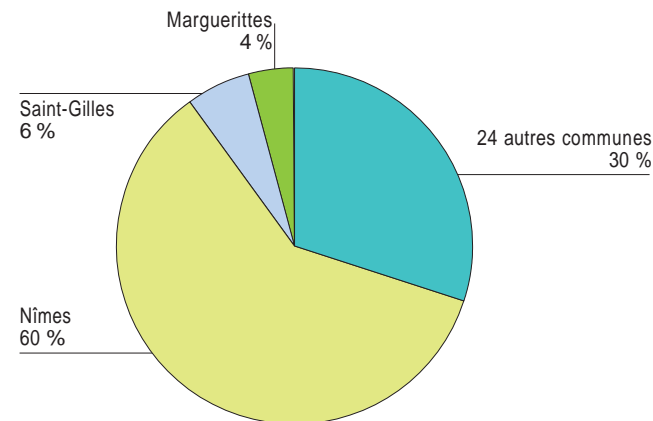


I-3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'OUVERTURE CULTURELLE, CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR "BIEN VIVRE ENSEMBLE "

2,3 millions de crédits CUCS répartis entre :



Répartition de la population entre Nîmes, Saint-Gilles, Marguerittes et le reste de l'agglomération - INSEE 2009



54/306 actions bénéficient d'un financement tripartite

39 actions sur Nîmes, 10 actions sur Saint-Gilles, 5 actions sur Marguerittes

La situation socio-démographique des QP

Indicateurs clés :

- Les communes de Nîmes, Saint-Gilles et Marguerittes représentent 70 % de la population de l'agglomération.
- La population des quartiers prioritaires représente 20 % du nombre total des habitants de Nîmes Métropole.

Population Totale INSEE 2009

- Nîmes 140 474 hab.
- Saint-Gilles 13 735 hab.
- Marguerittes 8 666 hab.
- 24 autres communes 68 325 hab.
- Nîmes Métropole 231 200 hab.

Population des ménages INSEE 2009

- Tous quartiers prioritaires 46 710 hab.

I-3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'OUVERTURE CULTURELLE, CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR "BIEN VIVRE ENSEMBLE "

B/ FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

Nîmes Métropole soutient et accompagne au titre de sa compétence "Politique de la Ville", des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Elle a poursuivi son partenariat avec : la Mission Locale Jeunes d'Agglomération, la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole qui est également la structure porteuse du Plan Local d'Insertion et d'Emploi, les chantiers d'insertion inscrits dans le plan d'action du PLIE de Nîmes Métropole (2008-2013), au travers de la prise en charge du différentiel de salaire et du dispositif d'incitation au recrutement de jeunes de moins de 26 ans, les associations œuvrant pour l'accès à l'emploi dans les ZUS.



C/ ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE NÎMES MÉTROPOLE

• Depuis le 1^{er} juin 2012, Nîmes Métropole assure la compétence "création, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage". Actuellement, une seule aire d'accueil est en fonctionnement sur le territoire de l'Agglomération. Il s'agit de l'aire de Nîmes qui peut accueillir 40 caravanes.

➔ L'année 2013 a été la première année, sous l'entière responsabilité de Nîmes Métropole.

- Les actions en vue de l'intégration de ces populations marginalisées se poursuivent. Bien que la compétence accompagnement social relève des communes et de leurs CCAS, les agents de l'aire d'accueil se mobilisent pour apporter un soutien important à toutes les démarches initiées par les familles.
- La scolarisation des enfants reste un élément fondamental. S'il est certain que la scolarisation via le CNED a pris de l'importance depuis sa gratuité (2010), cette solution reste partielle car les résidents de l'aire ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants. Le secours catholique peut y remédier en partie, dans le cadre de la séance hebdomadaire de soutien scolaire, mais cela s'avère insuffisant. La scolarisation en milieu scolaire sur Saint-Césaire et dans les écoles "partenaires" obtient un résultat plus probant. Une grande partie des enfants ayant transité sur l'aire d'accueil a ainsi pu être scolarisée dans les écoles du Mas Roman (68 %).

Le taux de remplissage de l'aire d'accueil de Nîmes a oscillé entre 30% pour le mois d'octobre 2013, à près de 85% pour le mois de mai. En moyenne, 175 personnes ont été accueillies par mois, sur l'aire de Nîmes.

• Enfin, dans la perspective d'assurer la mise en conformité par rapport à la loi et au nouveau Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage, Nîmes Métropole s'est engagée dans le projet de création d'une aire nouvelle à Marguerittes, de 22 places. A cet effet, une équipe projet a été mise en place. Le travail effectué en 2012 a permis de rédiger le programme de cet équipement en lien avec la commune de Marguerittes.

➔ L'année 2013 a été mise à profit pour mettre à plat le projet de construction de l'aire d'accueil. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée. Les premières formalités administratives ont été achevées et les travaux ont débuté.



I-3-3/ “METTRE EN RÉSEAU” LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS GRÂCE À L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

L'aménagement numérique du territoire, c'est lutter contre la fracture numérique et faire émerger de nouveaux services, vecteurs de développement économique mais aussi de bien être pour la population. Concevoir, mettre en œuvre et déployer un Système d'Information durable, permettent d'optimiser l'action des communes de l'Agglomération, au service de ses habitants.

Gecko, la fibre optique, le très haut débit pour développer de nouveaux services

L'aménagement numérique du territoire de Nîmes Métropole, avec un Plan de développement nommé Gecko a été lancé en 2010. Gecko, réseau de fibre optique, constitue l'épine dorsale “Très Haut Débit” du territoire de l'Agglomération. Après une première étape qui a permis de couvrir 98% du territoire de l'Agglomération en haut débit à 6 Mb/s pour les particuliers, et jusqu'à 10 Mb/s symétriques et garantis sur les Actiparcs et ZAE, il se poursuit à grande vitesse...

Gecko tisse sa toile à Très Haut Débit

En 2013 : le déploiement de la fibre optique irrigue aujourd'hui : Bouillargues, Caissargues, Clarensac, Caveirac, Garons, Générac, Marguerittes, Rodhilan, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Gilles, Bernis, Milhaud, Langlade, Saint-Dionisy, La Calmette, Saint Chaptès, Dions et Sainte-Anastasié.

Fin 2013, 335 km de fibre optique irriguent les 80% des 27 communes de Nîmes Métropole, traçant ainsi la nouvelle colonne vertébrale d'une nouvelle génération de réseaux de communication. En investissant dans une



technologie pérenne, Nîmes Métropole est l'une des premières Agglomérations françaises en matière d'équipement Très Haut Débit/fibre optique. L'enjeu est d'importance puisque la fibre optique, infrastructure fiable et pérenne, a des capacités de transport considérables, permettant ainsi de faire circuler un débit de 10 Mb/s, 100 Mb/s et plus.

GECKO irrigue désormais la base de vie du contournement Nîmes-Montpellier

La construction de la base travaux du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier a démarré le 14 janvier, avec dans un premier temps, l'installation de la "base vie" située à Générac. Elle sera constituée des bureaux et parkings destinés aux collaborateurs du chantier ; elle va constituer un lieu stratégique pour le projet, puisqu'elle accueillera à terme sur 80 hectares, (outre les équipes d'Occ'Via Construction), la base d'approvisionnement en matériaux et équipements nécessaires au chantier, ainsi que la base de maintenance de la future ligne ferroviaire.

Le 15 mars 2013, la fibre a été allumée en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage. Les 500 salariés de la base de vie ont donc accès à Internet à Très Haut Débit grâce à la fibre optique de l'Agglo.

Grâce à GECKO le wifi gratuit se déploie dans l'Agglo

Nîmes Métropole poursuit son action en matière de déploiement du numérique, en proposant désormais aux internautes, de se connecter gratuitement dans l'Agglo.

La Communauté d'Agglomération a ainsi entamé l'installation de hotspots sur son territoire pour permettre de se connecter gratuitement à internet, web et messagerie, sans fil et en Haut Débit, avec un Smartphone ou un ordinateur portable, que l'internaute soit habitant, professionnel ou visiteur de l'Agglomération.

Par ailleurs, la dynamique et la qualité de service du Très Haut Débit sont en adéquation avec les attentes des habitants, notamment l'accès à de nouvelles e-démarches.

Nîmes Métropole prépare et accompagne aussi l'offre Fiber To The Home (FTTH) annoncée par les opérateurs privés, d'ici 2020 sur toute l'Agglomération.

Aménager durablement le territoire... au-delà des frontières de l'Agglo

En 2012, Nîmes Métropole a commencé à assurer en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, la réalisation d'une liaison fibre optique de 44km, entre Nîmes et Alès. Cette dernière répond à une double nécessité : assurer le bouclage optique des liaisons entre Nîmes, Alès et Bagnols sur Cèze, accroître la dynamique concurrentielle, notamment sur le Grand Alès et sur le territoire interstitiel. Cette liaison optique permet de désenclaver et de sécuriser le réseau alésien et d'attirer ainsi des opérateurs. Elle permet aux organismes de Recherche, Santé, Education... de disposer d'interconnexions Très Haut Débit entre les sites des deux Agglomérations, à des tarifs acceptables. C'est un enjeu important d'aménagement et d'attractivité du territoire. Les travaux de cette liaison se sont déroulés entre mai et juillet 2013, pour la partie Nîmes/La Calmette et se sont achevés en novembre, entre La Calmette et Alès. Outre les opérateurs télécoms fortement intéressés par cette liaison, les CHU de Nîmes et d'Alès seront les tous premiers utilisateurs de cette liaison THD.

Labellisation THD : un atout d'attractivité et de compétitivité

Pour les entreprises, l'équipement fibre optique est éminemment stratégique en raison de la valeur ajoutée des applications du THD. Pour Nîmes Métropole, ce label permet d'éclairer les clients potentiels, en donnant aux entreprises dans leur décision d'implantation, une visibilité satisfaisante en matière d'accessibilité au THD.

Le THD est un bonus pour le développement économique du territoire.

Depuis 2012, 15 ZAE ont été labellisées "Zone d'Activité Très Haut Débit" et une 16^{ème} est en préparation. Nîmes Métropole est le premier territoire de France THD pour les entreprises, un marché de plus de 1200 entreprises qui sont désormais éligibles au THD fibre optique !



Nîmes Métropole mène une politique foncière dynamique axée sur la qualité de l'offre et la capacité d'adaptation aux besoins des chefs d'entreprise. Cette politique est renforcée avec le plan THD ZAE, en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage pour le raccordement des entreprises au THD et leur mise en relation avec les fournisseurs d'accès téléphonie et Internet.

- 1 400 entreprises, 70% des emplois en ZAE.
- 15 ZA labellisées THD : premier territoire THD de France !
- 18 opérateurs et près de 100 clients.



www.labelzathd.fr

Les perspectives 2014

- ➔ Raccordement des dernières communes au Schéma Directeur THD : Saint-Gervasy, Bezouze, Lédénon, Serhac, Manduel, Redessan.
- ➔ Raccordement de tous les collèges et lycées sur Nîmes Métropole.
- ➔ Raccordement de tous les sites administratifs du Département sur Nîmes Métropole.
- ➔ Raccordement des premiers sites 4G.
- ➔ Raccordement des carrefours à feux tricolores pour créer "une onde verte" sur les principaux axes.
- ➔ Poursuite de l'intégration du contournement LGV Nîmes Montpellier (Base de vie et sécurisation de 7 communes).
- ➔ Signature de la convention cadre FTTH (publiée fin octobre 2013) avec Orange.

Au bout de la fibre optique, il y a la qualité de service pour les habitants de l'Agglomération. La fibre optique permet de faire de la télésurveillance médicale, de faciliter le télétravail... Pour les entreprises, la fibre optique représente également un atout pour la compétitivité du territoire.

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 3	Action Opérationnelle IIIJ : e	Descriptif de l'action	Descriptif du réalisé 2013	Perspectives 2014	
<p>Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le vivre ensemble.</p>	<p>Orientation 1 : mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne</p>	<p>Développement Economique</p> <p>Intégrer les besoins de la personne dans la politique de développement économique et la stratégie de communication de Nîmes Métropole avec un événement phare annuel</p>	<p>Développer le service à la personne participe à l'attractivité du territoire pour les usagers (avec proposition de services adaptés, accessibles, de qualité).</p> <p>Représente un plus pour les entreprises locales car favorise la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle des salariés.</p>	<p>Réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en place d'une conciergerie de territoire sur l'actiparc G Besse.</p>	
	<p>Elaborer et mettre en œuvre un plan prioritaire de l'Agglomération</p> <p>Atelier Santé Ville sur les territoires</p>	<p>Identifier les problématiques sur les difficultés pour leur rendre accessible l'accès aux services et coordonnant et mobilisant notamment les acteurs du territoire du secteur.</p> <p>Mener des actions de prévention.</p>	<p>Création d'un groupe de travail sur l'accès aux droits commun à Saint-Gilles et Nîmes (Chemin Bas d'Avignon).</p>	<p>Qualifier des personnes -Relais sur les quartiers sur l'accès en partenariat avec la CPMI, CARSAT, PPS et MSA.</p> <p>au droit</p>	
<p>Orientation 2 : garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information</p>	<p>Poursuivre et renforcer la mise en réseau des bibliothèques de Nîmes Métropole</p>	<p>Culture</p>	<p>Permettre aux usagers d'accéder à plus d'ouvrages, de réduire les disparités entre la ville centre et les autres communes.</p> <p>Valoriser et dynamiser l'activité des bibliothèques.</p> <p>Mettre les humains et améliorer leur efficacité.</p>	<p>Mise en réseau (1er niveau) ayant permis d'engager un dialogue avec les Communes sur leurs besoins techniques, de formation, de mieux connaître le cycle de vie des documents ainsi que les attentes en animation culturelle, propre à chaque bibliothèque. Passage avec l'aide de la DSI à l'application Moccam.</p>	<p>Le cycle de vie des documents numériques, fait écho à la recherche de prestations harmonisées entre les bibliothèques.</p> <p>L'existence de la plateforme de gestion des titres peut induire une recherche d'unification des services en ligne.</p> <p>Une charte des bibliothèques pourrait être évaluée dans le cadre de la création d'un groupe de travail (Intégrer Carré d'Art bibliothèque - volet espace numérique, bibliothèques agglomérant moccam, koha).</p> <p>Une réflexion sur les animations cult.-elles pourraient aussi y être associée.</p>

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 3	Action Opérationnelle	Descriptif de l'action	Descriptif du réalisé 2013	Perspectives 2014
<p>Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le vivre ensemble.</p>	<p>Créer une nouvelle gouvernance d'acteurs de terrain pour élaborer les projets et actions du prochain Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)</p>	<p>Habitat</p> <p>Améliorer l'efficacité des acteurs de terrain.</p>	<p>Préfiguration du Contrat de Ville 2015-2020 en cours ; travail sur la gouvernance intégrant le droit commun et la territorialisation des actions.</p>	<p>Poursuite de la préfiguration jusqu'à la signature du Contrat de Ville de Nîmes Métropole.</p>

Orientation 3 : encourager les initiatives créatrices de lien social et d'ouverture culturelle

<p>GECKO : développer le haut et très haut débit pour les entreprises et les particuliers</p>	DS1	<p>Mailler le territoire en haut et très haut débit pour les entreprises.</p>	<p>98% de Nîmes Métropole couvert en 6M Wifi depuis janvier 2010. 21 points hauts Wifi.</p>	
<p>Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à court terme le FTTH dans les zones d'activités économiques communautaires</p>	DS1	<p>Mise en place du très haut débit pour les entreprises dans les zones d'activités économiques communautaires.</p>	<p>Nîmes Métropole 1er territoire de France THO pour les entreprises. Un réseau fibre optique THO de 315 Km. Plus de 253 sites publics et entreprises reliés. 80% des communes de Nîmes Métropole. Plus de 280 caméras, 20 hotspots, le tram'bus, les feux tricolores... 10 POP, 18 NRA dégroupés. 15 ZA labellisées THO, 1 400 entreprises reliées, 18 opérateurs. Interconnexions avec les dorsales : ASF, RFF, RTE et VNF.</p>	<p>Poursuivre l'action pour atteindre un réseau fibre optique de 160 Km, plus de 275 sites publics et entreprises reliés, 100 % des communes de Nîmes Métropole, plus de 350 caméras, 25 hotspots, 17 ZA labellisées THO, 1 500 entreprises reliées. Liaison Nîmes / Alès allumée.</p>

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 3	Action Opérationnelle	Descriptif de l'action	Descriptif du réalisé 2013	Perspectives 2014
Pour une Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le „vivre ensemble.	051 Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à court et à long terme le FTTH (Fibre To The Home) pour les particuliers de Nîmes Métropole	Mise en place du Très Haut Débit pour les particuliers.	FTTH Grand Public sur l'Agglo annoncé : France Télécom opérateur s'est fixé cet objectif pour 2020 sur les 27 communes de l'Agglo (100% de Nîmes couvert d'ici 2015).	100% du territoire traité.

Administration

Mission Modernisation

Mise en ligne des services.

Modernisation des services visant à rendre l'administration plus efficiente.
Optimisation de l'organisation des services et rationalisation des coûts.
Amélioration de la qualité des services à l'utilisateur: démarches simplifiées, plus accessibles
Réduction des déplacements.

Depuis février 2013 avec l'arrivée du nouveau site Internet, les usagers peuvent accéder à plusieurs services qui touchent de nombreux domaines d'actions de l'Agglomération:

- Déchets : demander sa carte d'accès aux déchetteries, la collecte d'encombrants
- Eau: demander un branchement eau potable/ tout à l'égout, abonnement/résiliation eau potable, prendre rdv avec un technicien SPANC, payer sa redevance SPANC
- Energie : consulter sa thermicarte
- Biodiversité : participer à l'Inventaire des arbres remarquables
- Culture : participer au "Printemps des auteurs-proposer un spectacle pour les 5 scènes d'Agglo"
- Economie : implanter son entreprise

Afin de faciliter son utilisation, l'accent a été mis sur la simplicité du dispositif mis en place.





LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Les autres maîtrises d'ouvrage



Pour une Agglomération sddaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et te uvivre ensemble.

Orientation 1 : mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne

- Intégrer les services à la personne dans la politique de développement économique et la stratégie de communication de Nîmes Métropole avec un événement phare annuel* Présence 30,PISOG,AOMR et Nîmes Métropole
- Réaliser un éco-complexe sportif et associatif à Caveirac - Commune de Caveirac
- Promouvoir les conditions d'une bonne santé chez les enfants, les adultes et les personnes âgées en réduisant les inégalités sociales de santé- Commune de Nîmes
- Prevenir les troubles de l'audition dans les lycées professionnels de la Ville de Nîmes et à l'IUT - Commune de Nîmes

Orientation 2: encourager les initiatives créatrices de lien social et d'ouverture culturelle

- Les ados de Nîmes Métropole font leur cinéma !(CUCS) • Kaleidoscope et Le Centre social Emile Jourdan (Nîmes)
- Bouger pour être en bonne santé et bien avec et dans son corps • Commune de Nîmes
- Aménagement d'un espace partagé dans le cadre des jardins familiaux de la terre d'ardejan - Association «Les jardins familiaux de la terre d'ardejan»
- Jardins familiaux de Rodilhan - Association «Jardins familiaux de Rodilhan»
- Espace partagé - Association «Humanîmes»

Orientation 3 : garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société d'information

- Espaces Numériques à l'école : Inventer, créer et accompagner l'école numérique - Commune de Nîmes



AXE 4

VERS NIMES METROPOLE BONNE GESTIONNAIRE : PREVOIR LES BESOINS ESSENTIELS DE DEMAIN

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Assurer à chacun et aux générations futures, toutes les conditions d'un bien-être de base, une eau de qualité en suffisance, un environnement respectueux de la santé et une alimentation saine, un habitat harmonieux.



I-4-1/ PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET ASSURER UNE GESTION RATIONNELLE DU CYCLE DE L'EAU

L'engagement de Nîmes Métropole ? Une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération, aujourd'hui et pour les générations futures. Aussi, la Communauté d'Agglomération, dans l'exercice de sa compétence Eau/Assainissement, mène une politique responsable, qualitative et quantitative, de la gestion de la ressource jusqu'à la dépollution des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel. Les Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement sont des outils primordiaux d'aménagement cohérent du territoire.

1/ LE SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'EAU BRUTE

Nîmes Métropole est un acteur essentiel de la définition de la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Préserver la ressource, la sécuriser et mener une gestion raisonnée sont des objectifs prioritaires.

A/ EAU POTABLE

Promouvoir l'accès de tous, à une eau saine !

Le Schéma Directeur est l'outil essentiel de l'aménagement du territoire. En permettant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.

En 2013 : près de 9 Millions d'euros ont été investis (Etudes et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Les temps forts :

► Mise à jour du patrimoine, suivi de la procédure de redéfinition des périmètres de protection des captages, mise en œuvre des plans d'actions sur les 5 captages "Grenelle de l'Environnement" et lancement des études pour 5 nouveaux captages, lancement de diverses études préliminaires et de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du Schéma Directeur : complexe du Moulin Baguet à Saint-Gilles, maillage La Calmette - Sainte-Anastasie, déplacement de la station ZUP-Kennedy à Nîmes, création d'une station de pompage pour sécuriser Manduel à partir de réseau de Nîmes, sécurisation de Sernhac à partir du réseau de Lédénon, sécurisation des accès aux réservoirs, renouvellement des réseaux en amont des réaménagements de voirie par les communes (Rue Jean Brémond à Garons, Rue Jean Bouin à Rodilhan, Avenue de Meizerac à Marguerittes, etc.) ou dans le cadre d'opérations d'amélioration du rendement (projet "Renouvellement des Canalisations Secteur Est et Ouest : Bouillargues, Garons, Manduel, Poulx, Rodilhan, Saint-Gilles, La Calmette, Caveirac, Milhaud et Saint Côme" et "Sectorisation sur l'ensemble des communes de Nîmes Métropole"), extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) telles que Rue de Broussan à Garons et Chemin de la Cave à Saint-Chartes.

► Extension des réseaux en garrigues, renouvellement des réseaux dans le cadre des programmes Agence de l'Eau et voirie, études agro-environnementales ont été autant d'actions transversales mises en œuvre avec les autres secteurs de la Communauté d'Agglomération.

► Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : "sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée", Nîmes Métropole a suivi avec ses exploitants, plus de 150 compteurs sectoriels. Ils permettent de suivre l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface.

Parallèlement, des objectifs de rendement ont été assignés dans tous les nouveaux Contrats d'Affermage, et ce, depuis la création de Nîmes Métropole.



I-4-1/PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET ASSURER UNE GESTION RATIONNELLE DU CYCLE DE L'EAU

➔ Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: "sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité", Nîmes Métropole a démarré la mise en œuvre de ses 5 plans d'actions pour restaurer la qualité des eaux des captages "Grenelle de l'Environnement" sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles.

Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les principaux acteurs locaux : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), Chambre d'Agriculture, Etat, Syndicat Mixte d'Aménagement des Nappes Vistrenque et Costières, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et communes concernées. Les études pour 5 nouveaux captages ont été lancées en 2013.

➔ Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: "sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : économiser la ressource en eau", Nîmes Métropole a engagé un Schéma Directeur d'Eau Brute, en partenariat avec la société BRL, afin d'étudier la faisabilité et l'intérêt de développer le réseau d'eau brute sur son territoire. Parallèlement, Nîmes Métropole participe à l'étude d'opportunité pour la création d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès dans le cadre de l'Association "Nîmes-Alès".

La Direction Eau-Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de la plupart des travaux réalisés en 2013 sur le territoire de Nîmes Métropole

notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux en amont des programmes de voirie, les extensions de réseaux pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (principalement permis de construire et Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)).

Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes ou ceux sur les ouvrages de génie-civil, afin de faciliter la coordination des projets communs.



Nîmes Métropole a assuré en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptès. La Direction Eau-Assainissement a été aidée dans cette tâche par 9 agents de ces quatre Collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

B/ EAU BRUTE

La compétence Eau Brute n'a pas été transférée à Nîmes Métropole. Néanmoins, la prise en compte des besoins en eau toutes ressources confondues est une nécessité pour assurer le bon fonctionnement des compétences Eau Potable et Assainissement, dans un contexte de développement durable qui incite aux économies d'eau et au recours aux ressources d'eau alternatives.

En 2013 :

- ➔ Participation à l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Brute dans le cadre de la convention partenariale entre BRL et Nîmes Métropole, avec le concours financier de la Région.
- ➔ Participation à l'étude d'opportunité de mise en œuvre d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès.

2/ LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

La récupération, puis le traitement des eaux usées est une priorité en termes de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique. Pour l'évacuation et le traitement des eaux usées, deux solutions : l'assainissement collectif ou non collectif.

A/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les axes prioritaires de ce domaine de compétence sont : la contractualisation des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'études et de travaux, la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement ; c'est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, en adéquation avec le processus d'harmonisation du prix de l'eau, pour les 30 prochaines années.

En 2013 : près de 7,5 Millions d'euros ont été investis (Etudes et Travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Les temps forts :

- ➔ Poursuite du Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, notamment :
 - Inauguration le 7 janvier 2013 de la station d'épuration de Garons, d'une capacité de 7 000 équivalents-habitants.
 - Travaux de raccordement des effluents de la commune de Cabrières sur la station de Marguerittes via la commune de Bezouce et de Saint Gervasy, avec la réalisation de 3 fonçages (sous la RN 86, le Canabou et la ligne SNCF).
 - Etude de faisabilité et attribution de la maîtrise d'œuvre pour la future station d'épuration de la Gardonnenque (Pour les communes de Dions et de La Calmette et dans une 2^{ème} phase, pour la commune de Sainte Anastasie).
 - Premier équipement de ce type sur le territoire : inauguration le 16 septembre 2013, de la zone de rejet végétalisée, en sortie de la station d'épuration de Marguerittes en bordure du Canabou, y compris la canalisation d'aménée des eaux traitées.
 - Mise en œuvre des travaux éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau au titre de la convention spécifique 2011-2013 issue de l'Accord Cadre pour une gestion durable de l'Eau et des Milieux Aquatiques et notamment :



- Amélioration de la qualité chimique de l'eau par la recherche de substances dangereuses dans les rejets des stations d'épuration de Nîmes, Marguerittes et Saint-Gilles.
- Poursuite de la mise en conformité de l'auto surveillance des réseaux et des stations d'épuration par la pose d'équipements complémentaires de mesures.
- Poursuite de la mise à jour de zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes, incluant la phase administrative d'enquêtes publiques uniques avec les communes de Saint Chaptès, Saint-Dionisy, Marguerittes.
- Poursuite des 4 diagnostics de réseaux eaux usées pour identifier les dysfonctionnements sur les communes de Lédénon, Marguerittes, Poulx et Rodilhan, avec établissement de plans d'actions associés.
- Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées à hauteur de 600 000 m³ suite aux études diagnostics sur les 12 communes jugées prioritaires (Bouillargues, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Vaunage).
- Renouvellement ou réhabilitation des réseaux au préalable des opérations de rénovation de la voirie lancées par les communes (Marguerittes, Rodilhan) et dans le cadre des opérations de type Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) (Saint-Gilles) ou Projet Urbain Partenarial (PUP) (Redessan, Sernhac).
- Extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions individuelles (Rue de Broussan à Garons) ou lotissements (Chemin de la Cave à Saint Chaptès).

➔ **2013** a été marquée par le déroulé de la procédure d'expropriation préalable pour la construction de la future station d'épuration de Saint-Gilles, qui a abouti à la maîtrise foncière des terrains à fin septembre 2013. L'appel d'offres des travaux de la station d'épuration a pu être lancé à l'automne 2013. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2014 pour une mise en service début 2017.

La Direction Eau-Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de la plupart des travaux réalisés en 2013 sur le territoire de Nîmes Métropole, et notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux, en amont des programmes de voirie, les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (principalement, permis de construire et ZAC).

Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes afin de faciliter la coordination des projets communs.

Nîmes Métropole a assuré en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptès. Le service de l'Assainissement a été aidé dans cette tâche par 9 Agents de ces 4 collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle. L'entretien et la maintenance des ouvrages des stations d'épuration de Cabrières, Dions et la Calmette font l'objet de contrat de prestations de service.

B/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2013 :

➔ **Contrôler les installations neuves ou réhabilitées** : contrôle en phase de conception de l'installation et contrôle en phase de réalisation des travaux.

- S'agissant du fait générateur des dépôts de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, la tendance amorcée en 2012 s'est maintenue en 2013, avec 61 % des dossiers déposés pour une réhabilitation d'installations existantes. Le fait générateur des dépôts de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif s'est radicalement inversé depuis ces dernières années. La procédure d'urbanisme (permis de construire, permis/déclaration préalable pour agrandissement) n'est plus le fait majeur d'activité du service.

- L'activité générée par la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux est en accroissement constant, impulsée par la mise en œuvre des programmes d'aide à la réhabilitation. Ainsi, le volume total de 210 instructions à fin octobre 2013 se répartit selon : 140 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes, 90 dossiers pour des installations nouvelles (permis de construire).

➔ **Contrôler régulièrement les installations existantes**. Le recensement actualisé a abouti à une évaluation de 9 800 installations non raccordées à un réseau public d'assainissement.

- Désormais, le contrôle de bon fonctionnement prend le relais de la mission de diagnostic initial qui s'est achevé fin 2012.
- Après le 1^{er} contrôle de bon fonctionnement, Nîmes Métropole a acté une périodicité de ce contrôle de 8 ans, permettant une surveillance des dispositifs existants, dans le souci de la protection du milieu naturel et de la ressource en eau.
- Une approche géographique du territoire, assurée par des agents en régie, a été mise en place pour la réalisation de ce contrôle : plus de 1 300 installations ont déjà été contrôlées dans ce cadre, depuis fin 2011.
- Une redevance annualisée sur la facture d'eau pour les abonnés au service d'eau potable ou par titre de recette pour les usagers sur forage privé, a été privilégiée et chaque année, le montant de la redevance est approuvé par délibération.
- Au cours de l'année 2013, il a été notifié plus de 100 comptes rendus de contrôle technique d'assainissement non collectif, document rendu obligatoire dans le cadre de transactions immobilières.

➔ **Le programme de réhabilitation s'intensifie...** Les programmes d'aide à la réhabilitation et l'information à destination des particuliers se sont poursuivis.

- Les 888 propriétaires d'installations jugées "non satisfaisantes" et "point noirs", au titre du risque sanitaire et / ou environnemental ont été contactés pour s'engager de façon volontaire dans la réhabilitation de leur installation défectueuse. Un quatrième programme de 69 dossiers a ainsi été présenté à l'Agence de l'Eau RMC, permettant aux particuliers éligibles dont les travaux seront réceptionnés conformes, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 3 000 euros HT.



3/ LE SERVICE PROXIMITÉ & TRAVAUX

En 2013, 290 opérations de travaux (programme des communes, des Schémas Directeurs, de l'appel à projet et Accord Cadre Agence de l'Eau) réparties sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole, ont été réalisées en maîtrise d'œuvre interne pour assurer les missions.

Les temps forts :

- ➔ Renouvellement du réseau d'eau potable sur-pressé de Bezouze.
- ➔ Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, Rues Bouquet et Russan à Dions.
- ➔ Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, Rue Legrin à Caissargues.

A ces travaux, pour partie engagés sur des Marchés à Bons de Commande, la plupart des opérations ont fait l'objet de consultations spécifiques générant, du fait de la mise en concurrence en cours d'année, des économies substantielles. Ces opérations, très chronophages par la nécessaire conception détaillée et la durée des procédures administratives, ont pu démarrer en travaux en début d'été mais surtout au début du second semestre 2013.



En ce qui concerne la proximité, elle s'est concrétisée par une présence accrue aux côtés des élus communaux :

- ➔ Sur le terrain, pour écouter les abonnés et apporter les solutions techniques à leurs problèmes.
- ➔ Sur le terrain, en présence des élus et/ou techniciens communaux pour des études de définition et de conception des projets eaux et assainissement, souvent en corrélation avec les programmes communaux de voirie.
- ➔ Lors des réunions d'échanges bi-annuelles, dans les locaux de l'Agglomération.
- ➔ Lors de diverses réunions, tenues par les techniciens référents de chacune des communes de Nîmes Métropole : mise en œuvre du programme de travaux, pour la communication et la concertation avec le public, pour la participation des Commissions d'Appel d'Offres, pour la concertation au niveau des personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU, etc.
- ➔ Par une action transversale des techniciens référents auprès des autres Services, de la Direction Eau-Assainissement et des communes, permettant l'élaboration des avis et recommandations relatives aux études de PLU.

4/ LE SERVICE GESTION ABONNÉ RÉGIE DÉLÉGATION (G.A.R.D)

DPS EAU POTABLE

- ➔ 23 communes de l'Agglomération sont gérées sous le mode de la Délégation de Service Public (DSP). Le Service G.A.R.D assure la gestion de 9 contrats d'affermages en Eau, et 10 en Assainissement.
- ➔ Le Service G.A.R.D procède aussi à la mise en concurrence des services visant à confier la gestion d'un service dont le contrat arrive à échéance à un délégataire, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

I-4-1/PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET ASSURER UNE GESTION RATIONNELLE DU CYCLE DE L'EAU



Pour une meilleure gestion des services, certaines communes ont été regroupées en trois secteurs :

le Secteur OUEST, comprenant les communes de Bernis, Caveirac, Clarensac, Milhaud, Langlade, Saint Côme & Maruéjols et Saint- Dionisy. Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par la Lyonnaise des Eaux, le Secteur EST, regroupant les communes de Caissargues, Bouillargues, Garons, Manduel, Redessan, Bezouze, Saint-Gervasy, Poux et Sernhac. Le service d'eau potable est géré par la Saur. La gestion du service de l'assainissement collectif (hors Garons) a été confiée à Sade Exploitation, le Secteur SUD comprenant les communes de Générac, Rodilhan et Saint-Gilles. Les contrats de production et de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de la commune de Générac sont arrivés à échéance au 28 mars 2013. Depuis le 29 mars, la Saur exploite les installations d'eau potable et la Lyonnaise des Eaux, les installations d'assainissement collectif de la commune de Générac. Les services d'eau et d'assainissement collectif des communes de Rodilhan et de Saint-Gilles intégreront ultérieurement le périmètre Sud, respectivement à compter du 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} mai 2014.

➔ Depuis sa création, Nîmes Métropole intègre de nouvelles contraintes à la charge du délégataire dans le cadre des contrats, notamment pour respecter plus récemment, les objectifs du Grenelle 2 de l'Environnement.

Ainsi, les contrats d'eau potable intègrent l'objectif majeur la réduction des pertes au droit du réseau. Cela peut se traduire par des objectifs d'atteinte de rendements primaires (75% d'ici 2015 pour les communes des Secteur Est et Ouest, de Générac et de Rodilhan et d'ici 2017, pour la commune de Saint-Gilles) ou d'indices linéaires de pertes du réseau (volume théorique perdu par jour et par kilomètre de réseau).

Pour l'assainissement, les deux objectifs majeurs des contrats reposent, d'une part, sur l'exploitation du réseau d'assainissement visant à garantir un écoulement permanent des effluents (objectifs annuels de curage et de désobstructions) et, d'autre part, sur l'épuration des eaux usées avant leur retour au milieu naturel.

DEMANDE DE CONFORMITÉ DES REJETS DOMESTIQUES

La conformité des installations est prévue par la réglementation et le non respect de ces règles ne permet pas la délivrance du certificat, ce qui a pour conséquences directes : l'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la revente du bien, l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100%.

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux.

CONTRÔLES DE CONFORMITÉ DES REJETS NON DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS DOMESTIQUES

Les contrôles de conformité des déversements des eaux usées non domestiques et assimilés domestiques sont réalisés par la "Cellule Pollution", créée au sein du Service depuis octobre 2011.

Les contrôles concernent des établissements ayant des activités de type industriel (établissements hospitaliers, établissements agroalimentaires, station de lavage des véhicules,...) ou assimilables à des usages domestiques (restauration, laveries, camping, activité liée à la santé humaine hors hôpitaux,...).

Les actions se font en 1^{er} lieu par le biais de visites qui permettent d'établir un état des lieux et un diagnostic des pratiques et des usages.

Dans un second temps, l'admissibilité des effluents est étudiée et permet la délivrance : d'un arrêté communautaire d'autorisation de déversement, pour les eaux usées non domestiques, accompagnée si nécessaire d'une convention spéciale de déversement, d'une autorisation de droit au raccordement, sous la forme d'une attestation de conformité, pour les eaux usées assimilées domestiques, accompagnée si nécessaire d'un contrat de déversement.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la visite de 20 établissements a nécessité un arrêté d'autorisation de déversement, accompagné d'une convention spéciale de déversement.

Les visites ont donné lieu à la réalisation de 8 bilans pollution. L'exploitation de la campagne RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau) 2013 réalisée sur 48h avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC, aux exutoires de 2 zones d'activités jugées prioritaires, la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Grézan et la Zone Industrielle (ZI) de Saint-Césaire a permis d'identifier des contaminations industrielles toxiques.

La reconduction de l'opération collective de réduction de la pollution toxique dispersée avec l'Agence de l'Eau RMC pour la période 2013-2015 va permettre de consolider la connaissance des sources polluantes et de continuer les actions de mise en conformité technique des établissements non-conformes.

9 branches d'activité ont été référencées et jugées prioritaires. Une campagne de mesures RSDE sur 48h a été engagée fin d'année sur les 3 zones suivantes : le Marché Gare, le Kilomètre Delta 1 et 2, la Route de Montpellier/ Maréchal Juin.

- ➔ L'acquisition de matériel de mesures électrochimiques va permettre à la cellule pollution de contrôler les déversements et d'accélérer les mises en conformité nécessaires.
- ➔ Un partenariat avec le Développement Economique permet aux deux parties, la mutualisation des moyens et des connaissances, dans un objectif d'actions concertées.

I-4-2/ PROMOUVOIR LES FILIÈRES AGRICOLES DE PROXIMITÉ RAISONNÉES ET BIO



L'appui au développement des filières agricoles de proximité, avec la promotion et l'animation des circuits courts de commercialisation des produits agricoles du territoire, revêt un caractère stratégique pour le développement harmonieux de Nîmes Métropole : en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de lutte contre les changements climatiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre...

L'agriculture met en valeur plus des trois quarts du territoire communautaire.

La diversité et la qualité des terroirs, conjuguées à une bonne disponibilité de la ressource en eau, marquent le territoire d'une empreinte agricole forte et spécialisée, avec des productions de qualité (AOP).

Nîmes Métropole a la volonté de structurer, de renforcer et d'animer les filières agricoles de proximité. C'est une nouvelle opportunité de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux, de réappropriation mutuelle entre les espaces.

1/ LA FILIÈRE OLÉICOLE

En 2013, l'action d'animation et de soutien de la filière oléicole menée par Nîmes Métropole, s'est portée sur des actions conduites par le Syndicat Olives et Huiles d'Olives AOC de Nîmes, pour valoriser la production oléicole du territoire auprès des enseignes de la grande distribution et des marchés du Nord de l'Europe.

2/ SOUTENIR LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA FILIÈRE VITICOLE

Compte tenu des grandes difficultés que rencontre la filière viticole, Nîmes Métropole s'est engagée aux côtés des viticulteurs locaux, afin de les soutenir dans leurs actions de promotion.

► En 2013, le soutien de l'Agglomération s'est traduit par l'organisation, avec le concours du Syndicat des Costières de Nîmes, des Coteaux du Languedoc et des Vins de Pays, d'une opération de promotion et de dégustation des vins du territoire, à l'occasion des Jeudis de Nîmes. Cette cinquième édition intitulée "Les JeudiVins" a connu un vif succès (1 500 personnes chaque soir).

3/ "LES FRUITS D'ICI, PENSES-Y !"

Nîmes Métropole et la Chambre d'Agriculture du Gard ont renouvelé l'opération "Les fruits d'ici, pense-y !", opération lancée en 2006, pour soutenir la filière arboricole.

Avec cette opération, les enfants des communes de l'Agglomération peuvent profiter des fruits de saison, issus de productions gardoises, avec notamment l'organisation de journées découvertes sur la station de fruits de la Serfel à Saint-Gilles.



Cette opération répond aussi à la problématique du bienfait des fruits, dans la lutte contre l'obésité infantile.

Le soutien économique apporté à la filière arboricole s'est traduit par la finalisation de contrats d'approvisionnement auprès d'opérateurs de restauration collective. Compte tenu de ces premières initiatives prometteuses avec les opérateurs de cantines scolaires, soit l'équivalent de 150 Tonnes de produits agricoles achetés en circuit court, Nîmes Métropole a engagé en 2012, une mission d'une année, pour conforter le développement des circuits courts en direction de nouveaux opérateurs en restauration collective.

Les enquêtes et entretiens réalisés en 2013 auprès des 150 intervenants en matière de restauration hors domiciles premiers, laissent présager de forts potentiels de développement économique des filières agricoles locales.

4/ LES JOURNÉES MÉDITERRANÉENNES DES SAVEURS

Nîmes Métropole, très fortement impliquée aux côtés de la Chambre d'Agriculture dans la promotion des circuits courts de distribution, a reconduit en 2013 "Les Journées Méditerranéennes des Saveurs". L'édition 2013 doit aussi sa réussite à la présence de nombreuses animations : mini ferme pour les enfants, démonstrations et défilés de vieux tracteurs, transhumance en centre ville avec plus d'un millier de moutons...



I-4-3/ FAVORISER POUR TOUS, DES LOGEMENTS SUFFISANTS ET DE QUALITÉ



L'accès au logement pour tous, la réduction d'un certain nombre de déséquilibres entre ses différentes composantes territoriales et l'atténuation des situations de précarité socio-économiques croissantes sont des marges de progrès pour la Communauté d'Agglomération. Cette volonté se concrétise notamment dans le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) construit autour d'une vision prospective et connecté aux autres compétences communautaires. Par le biais de la Politique de la Ville qui se décline à travers les dispositifs majeurs que sont le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et la politique de Rénovation Urbaine, Nîmes Métropole mène une politique volontariste en direction des publics les plus fragilisés.

1/ LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'HABITAT : UN PROJET D'AGGLOMÉRATION PARTAGÉ ET STRUCTURANT

L'année 2013 a été marquée par une nouvelle évolution de la doctrine d'intervention de l'ANAH, complétée par des aides de l'Etat (FART). La lutte contre la précarité énergétique est une priorité nationale et outre le renforcement des aides vers les propriétaires occupants s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie et/ou d'adaptation de leurs logements, des aides financières significatives sont de nouveau mobilisables pour les propriétaires bailleurs voulant effectués principalement des travaux d'économie d'énergie.

➔ Signataire du Contrat Local d'Engagement en 2011, Nîmes Métropole a continué le pilotage du PIG Habiter mieux, en l'adaptant aux nouvelles règles de l'ANAH. Fin 2013, un avenant au CLE sera signé et la poursuite du dispositif Habiter Mieux sera mise en réflexion, au vu de la forte montée en puissance des demandes exprimées par les administrés.

L'année 2013 a été synonyme de **relance sur le plan de production de logements sociaux publics**, en particulier sur la ville centre. Il est prévu d'agréer

avant le 31 décembre 2013, près de 306 logements en PLUS/PLAI et PLS, soit environ 72 % de l'objectif fixé.

La Collectivité a voulu poursuivre l'accompagnement des ménages primo accédants afin de faciliter le parcours immobilier résidentiel dans un contexte de crise d'accès au logement.

D'un point de vue stratégique, 2013 a été une année de finalisation et d'aboutissement pour le deuxième PLH 2013-2018. Après plusieurs mois de travail collaboratif, de concertation avec l'ensemble des parties prenantes et en particulier les maires des communes de l'Agglomération, le formalisme du document et de la procédure a permis de décliner 4 grandes orientations (accompagner le développement de l'Agglomération nîmoise, produire des logements en fonction des besoins, l'habitat au cœur du développement durable du territoire et proposer des solutions adaptées de logement et d'hébergement pour tous) qui déterminent un programme de 23 actions. La mobilisation importante des élus des communes a rendu possible la rédaction d'un programme d'actions territorialisées très complet et précis.

➔ Un objectif de production annuel de 1610 logements est inscrit, dont 482 logements locatifs sociaux.

Face à la montée en puissance des besoins en portage foncier pour les communes désireuses de réaliser des projets d'habitat, l'Agglomération a contractualisé par avenant avec l'EPF LR, une augmentation des engagements financiers de ce dernier.

Les bases du nouveau PLH 2013 2018 sont à la fois solides et réalistes et permettent d'amorcer une vision prospective qui connecte l'Habitat aux autres compétences communautaires (transport, développement économique, développement durable...).

Les actions menées en 2013 sur l'habitat privé ancien

3 dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole :

- OPAH RU Faubourg Nord Gambetta : 2009-2014 (Maîtrise d'Ouvrage Ville de Nîmes).
- OPAH RU Saint Gilles - PNRQAD : 2012-2017 (Maîtrise d'Ouvrage Nîmes Métropole).
- PIG Habiter Mieux : 2011-2014 (Maîtrise d'Ouvrage Nîmes Métropole ; démarrage : novembre 2011).

➔ Au 31 octobre 2013, les crédits délégués (ANAH) ont été utilisés pour un montant de 559 335 € pour la réhabilitation de 103 logements dont 100 logements de propriétaires occupants. Parmi ces 100 logements de propriétaires occupants, 62 sont réhabilités pour adaptation au handicap et 33 pour lutter contre la précarité énergétique, 3 pour travaux lourds et 3 en travaux moyennement dégradés. Les crédits en fonds propres de Nîmes Métropole ont été utilisés pour un montant de 177 607 € pour la réhabilitation de 102 logements.

La programmation HLM (Parc public) 2013 de Nîmes Métropole

Dans le cadre de la quatrième année de sa nouvelle délégation de compétence de 6 ans (2010-2015) en matière d'aides publiques à la pierre, Nîmes Métropole a signé avec l'Etat l'avenant 2013 relatif au parc public.

Les objectifs inscrits dans l'avenant intermédiaire de gestion s'établissent à : 93 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration), 227 logements PLUS (prêt locatif à usage social), 30 logements PLS (prêt locatif social familiaux), 15 logements PSLA (prêt social location-accession).

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat pour atteindre ces objectifs a été fixée à 822 160 €. Les fonds propres de Nîmes Métropole seraient mobilisés à hauteur de à 1 850 000 €.



En juillet 2013, les élus communautaires ont souhaité accompagner les opérations d'habitat social, privilégiant un habitat alternatif socialisant pour les personnes âgées. L'idée est de favoriser le lien social entre les résidents seniors, à travers la création d'un lieu de vie commune au sein de la résidence, permettant ainsi de mobiliser des services à la personne. Les logements, bénéficiant de la subvention exceptionnelle de 10 000 € doivent également répondre à un confort supplémentaire et à une meilleure qualité que des logements standards.

L'accession sociale à la propriété

La programmation 2013 comporte également un volet accession sociale à la propriété, puisque 4 logements individuels ont été financés dans le cadre du PSLA (prêt social location-accession) à Caissargues.

Afin de faciliter les projets d'accession, Nîmes Métropole a prolongé, et même renforcé, son aide financière en matière d'accession à la propriété.

➔ 27 ménages ont pu bénéficier de la subvention de Nîmes Métropole : 96 000 €.

Développer l'offre foncière en faveur du logement social

Le foncier joue plus que jamais un rôle déterminant dans la production de logements sociaux. Il représente en moyenne 30 % du coût de chaque opération. Un partenariat a été finalisé avec l'Etablissement Public Foncier d'Etat au travers d'une convention cadre précisant les opportunités foncières à acquérir.

La mission de prospection foncière de Nîmes s'est également poursuivie en 2013. Son objectif est toujours de contribuer à la reconstitution de l'offre locative sociale démolie dans le cadre de l'ANRU (mise en œuvre du principe du "un pour un"), mais également d'alimenter la production courante de logement social sur le territoire communautaire.

2/ ASSURER LA CONDUITE DE PROJET ET LE PILOTAGE DES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE DE NÎMES MÉTROPOLE

Depuis 2003, Nîmes Métropole s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation urbaine qui concerne quatre quartiers de l'Agglomération (Cité Sabatot à Saint-Gilles, Chemin Bas d'Avignon, Valdegour, et Pissevin à Nîmes). Nîmes Métropole est le porteur de projet aux yeux de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et doit en conséquence mener à bien la coordination des maîtres d'ouvrage, vérifier le bon déroulement et l'enchaînement des opérations et contrôler l'ordonnancement général du projet. Dans cette optique, Nîmes Métropole a pris la maîtrise d'ouvrage des opérations de relogement, point-clé dans le processus de transformation des quartiers, et pilote une mission de prospection foncière destinée à reconstituer l'offre locative sociale.

Nîmes Métropole est également le porteur de projet du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens-centre ancien de Saint-Gilles. La Communauté d'Agglomération assure le pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ainsi que du dispositif de relogement. La convention de mise en œuvre du PNRQAD a été signée le 5 Octobre 2012.

Bilan 2013 de la Rénovation Urbaine

Un avenant local n°4 a été présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU, le 31 Octobre 2013. Cet avenant a pour objectif d'intégrer à la convention :

- Le regroupement des opérations d'aménagement sur Sabatot en 3 tranches opérationnelles.
- La prise en compte de nouvelles opérations de reconstitution de l'offre locative sociale.
- Le projet "Corot" à Pissevin.
- La prise en compte de l'ensemble des économies potentielles.
- Le pré-conventionnement des opérations engagées et/ou urgentes.
- La préparation d'un "ANRU 2" pour Pissevin / Valdegour : étude urbaine Grand Ouest/Pissevin/Valdegour, AMO définition des stratégies de peuplement.

Le montant du projet global est porté à 209 365 K €. **La participation de Nîmes Métropole** est portée à 11 905 K €.

La mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics a permis de générer entre Janvier et Octobre 2013, 30 000 heures au bénéfice des personnes en recherche d'emploi, dans les quartiers concernés par la Rénovation Urbaine, soit au total depuis 2007, plus de 164 000 heures réalisées.

PNRQAD

Suite à l'appel à projets du Ministère du Logement, le projet de Nîmes Métropole pour le centre ville de Saint-Gilles a été retenu dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés. Le Comité d'Engagement de l'ANRU s'est réuni le 23 février 2012 et a approuvé la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Saint-Gilles. La Convention cadre PNRQAD a été signée le 26 novembre 2012. La convention OPAH RU de Nîmes Métropole a été signée le 7 septembre 2012.

En terme de réalisation, l'année 2013 se traduit par :

- Mise en œuvre de l'OPAH RU et du dispositif de relogement.
- Réactivation du fichier des plaintes liées à l'habitat de Saint-Gilles. Ce fichier concerne 65 immeubles signalés par des locataires ou voisins. 12 immeubles ont été visités par la Ville de Saint-Gilles et Nîmes Métropole et pour certains par l'ARS : 1 péril a été prononcé, il a été levé dans les délais impartis par le propriétaire, 3 procédures d'insalubrité sont engagées.
- Pour les autres dossiers, des cas d'habitat indécents ou de non respect du règlement sanitaire départemental font l'objet de mises en demeure aux propriétaires.



LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 4	Action Opérationnelle	Service	Descriptif de l'action	Descriptif du réalisé 2013	Perspectives 2014
Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain	Orientation 1 : sécuriser les ressources en eau et promouvoir sa gestion raisonnée				
	Poursuivre le partenariat entre Nîmes Métropole, l'Agence de l'eau et la Chambre d'Agriculture pour des techniques alternatives de protection des eaux des captage	Eau	Protéger les ressources en eau potable : études, sensibilisation des agriculteurs aux techniques alternatives.	Attribution d'un Marché pour définir l'aire d'alimentation de 5 nouveaux captages sur Saint-Gilles, Lédénon et Marguerittes. Contractualisation de mesures agro-environnementales avec les agriculteurs. Mise en œuvre des 5 plans d'actions transmis au Préfet.	Continuité des actions menées en 2013. Définition de plan d'actions sur les 5 nouvelles AAC.
	Réaliser un Schéma Directeur d'alimentation en eau brute de l'Agglomération pour préserver les ressources en eau potable	Eau	Développer un réseau d'eau brute pour anticiper les besoins futurs, n'utiliser l'eau potable que si nécessaire et ainsi préserver les ressources en eau locales fragiles.	Participation à l'étude d'opportunité d'un adducteur entre Nîmes et Alès afin d'intégrer les conclusions de cette étude dans le Schéma Directeur d'Eau Brute de Nîmes Métropole en cours d'élaboration.	Continuité des actions menées en 2013 et achèvement du Schéma Directeur d'Eau Brute.
	Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable	Eau	Améliorer le rendement moyen des réseaux d'eau potable : passer de 68 à 75% en 2015. Réaliser des économies et le prix du service d'adduction, préserver les ressources en eau et réduire les consommations en énergie (J/m³). Comment : Réaliser des travaux de réhabilitation.	Renouvellement de nombreux ouvrages d'eau potable (canalisations, branchements, réservoirs) et régulation de la pression de l'eau dans certains quartiers. Diagnostic des Gélifles Civils des réservoirs. Pose de nouveaux compteurs de sectorisation.	Continuité des actions menées en 2013.
	Orientation 2 : promouvoir des espaces et des filières agricoles de proximité raisonnées et bio				
	Promouvoir et valoriser les circuits courts de commercialisation des produits agricoles	Développement Économique	En réduisant les intermédiaires entre le producteur et les consommateurs, des économies sont réalisées. Les produits sont transportés sur des courtes distances et ont donc un impact environnemental moins important. Les producteurs assurés d'avoir des clients peuvent maintenir leur activité localement et participent au développement économique et au maintien de l'emploi local.	Poursuite des actions conduites depuis 2005 en direction des opérateurs des cantines collectives dans le cadre du partenariat avec la Chambre d'Agriculture (opération avec la Ville de Nîmes, Sodexo, CHU). Réalisation d'un diagnostic sur les besoins en matière de restauration collective notamment : - Identification de 115 intervenants en matière de restauration hors domicile - 3 opérateurs déjà dans cette démarche : travail avec les agriculteurs, achat de 150 tonnes de produits/an La mobilisation de l'ensemble des opérateurs identifiés pourrait représenter à terme près de 1 500 tonnes de fruits et plus de 1 000 tonnes de légumes. La restauration collective représente donc des potentiels économiques non négligeables pour l'agriculture locale. Des freins sont toutefois identifiés (peu de groupements ou coopératives, manque d'organisation logistique, problématique de préconditionnement de produits prêt à l'emploi...).	Poursuite des études en matière de circuits courts, notamment sur l'offre des agriculteurs et identification des dispositifs existants et à développer pour les consommateurs. Etude des leviers possibles à actionner sur la restauration collective. Partenariat engagé avec l'Agence de l'eau sur ce projet pour une durée de 2 ans.

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 4	Action Opérationnelle	If:	Descriptif de l'action	Descriptif du réalisé 2013	Perspectives 2014		
Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain	Orientation 3 : favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité	Habitat	S'appuyer sur les retours d'expériences du territoire pour développer les éco-quartiers. Accompagner les communes dans le montage d'opérations de type quartier durable (mixité d'habitat, connexion transport, proximité services, équipements et commerces...).	Malgré l'intérêt manifesté des Communes, peu ont sollicité le soutien financier de Nîmes Métropole. Une dizaine de Communes sont potentiellement Intéressées. Cette action a été intégrée dans la convention cadre signée en 2012 entre l'EPF IR et Nîmes Métropole.	Poursuite de l'action de sensibilisation des Communes. Une tâche action du PLH 2013-2018 décline les modalités de cette aide.		
			Conditionner les aides financières à l'habitat à la performance énergétique des logements en s'appuyant sur les résultats de la cartographie aérienne	Habitat	Avoir une connexion pour modifier le règlement d'intervention des communes (pour aider les propriétaires à réaliser des travaux de performance énergétique).	Signature d'un avenant au Contrat local d'Engagement (Etat, Conseil Général, CAUE, EDF, EPCI) et renforcement et adaptation des aides du Programme d'Intérêt Général Habite-Mieux (objectif: 253 propriétaires occupants aidés sur la période).	Continuité du dispositif PIG Habiter Mieux ; lancement d'une nouvelle mission de suivi-animation en 2014.
			Réaliser une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : lutte contre l'insalubrité entre 2010 et 2013	Habitat	L'édification et travaux pour lutter contre l'insalubrité avec prise en compte de la protection de l'environnement.	Bilan de la mission de suivi animation confiée à ALG et Habitat et Développement en groupement. Préparation de 15 diagnostics préalables et 30 diagnostics sociaux et techniques réalisés.	Lancement d'un PIG de Lutte contre l'Habitat Insalubre.
PLH 2013-2018	Habitat	Mettre au point un document stratégique qui permette de consolider le lien entre politique des transports, développement économique et habitat et de prendre en compte la gestion durable du territoire.	Elaboration et validation du Programme Local de l'Habitat de Nîmes Métropole.	Mise à jour de l'Observatoire des sites et projets du PLH. Mise à jour de l'Observatoire du PLH.			



LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Les autres maîtrises d'ouvrage



Vers Nîmes
Métropole
bonne
gestionnaire :
prévoir les
besoins
essentiels de
demain

Orientation 1 : sécuriser les ressources en eau et promouvoir sa gestion raisonnée

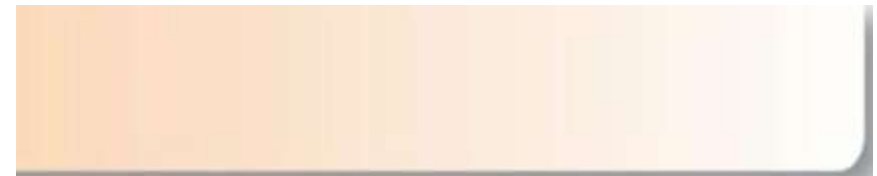
- Préférer l'eau du robinet (Action lycée 21) · Lycée agricole de Nîmes Rodilhan
- Restaurer tes cours d'eau selon une gestion dynamique et mobiliser les champs d'expansion de crue · Syndicat Mixte du bassin versant du vistre
- Développer la réduction des consommations d'eau dans les espaces verts à partir de l'opération pilote de Bouillargues · Commune de Bouillargues
- Rechercher et lutter contre tes fuites sur le réseau privé d'eau potable · Lycée agricole de Nîmes Rodilhan

Orientation 2 : promouvoir des espaces et des filières agricoles de proximité raisonnées et bio

- Développer l'agriculture biologique sur le territoire de Nîmes Métropole · Chambre d'Agriculture
- Former tes agriculteurs de l'Agglomération à la demande en produits de proximité · Chambre d'Agriculture encourager l'offre par tes agriculteurs de nouvelles prestations non alimentaires · Chambre d'Agriculture
- Redynamiser le patrimoine et l'activité agricole en milieu péri urbain, en particulier en Vaunage · Association des communes de la Vaunage
- Préserver l'activité agricole sur la commune de St-Côme et Maruéjols en soutenant l'installation d'agriculteurs · Commune de Saint-Côme et Maruéjols
- Inclure des clauses agriculture de proximité et "seuil minimum de bio" dans tes marchés de la restauration scolaire et collective de la ville de Nîmes · Commune de Nîmes
- Mettre en place des repas bio à la cantine de Langlade · Commune de Langlade
- Sensibiliser à la consommation des produits bio de proximité en restauration collective par l'exemple du lycée agricole de Rodilhan · Lycée agricole de Nîmes Rodilhan
- Epiceries solidaires · Groupements solidaires entre producteurs et consommateurs gardois · Association «Solidarité paysans du Gard»
- Mettre en place d'une maîtrise d'oeuvre pour la création d'ateliers relais agricoles (espaces tests) en relation avec la couveuse agricole Coups d'Pousses et la foncière Terre de liens · Commune de Saint-Oionisy
- Mettre en valeur des produits vaunageols · Association des communes de la Vaunage
- Animation-action préalable à l'implantation d'un espace-test agricole en agriculture biologique sur le territoire de la Vaunage · Association Coups d'Pousses

Orientation 3 : favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité

- Créer 3 éco-quartiers urbains à Nîmes · Commune de l'Ilimes
- Réaliser une opération pilote d'écoquartier à Saint-Côme et Maruéjols · Commune de Saint-Côme et Maruéjols
- Réaliser l'éco quartier médico-social Le Cavermet à Caveirac · Commune de Caveirac
- Réaliser un éco quartier de cœur de village à Clarensac · Commune de Clarensac
- Répondre au besoin en habitat de Garons, notamment social, tout en créant un quartier de qualité · Commune de Garons





AXE 5

NIMES METROPOLE EXEMPLAIRE ET PARTENAIRE : S'IMPLIQUER ET MOBILISER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Eduquer, sensibiliser, pour permettre aux habitants de l'Agglomération, de s'approprier les différentes problématiques que véhicule le développement durable, sont des préalables pour inciter et partager des pratiques et des comportements plus vertueux ; le développement durable est porteur de sens et d'espoir. De fait, c'est l'exemplarité de la Collectivité qui est ici fortement sollicitée.



I-5-1/ DEVELOPPER L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE : COMPRENDRE POUR AGIR

L'éducation en matière de développement durable a pour objectif de transmettre un socle de connaissances, de compétences, de solutions concrètes pour accompagner la prise de conscience, puis le changement de pratiques.



1/ NÎMES MÉTROPOLE DÉVELOPPE ET COORDONNE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nîmes Métropole met à la disposition de ses communes, des outils pédagogiques de sensibilisation à l'environnement et plus généralement au développement durable.

En 2013 :

➔ Comme depuis maintenant 3 ans, Nîmes Métropole propose aux communes volontaires des animations Grand Public gratuites, sur le thème de l'environnement. 14 communes ont souhaité participer à ces animations. Atelier de création de nichoirs, balade à la découverte de la faune et de la flore de garrigue ou bien encore conférence sur les Outardes canepetières sont quelques exemples d'animations proposées. En moyenne, chaque sortie a accueilli 11 personnes environ, avec majoritairement des parents accompagnés de jeunes enfants souhaitant découvrir la biodiversité qui les entoure. A noter que 200 personnes environ, se sont intéressées au stand sur les insectes, proposé à Marguerittes dans le cadre de la fête européenne de la biodiversité !

Cinq classes de primaire, dont une accueillant des enfants en situation de handicap, ont participé à un projet scolaire portant sur le thème de la nature. Ces animations ont permis de sensibiliser 106 enfants âgés de 6 à 8 ans, à la nécessité de préserver nos paysages et la biodiversité qui leur est associée.

En parallèle à ces animations, Nîmes Métropole continue à proposer aux communes, le prêt gratuit de trois expositions. Celles-ci sont régulièrement

empruntées par les communes et écoles au cours de l'année, en complément des sorties ou dans le cadre d'une fête proposée par la commune.

➔ Une sensibilisation grâce à une Web TV a été mise en place, en partenariat avec un chantier d'insertion, afin de réaliser des reportages sur les actions de développement durable du territoire. En 2013, des reportages sur les résultats de travaux de particuliers, suite à la thermographie aérienne de leur habitation ont été mis en ligne.

2/ SENSIBILISER/FORMER LES AGENTS AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ÉCOGESTES

La Communauté d'Agglomération souhaite sensibiliser les agents sur des thématiques transversales : fédérer les agents autour de nouveaux thèmes transversaux, afin de créer une culture commune, professionnaliser pour gagner en efficacité. L'objectif est de changer efficacement et sur la durée les pratiques du plus grand nombre d'agents.

Le PDE pour fédérer les agents autour de la mobilité durable

Il s'agit d'induire des comportements plus économes, moins polluants, plus solidaires et d'accompagner la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques. Pour ce faire, l'Agglomération et la Ville de Nîmes ont rénové leur Plan de Déplacements d'Entreprise, chantier mené par le Service Développement Durable en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

Aujourd'hui, près de 60% des nîmois et plus de 80% des personnes habitant sa couronne utilisent tous les jours ou presque leur véhicule personnel pour se déplacer. Le choix de ce mode de transport est responsable de plus du quart de la production de gaz à effet de serre. Pollution de l'air, embouteillages, bruit, stress, difficulté à trouver une place de stationnement, augmentation du coût de l'énergie et par conséquent du budget "transport" des familles, risques d'accident sur la route : la prise de conscience de l'impact des choix de modes de déplacement est aujourd'hui réelle et partagée.

Créé en 2009 pour une durée de trois ans renouvelable, le Plan de Déplacements d'Entreprise est commun à la Ville de Nîmes et à Nîmes Métropole.

En 2013 : un bilan des actions engagées depuis 2009 a été réalisé

- ➔ 184 agents communautaires sont bénéficiaires d'un PASS PDE.
- ➔ La Collectivité a soutenu 152 personnes dans leur frais d'abonnement à un réseau de transport en commun, soit 43 % de l'effectif.
- ➔ Depuis 2009, 24 personnes se sont engagées à utiliser leur vélo, pour leur déplacement domicile/travail (PASS VELO), soit près de 7 % des agents.

Fort du retour d'expérience de ces trois années d'exercice, et afin de mieux répondre aux besoins des agents, un nouveau programme d'actions pour les trois prochaines années a été élaboré.

Inciter à l'utilisation d'un mode de déplacement plus sûr, plus pratique et plus économique

La création de la ligne de Tram'bus fin 2012 avec ses voies cyclables, le déploiement du système de billettique sur tout le réseau de bus TANGO depuis novembre 2013 et le déménagement de nombreux Services au Colisée, ont constitué de véritables leviers pour développer les PASS PDE et lancer de nouvelles actions, comme la mise à disposition de titres de transport au sein des Services.

Le PASS TRANSPORT EN COMMUN plus facile d'accès et ouvert à tous

Pour inciter les agents à utiliser un réseau de transport en commun pour se rendre sur le lieu de travail habituel (trajets domicile/travail), la Collectivité prend en charge les frais d'abonnement jusqu'à hauteur de 50 %.

Le bilan 2013 a souligné les différents freins à l'accès aux différents PASS PDE (PASS TC et PASS SALARIE). Désormais, un seul PASS TRANSPORT EN COMMUN permettra d'uniformiser l'accès à ce droit (un seul protocole). Ce dispositif s'ouvre à tous les agents de la Collectivité et la prise en charge partielle des frais de transport est applicable sur tous les types d'abonnements (mensuel, annuel, hebdomadaire).

La mise à disposition de titres de transport au sein des services pour les trajets travail / travail

En avril 2013, tous les Services de l'Agglomération se sont manifestés pour bénéficier de ce service. Plus de 123 personnes ont déjà utilisé les titres de transport pour leurs trajets professionnels, ce qui permet de limiter le recours aux véhicules de service. 81 % de ces personnes ont emprunté la ligne de Tram' bus qui relie le Colisée à l'Hôtel de Ville.

Un "plan vélo" proposant deux volets complémentaires : un volet "participation financière" à l'achat d'un vélo (PASS VELO) et un "volet animation" favorisant le lien et l'échange (formation, atelier réparation et contrôle du vélo)

En commençant leur journée par une activité sportive, 90 % des bénéficiaires interrogés lors d'une enquête menée en 2012 par le Service Développement Durable, se disent très satisfaits de cette pratique, dont les avantages relevés sont : la fiabilité, la praticité et l'impact positif sur la santé et l'environnement.



➔ En 2014 : pour continuer à accompagner tous les agents cyclistes, en parallèle d'une participation financière d'un montant maximum de 165 € pour l'achat d'un vélo, le "volet animation" proposera :

- L'organisation de sessions de formation autour du vélo, notamment sur le thème de la sécurité et la prévention routière.
- La mise à disposition pendant quelques jours sur l'année, d'un atelier d'entretien et de réparation du vélo.

Se former à l'éco-conduite pour une conduite plus anticipative, plus apaisée et plus sûre

Même si certains n'ont pas d'autre choix que d'utiliser la voiture individuelle pour leurs trajets quotidiens, il est possible de limiter son impact sur l'environnement. Grâce à un ensemble de gestes simples qui permet de modifier son comportement au volant, il est possible d'adopter une conduite plus souple et anticipative et moins stressante, sans allonger son temps de trajet.

Dans cette optique, un programme de formation à l'éco-conduite est aujourd'hui en place pour trois ans.

En 2013 : 25 agents ont déjà suivi cette formation et peuvent aujourd'hui mettre en pratique les gestes proposés par le formateur.



➔ Le suivi de cette formation reste à réaliser pour 2014 au travers du lancement d'un quizz de sensibilisation d'une part, et d'autre part, de l'organisation en interne et à la demande, d'heures de conduite de rappel.

Le covoiturage, une idée à suivre...

La majorité des véhicules circulant aux heures de pointe ne sont occupées que par un seul passager : pourquoi ne pas covoiturer ?

➔ Afin d'organiser les rencontres entre covoitureurs et formaliser les liens, 2014 devrait permettre le lancement d'actions permettant d'identifier les agents qui souhaitent partager leur trajet. Cette nouvelle action devrait se traduire par l'adhésion ou la création d'une plateforme de covoiturage accessible à tous.

3/ MODIFIER LES PRATIQUES ET LES USAGES POUR QU'ILS INTÈGRENT MIEUX LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prise de conscience étant encore insuffisante pour enclencher un changement radical... Nîmes Métropole a la responsabilité d'accélérer les dynamiques en s'appliquant à elle-même les principes du développement durable. C'est l'exemplarité de la Collectivité qui est ici fortement sollicitée.

I-5-2/ L'AGENDA 21 : PARTICIPATION ET CONCERTATION

Le principe de participation “tous concernés, tous impliqués, tous acteurs” est constitutif de la notion de développement durable. Le savoir-faire, l'expérience, la détermination de la société civile, avec le Conseil de Développement Durable, ont permis la mise en place de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. Il constitue ainsi un programme d'actions qui traduit de façon opérationnelle une stratégie de développement durable à l'échelle du territoire.

L'AGENDA 21 POUR BÂTIR LE PROJET D'AGGLOMÉRATION

L'élaboration d'un projet territorial durable doit absolument reposer à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire, et sur la prise en compte du long terme. Pour ce faire, il faut définir des axes stratégiques qui reflètent la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre la vision prospective, en relevant les enjeux prioritaires.

Nîmes Métropole a défini 5 axes stratégiques qui “guident” l'activité des Services de la Communauté d'Agglomération :

- Axe stratégique 1 : Vers Nîmes Métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques
- Axe stratégique 2 : Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie
- Axe stratégique 3 : Pour un Agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et le “vivre ensemble”
- Axe stratégique 4 : Objectif Nîmes Métropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain
- Axe stratégique 5 : Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le développement durable

L'AGENDA 21 EST UN CADRE DE MOBILISATION DES ACTEURS ET PARTENAIRES LOCAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nîmes Métropole poursuit, pour la mise en œuvre de son Agenda 21, la démarche participative menée lors de son élaboration : en pérennisant et en renforçant l'action du Conseil de Développement Durable, en portant le développement durable au niveau de toutes les Commissions de la Communauté d'Agglomération. Partager et rendre compte, mais aussi sensibiliser et mobiliser sont des objectifs du processus d'amélioration continue de l'Agenda 21.



I-5-3/ RENFORCER LES COOPÉRATIONS NÎMES MÉTROPOLE/COMMUNES ET LES SYNERGIES PUBLIC-PRIVÉ



La multiplication des acteurs publics, parapublics, privés et associatifs qui interviennent dans les différents domaines du développement et de l'aménagement du territoire limitent parfois l'efficacité des politiques et actions menées ; Nîmes Métropole qui est un acteur majeur ambitionne de coordonner et d'articuler l'action des acteurs entre eux.

Par ailleurs, au travers de la recherche systématique de synergie entre acteurs (publics et privés) et la mise en place de modalités de pilotage précises, des résultats significatifs en matière de développement durable voient le jour : [un partenariat privilégié entre les Agglomérations de Nîmes et d'Alès](#), [l'engagement actif de la Communauté d'Agglomération au sein des pôles de compétitivité](#), [un partenariat renforcé dans le cadre des clusters](#).

I-5-4/ DOTER NÎMES MÉTROPOLE DE NOUVELLES COMPÉTENCES



Pour la Communauté d'Agglomération, prendre de nouvelles compétences démultiplie son action en matière de développement durable.

En élargissant les prises de compétences à terme et progressivement à d'autres domaines, toujours dans un objectif de mutualisation et de meilleure efficacité des actions, la prise en charge de certains secteurs spécifiques peut générer des économies d'échelles, réduire les coûts globaux, assurer une meilleure coordination sur le territoire.





➔ Pour apporter une réponse pertinente aux nouveaux enjeux de développement durable du territoire, Nîmes Métropole a pris la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, en janvier 2011.

➔ Après avoir délibéré favorablement en septembre 2011 pour la prise de compétence facultative "création, entretien et gestion technique et administrative des aires d'accueil des gens du voyage", cette dernière a été prise par la Communauté d'Agglomération, en juin 2012.

[Une compétence qui répond aux enjeux de développement durable](#) : cette nouvelle compétence est liée à celle de l'Équilibre social de l'Habitat. Accueillir des populations spécifiques est un des objectifs du Programme Local de l'Habitat de Nîmes Métropole ainsi que du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) ; il a vocation à prendre en compte les besoins des familles défavorisées et doit accorder une priorité à ces familles non-sédentaires. Un programme pluriannuel d'investissement sera préparé pour répondre aux obligations du Schéma Directeur d'Accueil des Gens du Voyage à l'horizon 2016.

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 5	Action Opérationnelle	III	Descriptif de l'action	III	ctives 2014	
Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le développement durable	Orientation 1 : développer l'éducation au développement durable pour changer les pratiques					
	Développer les animations, échanges et actions de sensibilisation au développement durable	Développement Durable	Développer et coordonner des actions de sensibilisation sur le développement durable et notamment sur les richesses naturelles locales en direction du grand public.	Accompagnement de la semaine du DD sur la ville de Nîmes: participation financière. Animations nature grand public et scolaires: 106 élèves âgés de 6 à 8 ans sensibilisés - env. 11 personnes moyenne sur les 14 sorties grand public. Soutien de projets portés par des associations dans le cadre de l'appel à projets Agenda 21 : sensibilisation des enfants par des agriculteurs (sur l'agriculture biologique, alimentaire...), animation sur les déchets, ouverture à la transition écologique, débats sur le changement climatique, Agenda 21 scolaires, etc.	Poursuite des animations nature. Poursuite IN soutien aux projets innovants dont ceux relatifs à la sensibilisation, à travers l'appel à projets Agenda 21.	
	Réaliser un guide de l'éco-agent de Nîmes Métropole et l'accompagner par des formations au développement durable	Développement Durable	Sensibiliser/former les agents de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes aux enjeux du développement durable et aux écogestes pour inciter des comportements plus économes, moins polluants, plus solidaires et accompagner la prise en compte du DD dans les politiques publiques. Utilisation d'un outil multimédia innovant.	Préparation de 4 nouvelles campagnes sur les thèmes de l'éco-conduite, la maîtrise de l'énergie, la procédure de formation et la bonne utilisation des mails. Lancement de la campagne éco-conduite en 2013.		Lancements des 4 campagnes préparées en 2014.
	Intégrer les objectifs de développement durable dans les marchés publics	Commande Publique Habitat	Intégrer des critères de DD dans la commande publique pour préserver l'environnement, réaliser des Cités économes et réduire les nuisances. Refuser les achats. Sensibiliser les prestataires.	Participation aux ateliers du Conseil de Développement Durable avec la rédaction d'une charte territoriale d'achats responsables en cours de signature. Elaboration d'un cahier des charges pour le développement des clauses sociales dans les marchés publics. Mobilisation de la Maison de l'Emploi. 10 000 h d'insertion réalisées en 2013. Création d'un prix récompensant les initiatives en faveur des clauses d'insertion.		Développement des achats responsables avec insertion de critères de développement durable : les achats de 1000 titres, de papier, de consommables informatiques ; les marchés de travaux. et de voirie ; les prestations de semenc. L'élaboration d'un réseau d'acheteurs : conseil aux communes. Soutien aux achats et marchés de travaux en commun avec les communes et autres acteurs du territoire. Poursuite des travaux de clauses d'insertion dans les marchés (circulation des marchés concernés). Partenariat notamment avec l'OCV de la MIE envisagé sur le projet de contournement de Nîmes Montpellier. Poursuite de la mobilisation des Communes sur les clauses d'insertion. Faire adhérer les 1000 usagers et prestataires territoriaux d'achats responsables (engagement commun).
	Dématérialiser : production collaborative, circuits de validation et de signature électroniques des documents de mes & la Ville de mes	Mission Modernisation	Dématérialiser tout le processus de l'élaboration et la signature des documents produits par Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes : délibération, arrêté, décision... Plus d'efficacité pour les utilisateurs et les usagers (sécurité des procédures, gain de temps, gain de compétences). Gouvernance exemplaire du projet : concertation, information, formation, évaluation.	Dématérialisation de la diffusion de marchés (en cours) : prise de contact avec la Préfecture, la trésorerie et la Chambre régionale des Comptes, pour télétransmettre les dossiers complets de marché. Etude de faisabilité réalisée avec l'aide de la OSI. Les documents de consultation sont accessibles en ligne pour les marchés à procédure adaptée, sur les sites de la Ville et de l'agglomération, sur Marchesonline.com (site du Monteur) et sur marchessecures.fr.		Dématérialisation de la diffusion des marchés : effective au premier trimestre 2014. Incitation des entreprises à dématérialiser leur offre à prévoir ultérieurement.
Dématérialiser les assemblées municipales et communales et les actes administratifs	Assemblées	Dématérialiser les assemblées et les actes administratifs pour gagner en efficacité et réduire les impacts environnementaux.	Dématérialisation des assemblées terminée. Amélioration du logiciel Ged et Mat en continue (Modification du logiciel pour une rédaction plus efficace des procès verbaux sommaires et intégraux).		Dématérialisation des actes administratifs programmée fin 2014, courant 2015. Sensibilisation et formation des nouveaux élus municipaux et communales à la dématérialisation (courant 2014).	

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 5

Action Opérationnelle



Descriptif de l'action

Etatatif du réalisé 2013

ctives 2014

Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le développement durable

Orientation 2 : organiser les modes de concertation et de participation

<p>Suivre, évaluer l'Agenda 21 pour l'améliorer en continu.</p>	<p>Développement Durable</p>	<p>Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation pour faire évoluer l'A21 en fonction des nouveaux enjeux, des 110Milles réglementations et de la mise à jour du programme d'actions. Procéder à des ajustements dans la mise en œuvre de l'A21 pour plus d'efficacité.</p>	<p>Nouvel appel à projet en 2013 avec 14 nouveaux projets entrant dans l'A21 et portés par des Communes et associations du territoire. Intégration de 3 nouveaux projets dans l'A21, portés par les services de Nîmes Métropole. Un Comité de suivi A21 sollicité pour donner un avis sur les nouveaux projets de l'A21. Le Conseil de Développement Durable a pu émettre un avis sur le projet d'extension de la ligne T1. Il a remis à Nîmes Métropole le résultat des réflexions menées avec des propositions d'actions sur la construction désirable et les achats responsables dont la création d'une charte territoriale sur les achats responsables il diffuser aux acteurs privés et publics du territoire et visant à réunir les organismes qui souhaitent engager une démarche d'achats responsables.</p>	<p>Nouvel appel à projet au printemps 2014.</p> <p>Poursuite des travaux du Conseil de Développement Durable S'Irlamobilité.</p> <p>Amélioration du fonctionnement du Comité de suivi A21 pour une meilleure efficacité dans l'instruction des candidatures de l'appel à projet.</p>
---	-------------------------------------	--	---	--

Orientation 3 : renforcer les coopérations Nîmes Métropole - communes et les synergies public - privé

<p>Construire avec les communes de Nîmes Métropole mutualisation dans le domaine de l'énergie territoriale</p>	<p>Construction</p>	<p>Améliorer la compétitivité des communes dans le domaine de l'énergie : mise en commun d'expertises et des connaissances, coordination des réseaux d'énergie, étude sur la coopération renforcée.</p>	<p>Mutualisation de la OSI Nîmes Métropole et Ville de Nîmes. Equipement des autres communes avec accès Internet. Message Je, Bureau d'Accueil Hébergement, outils métier... (des numéros) Permettre aux communes ayant peu de moyens d'avoir un service de qualité. Réduire les coûts économiques et environnementaux car mutualisation des déchets (gestion des déchets DSE en commun...) Réduire les consommations énergétiques, préserver les ressources, réduire les déchets car démarche éco-responsable du choix du matériel. Gérer efficacement : réduire les risques, les délais, les coûts.</p>	<p>13 communes mutualisées à la fin 2013 : • 50 BAL Zimbra • 2 médiathèques intégrées en T10 (1 intégrée entièrement au S.I.) • 10 machines virtuelles hébergées (1 baie de 8 To) • 5 marchés de travaux (800 k€ à 2 M€) • 25 caméras exploitées.</p> <p>201 000 € d'économies nettes réalisées depuis 2011 pour les Communes (investissements de 162 000 € par les Communes pour 363 000 euros d'économies réalisées).</p> <p>Pour livrer l'action avec, 4 Communes Supplémentaires avec pour objectifs : • plus de 150 BAL Zimbra • 3 médiathèques intégrées en T10 • 15 machines virtuelles hébergées (1 baie de 8 To) • 8 marchés de travaux (800 k€ à 2 M€) • 156 caméras exploitées.</p>
--	----------------------------	---	---	--

LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Maîtrise d'ouvrage - Nîmes Métropole

Suivi 1 Evaluation 1 Perspectives 2014

Axe 5	Action Opérationnelle	III	Descriptif de l'action	III	Perspectives 2014
<p>Vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le développement durable</p>	<p>Concevoir et mettre en place une aide ponctuelle fonctionnelle aux communes</p>	<p>Secrétariat Général</p>	<p>Proposition de groupements de commandes. Assister les communes dans la mise en place d'actions visant à respecter les normes et obligations des collectivités en matière de développement durable. Intégration de clauses de développement durable dans les procédures de marchés publics des communes.</p>	<p>Réalisation de groupements de commandes générateurs d'économies. Certaines saisines directement liées au Développement Durable (obligations des collectivités en matière de mise aux normes des bâtiments communaux, de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles, de lutte contre les décharges sauvages). Intégration systématique, dans les consultations proposées aux Communes, des clauses permettant la prise en compte des exigences de développement durable.</p>	<p>Poursuite des actions menées. Renforcement du dispositif envisagé eu égard, à l'augmentation des saisines des Communes et la diversité des thématiques abordées.</p>
	<p>Structurer une nouvelle filière économique autour de la longévité : Institut 12M1</p>	<p>Développement Economique</p>	<p>Structuration d'une filière autour du même risque (risque dépendance). Favoriser le développement et l'implantation d'entreprises créant des produits technologiques et services innovants en direction des entreprises pour assurer le maintien à domicile et l'autonomie.</p>	<p>Soutien à 112M1 et à l'IUT pour la création de 2 plateformes technologiques (appartement expérimental + plateau technique de conception).</p>	
	<p>Mettre en place le cluster environnement et gestion des déchets</p>	<p>Développement Economique</p>	<p>Concevoir et mettre en place des énergies renouvelables et de l'éco-construction. Faciliter et accompagner les projets collaboratifs actuels du secteur du bâtiment de la construction et de l'habitat. L'objectif est de faciliter et encourager les compétences locales. Faire émerger les marchés de la rénovation et une cellule R&D.</p>	<p>Soutien à la construction d'éco-logement avec 7 communes de l'agglomération et les collectivités professionnelles.</p>	



LES FICHES- ACTIONS DE L'AGENDA 21- Les autres maîtrises d'ouvrage

Axe 5

Vers Nîmes
Métropole
exemplaire et
partenaire :
s'impliquer et
mobiliser
pour le
développe-
ment durable

Orientation 1 : développer l'éducation au développement durable pour changer les pratiques

Filière Naïf enfants les pratiques des écoles respectueuses de l'environnement par les agriculteurs • FD CIVAM du Gard
 Filiale Mrw, de
 Uje école 6 Plissevln • Association Mille Couleurs
 Filière jpl l'les
 Uje école I tphaCos Gambetta • As Wctatton La Garance •
 Filière de
 Uje école Uje rdutation Lia transition écologique pour Nîmes Métropole • AssociatiOns CLUSTALS et -Il'S- petits débrouillards LR •
 Filière Dilleptiques autour de l'énergie solaire et de l'alimentation • Association Côte jardins Solidaires •
 Filière RadloWE
 Filière durable et savoirs de base • Association Terraloin •
 Filière de bonnes pratiques en s'appuyant sur la réalisation et l'utilisation d'écologie de Clarinsac • Commune de Clarinsac
 Filière 21 institutionnel Générac • Commune de Générac
 Filière n'est pas bien ou Comment mieux boire pour protéger notre eau et notre corps? • Association Nîmes Volley-ball •
 Filière Course des 3 collines à Saint-Gervasy • Association Cap Bombonera •

Orientation 2 : organiser les modes de concertation et de participation

réaliser un conseil d'éco-citoyenneté à Manduel • Commune de Manduel



PARTIE 2

POSTURE ! UNE ORGANISATION INTERNE AU SERVICE DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà de la mise en œuvre des politiques publiques et des compétences de l'Agglomération, la Collectivité poursuit l'intégration du développement durable

au cœur de ses activités et de sa gestion des Services. Nîmes Métropole veille constamment à adapter son organisation et sa gouvernance au regard des finalités du développement durable, dans une logique de diffusion d'une culture du développement durable et d'amélioration continue. En mettant en œuvre de bonnes pratiques internes, en améliorant les méthodes de travail pour les rendre plus transversales, plus participatives, les Services peuvent anticiper les

transformations à venir, pour mieux répondre aux attentes des habitants.





II-1 LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE VALEUR PARTAGEE

Une Collectivité exemplaire ? Les agents et les Services de Nîmes Métropole intègrent les enjeux du développement durable dans leurs pratiques professionnelles.

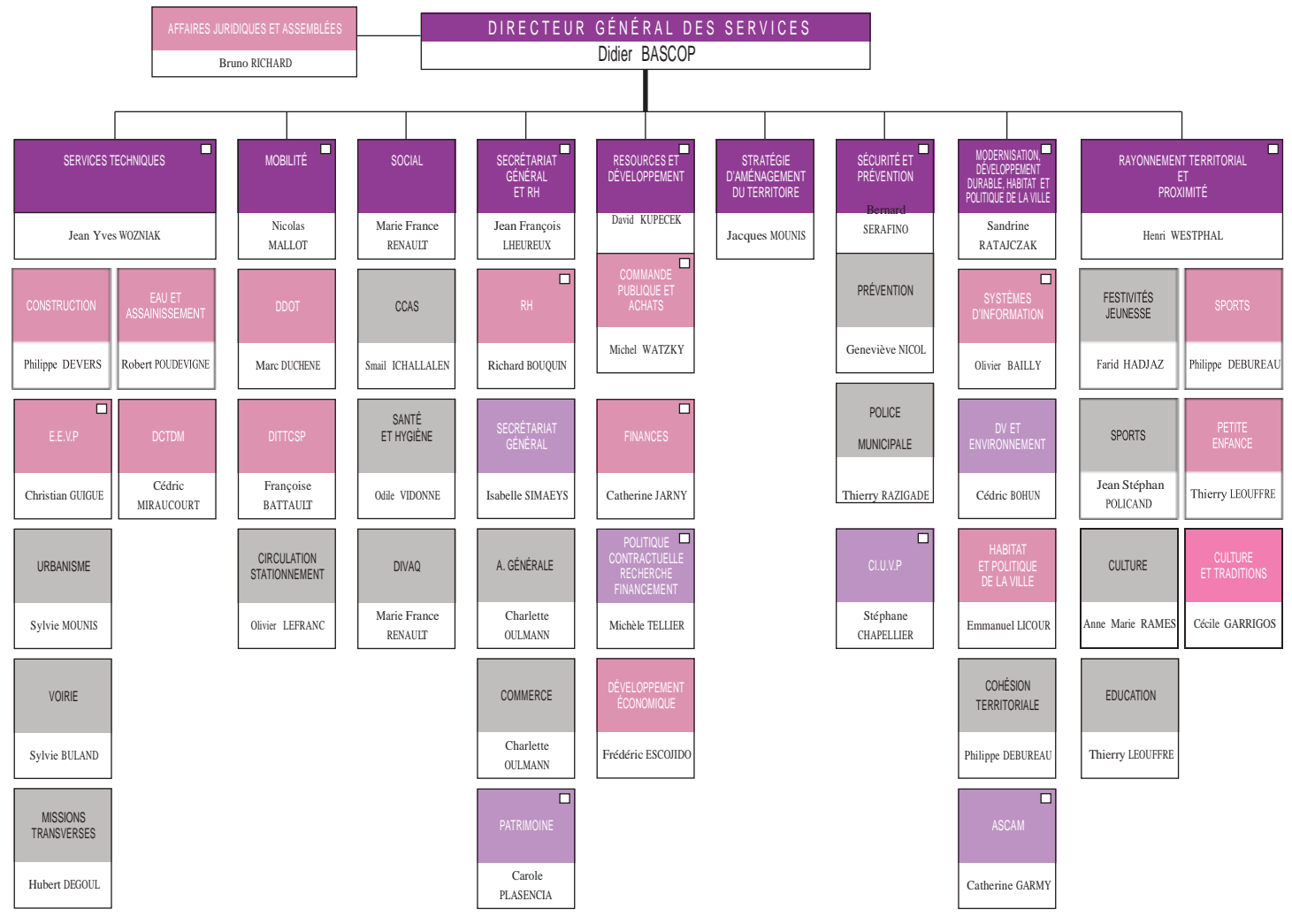
II-1-1/ LES RESSOURCES HUMAINES : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE LA CULTURE INTERNE DE LA COLLECTIVITÉ

La prise en compte du développement durable dans la stratégie et l'action de l'Agglomération implique d'adapter en interne, la manière de travailler et d'agir.

En 2013 :

La Direction des Ressources Humaines a intégré de nouveaux locaux de travail, à l'Hôtel d'Agglomération. Ce déménagement correspond à une réorganisation géographique plus générale des Services des deux Collectivités, Ville de Nîmes et Communauté d'Agglomération, qui fonctionnent en interaction sur de nombreux projets, dans le cadre de la mutualisation des Services. Cette réorganisation est aussi une occasion de repenser au sein de la DRH, l'organisation du travail. La réflexion se poursuivra en 2014.

1/ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA DIRECTION DES SERVICES DE NÎMES MÉTROPOLE



2/ SE FORMER POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT

La Formation permet de développer des compétences adaptées "au changement".

La Loi de 2007 rend obligatoire pour les Agents, la Formation de professionnalisation : 5 jours pendant l'année de stage (formations d'intégration), au premier emploi : 3 ou 5 à 10 jours dans les deux années suivant la prise de poste, à la prise d'un poste à responsabilité : 3 à 10 jours dans les six mois suivant la prise de la NBI, tout au long de la carrière : 2 à 10 jours par période de 5 ans. Pour les trois dernières catégories, les Formations sont à choisir dans le catalogue CNFPT, disponible sur le Site du CNFPT ; le recours à d'autres prestataires est possible pour certains métiers.

La Loi met aussi en place des possibilités de Formation de perfectionnement : au-delà des Formations de professionnalisation, l'agent peut ainsi continuer à se former, en utilisant son Droit Individuel à la Formation (20heures/an, cumulables dans la limite de 120 heures), par exemple pour les préparations aux concours. Ces formations restent toujours en relation avec le métier de l'agent.

Le Pôle Formation/Documentation est aussi le Pôle référent pour les emprunts de livres concernant les concours et les demandes d'abonnement.

En 2014, L'objectif est de mettre en place un logiciel permettant de consulter le Fonds documentaire et d'emprunter en ligne.



En 2013

Le nombre de jours de formation CNFPT s'est élevé à 277 jours dont 201 jours de préparation aux concours et formations d'intégration. Les domaines principaux sont : "repères et outils fondamentaux", "affaires juridiques", "finances et gestion financière", "gestion des Ressources Humaines".

Le nombre de jours de formation hors CNFPT est de 236 jours. Les domaines principaux sont "systèmes informatisés", "management", "finances et gestion financière", "génie technique" et "RH". Il faut aussi rajouter la volonté de la Collectivité, de former sur les sujets de la dématérialisation, du mode projet et de l'éco-conduite.

Les documents de références, les procédures et tous les liens Internet concernant les Formations et les Concours sont disponibles sur l'Intranet de la Collectivité.

3/ GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les Actions et Prestations sociales, la démarche Santé/Sécurité

Les Agents de Nîmes Métropole bénéficient de prestations d'action sociale (dans le cadre de la circulaire ministérielle), d'un suivi et d'un accompagnement personnalisés.

Deux travailleurs sociaux (une assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale) reçoivent sur rendez-vous, les agents de la Collectivité. Les entretiens confidentiels permettent d'aborder des thématiques différentes : difficultés financières, accès aux droits, problématiques familiales, relationnelles, de santé...

Le Service Social du Personnel, est le référent Handicap au sein de Nîmes Métropole : informations, suivi et déclaration des agents reconnus en situation de handicap auprès du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), organisation de la médiation entre les actions d'insertion du FIPHFP et les agents.

Des aménagements de bureau sont financés, ainsi que des prothèses ou des aides au maintien dans l'emploi.

Le Pôle Actions Sociales du Personnel est impliqué, avec le Pôle Santé de la Ville de Nîmes, dans une action de prévention de l'alcoolisme, avec un règlement intérieur relatif à la prévention du risque Alcool au travail.



Les Titres-Restaurant : un complément de pouvoir d'achat

Améliorer la qualité de vie au travail, augmenter le pouvoir d'achat par un complément de revenu significatif sont des avantages conférés par le dispositif Titres-Restaurant.

Des Titres-Restaurant ont été attribués aux Agents de la Communauté d'Agglomération, en 2011. Ils rencontrent un franc succès et sont une avancée sociale importante pour Nîmes Métropole. Ils représentent une prestation sociale importante, en procurant un complément de pouvoir d'achat. Il est attribué 16 tickets par mois et par agent, au prorata du temps de travail. La valeur faciale de 5,50 euros est prise en charge à 50 % par la Collectivité et à 50 % par les agents qui souhaitent bénéficier de ce dispositif. Cet avantage représente un complément de salaire annuel de 440 euros, pour un agent à temps plein.

La dotation vestimentaire : prévenir efficacement les risques professionnels

Elle concerne les Equipements de Protection Individuelle et les Vêtements de Travail. La DRH, le Service Achats et le Pôle Prévention, Hygiène et Sécurité, ont mis en place un nouveau système de dotation vestimentaire, après une phase de concertation et de recensement des besoins, avec les Services concernés et les représentants syndicaux. Ainsi, les équipements répondent aux attentes des utilisateurs par métier, l'objectif prioritaire étant que les agents portent effectivement et obligatoirement leurs EPI, afin de réduire les accidents de travail.

En 2013, huit communes de la Communauté d'Agglomération : Bouillargues, Caissargues, Caveirac, La Calmette, Marguerittes, Poulx, Saint-Chaptes, Sernhac se sont jointes à l'Appel d' Offres, via un groupement de commande.

4/ DES SÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR LIMITER LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Nîmes Métropole a mis en place le dispositif d'accès des agents contractuels à un emploi titulaire, par la voie des recrutements réservés, sur la base d'une sélection fondée sur les acquis de l'expérience professionnelle, en application de la loi du 12 mars 2012.

Des sélections professionnelles pour évaluer, valoriser son expérience professionnelle

Pour les agents qui remplissaient les conditions, des sélections professionnelles ont été organisées en septembre et confiées à une commission d'évaluation ; elle était présidée par des personnalités extérieures, le Directeur Général des Services et des fonctionnaires de la Communauté d'Agglomération.

Tous les candidats qui se sont présentés ont réussi l'épreuve de sélection professionnelle qui leur ouvre la voie à la titularisation, après 6 mois de stage.

5/ LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE SONT UNE PLUS-VALUE POUR LA COLLECTIVITÉ

L'apprentissage dans le secteur public reste à développer... En effet, l'objectif de ce contrat de travail d'un type particulier est de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi :

- Puisqu'il permet aux jeunes d'acquérir simultanément une expérience professionnelle pratique en collectivité, ainsi qu'une formation théorique sanctionnée par un diplôme.
- Puisque le jeune doit répondre à des conditions d'âge et d'aptitude et que la Collectivité doit désigner un maître d'apprentissage.

Nîmes Métropole a intégré les contrats d'apprentissage au sein de la Collectivité, par délibération, en septembre 2012.

La formation qui alterne théorie et pratique professionnelles répond aux besoins de la Collectivité : c'est un vecteur de transmission de connaissances entre les jeunes étudiants et les professionnels territoriaux.

En 2013, la Communauté d'Agglomération a accueilli trois étudiants en apprentissage, à la DG Modernisation-Développement Durable-Habitat et Politique de la Ville et à la DRH, sur 7 contrats ouverts.

II-1-2/ LE VOLET FINANCIER DE L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

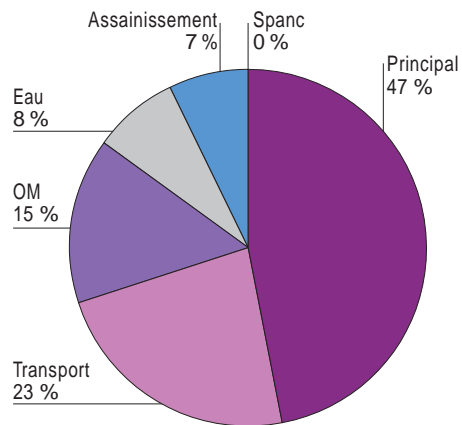
1/ LES CHOIX STRATÉGIQUES DE NÎMES MÉTROPOLE

Dans un contexte défavorable aux finances locales (réduction des concours de l'Etat aux collectivités locales dès 2013) et face à la crise économique persistante :

- ➔ La pleine maîtrise des coûts de gestion : la modernisation permanente de l'administration (notamment par le biais de la dématérialisation) et l'amélioration de la qualité du service public.
- ➔ La stabilité fiscale sur le budget principal et une amorce de réduction des taux sur les déchets ménagers.
- ➔ Un effort d'investissement continue en rapport avec les compétences de Nîmes Métropole (Habitat et Politique de la Ville) et les enjeux majeurs d'infrastructures (contournement ferroviaire, prolongation de la ligne 1 du TCSP).

2/ BUDGETS CONSOLIDÉS

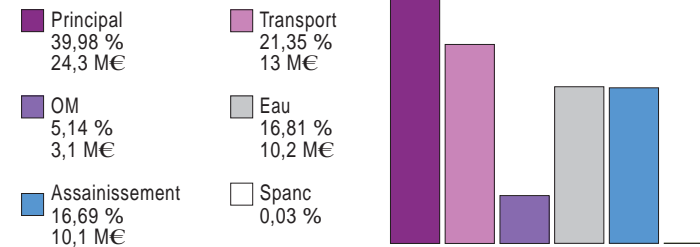
Budget consolidé 2013



Total 2013 :	289 978 032 €
Budget principal :	134,91 M€
M€ Transports :	67,56 M€
M€ Eau :	22,88 M€
M€ Assainissement :	21,40 M€
M€ Spanc :	0,39 M€
M€ OM :	42,83 M€

L'effort d'investissement global de l'Agglomération (61 M€)

RÉPARTITION DE L'INVESTISSEMENT PAR BUDGET



3/ BUDGET GÉNÉRAL

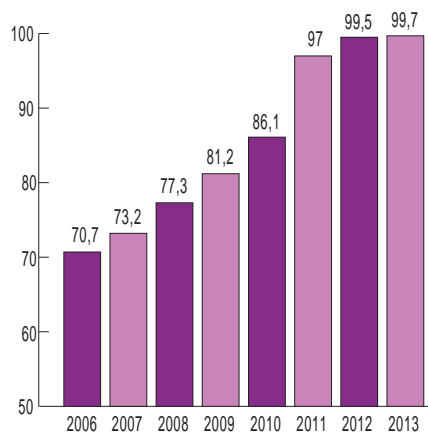
Les produits issus de la fiscalité

TAXES	2010 reconstitué	2011	2012	Moy. 2012/10	Prévisions 2013	2013/12
CFE - TH et TF	48 951 075	50 866 044	52 359 980		53 801 292	+2,8 %
Cotisation sur la Valeur ajoutée	9 920 130	10 008 694	10 141 330		10 686 000	+5,4 %
IFER	595 037	597 836	666 652		700 000	+5,0 %
TASCOM	2 812 000	2 870 840	2 828 095		2 900 000	+2,5 %
FPIC			491 708		880 000	+79 %
Reversement SRU	68 561	74 034	174 170		180 000	+3,3 %
TOTAL	62 278 242	64 343 414	66 487 765	+3,4 %	68 967 292	+3,7 %

Les dépenses réelles de fonctionnement

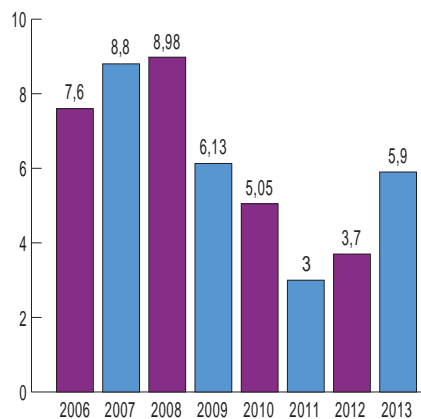
(hors virement, y compris charges financières)

Une augmentation des charges maîtrisée



L'ÉPARGNE BRUTE (M€) :

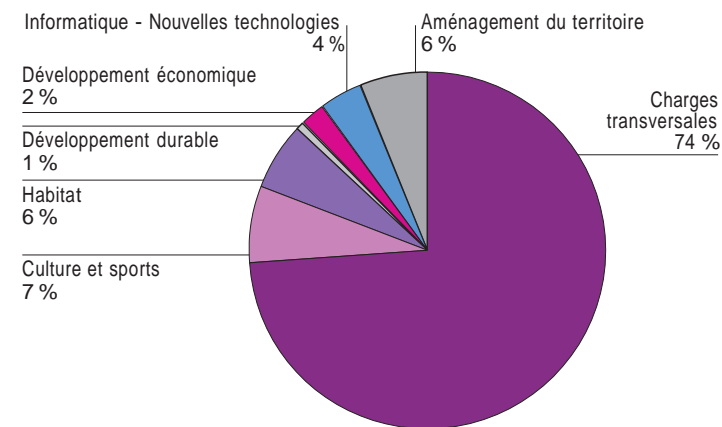
l'indicateur déterminant de la capacité à investir à long terme



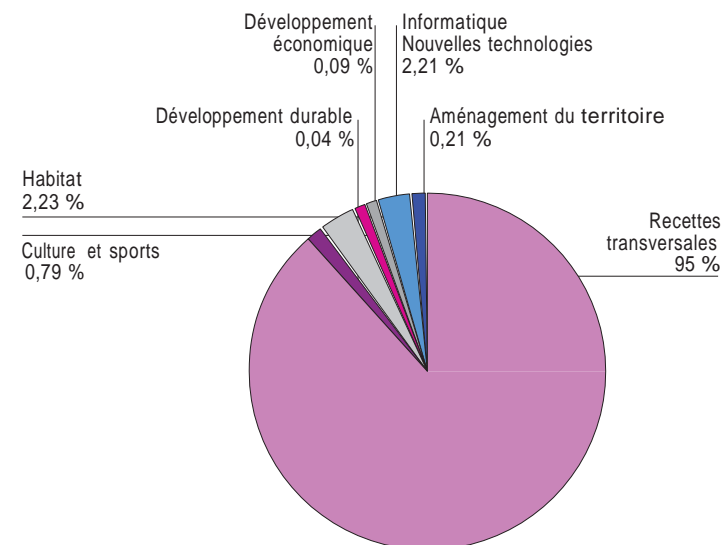
L'épargne brute prévisionnelle se redresse légèrement en 2012. Cette épargne représente, pour 2012, 2,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La répartition globale par activité

RÉPARTITION DÉPENSES BP 2013

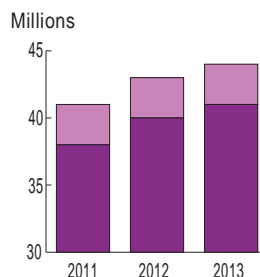


RÉPARTITION RECETTES BP 2013



4/ BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

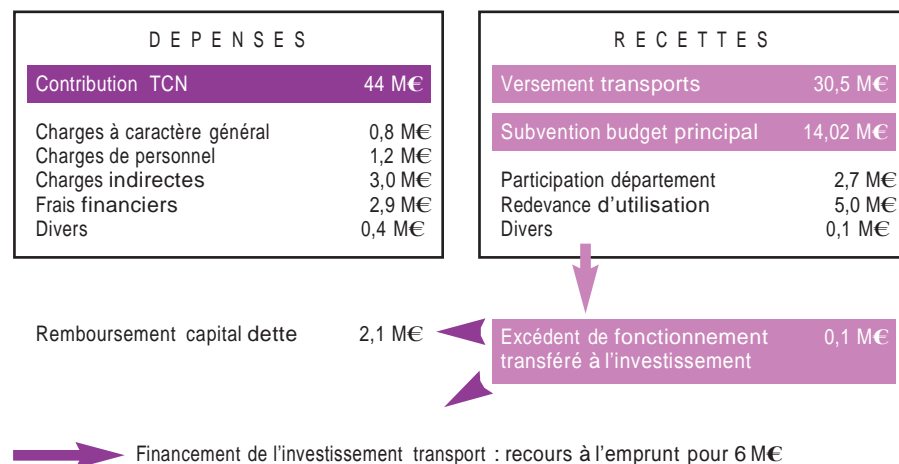
- Un budget qui passe de 42 M€ à 42,8 M€
- En recettes : la TEOM passe de 35,4 M€ à 36,5 M€ évolution liée à la seule évolution des bases (+2.5 dont 1.8 loi de finances) (taux inchangés). Les autres recettes : éco emballage et vente de matériaux augmentent également.
- Une augmentation des dépenses liée principalement à la containerisation, aux révisions de prix +5 %, à l'augmentation de la TGAP, ainsi qu'à l'augmentation prévisionnelle du tonnage en déchetteries



Maintien d'un taux par zone (14 taux)

5/ BUDGET TRANSPORT

Un budget de 52,3 M€ en fonctionnement



L'investissement diminue

	2012	2013	Evolution
Fonctionnement	51 078 464	52 362 594	2,51 %
Investissement	22 899 240	15 203 450	-33,61 %
	73 977 704	67 566 044	-8,67 %

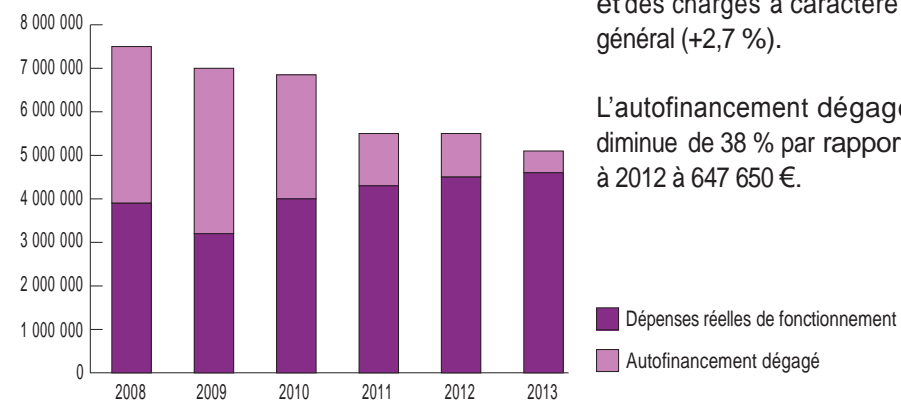
Pas d'évolution de la subvention à TCN qui arrive à son terme en juin 2013, mais une augmentation importante des charges financières +5,5 % liées aux emprunts souscrits en 2012.

6/ BUDGET DE L'EAU

Un budget stable en fonctionnement ajusté en investissement

	2012	2013	Evolution
Fonctionnement	8 947 000	9 111 900	1,84 %
Investissement	12 910 000	13 768 400	6,65 %
	21 857 000	22 880 300	4,68 %

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,2 % ; cette hausse s'explique par l'augmentation des amortissements (+14 %), des charges de dette (+7 %) et des charges à caractère général (+2,7 %).



L'autofinancement dégagé diminue de 38 % par rapport à 2012 à 647 650 €.

Un ajustement des travaux par rapport aux demandes des communes.

	2012	2013			2012	2013	
Dépenses d'équipement	9 625 100	10 232 300	6,31 %	Recettes d'équipement	2 915 600	5 534 460	89,82 %
Emprunts	1 171 000	1 148 000	-1,96 %	Emprunts	4 174 800	2 191 315	-47,51 %
Opérations d'ordre	2 113 900	2 388 100	6,65 %	Recettes d'ordre	5 819 600	6 042 625	6,65 %

Le budget est ajusté par rapport aux demandes des communes et aux consommations de crédits de 2012.

10 232 300 € sont consacrés :

- Aux études et travaux de construction des nouveaux ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur.
- Au renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie, transport en commun et pluvial des communes.
- Au renouvellement des branchements en plomb.
- Aux redéfinitions des périmètres de protection des captages d'eau potable.
- Aux études diagnostiques des ouvrages et à leur réhabilitation.
- Aux appels à projet pour le renouvellement des réseaux pour l'amélioration des rendements, subventionnés à 50% par l'Agence de l'Eau.

7/ BUDGET ASSAINISSEMENT

Un budget maîtrisé

	2012	2013	Evolution
Fonctionnement	8 472 910	7 818 305	-7,73 %
Investissement	13 285 110	13 584 805	2,26 %
	21 758 020	21 403 110	-1,63 %



Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- ➔ Les dépenses de fonctionnement sont ajustées aux consommations réelles de 2012.
- ➔ Malgré une gestion rigoureuse des charges à caractère général qui baissent de 35 %, les intérêts de la dette augmentent de 15,8 % et les amortissements de 19,4 %, ce qui entraîne une baisse de l'autofinancement de 32 %, d'autant plus que les recettes liées à l'exploitation du service stagnent et les subventions baissent de 25% (prime à l'épuration et autres subventions).

Le budget est réajusté par rapport aux consommations des crédits de l'exercice 2012 et aux demandes des communes.

10 160 700 € sont consacrés :

- Au renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie des communes et des diagnostics dans le cadre du schéma directeur.
- A l'étude de conception de station d'épuration à Saint-Gilles.
- Au diagnostic des réseaux.
- A la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement avec la STEP la Gardonnenque; les travaux de raccordement de Cabrières à la STEP de Marguerittes.

	2012	2013	
Dépenses d'équipement	9 715 000	10 160 700	4,59 %
Emprunts	1 673 600	1 708 000	2,06 %
Opérations d'ordre	1 896 510	1 716 105	2,26 %

	2012	2013	
Recettes d'équipement	2 486 400	4 022 700	61,79 %
Emprunts	5 017 400	4 555 560	-9,20 %
Recettes d'ordre	5 781 310	5 006 545	2,26 %

8/ BUDGET SPANC

La fin des diagnostics et le démarrage des contrôles de bon fonctionnement

	2012	2013	Evolution
Fonctionnement	445 018	372 865	-16,21 %
Investissement	12 000	17 000	41,67 %
	457 018	389 865	31,23 %

En fonctionnement

Le SPANC est s'installé dans la fonction de contrôle de bon fonctionnement effectuée en régie qui explique l'évolution des charges +17 % mais aussi

des recettes +71 %. Le principal poste de dépense correspond aux charges de personnel à 141 900 □ en baisse de 6 %.

Les dépenses d'investissement sont liées à l'acquisition d'un véhicule pour exercer cette nouvelle mission.

9/ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES FINANCES

Il se traduit par la mise en place de procédures de dématérialisation selon plusieurs axes :

- L'application TOTEM nous permet désormais d'adresser les documents budgétaires de manière dématérialisée aux services préfectoraux.
- Les évolutions liées à l'application du PESV2 (protocole d'échanges standards version 2) dans nos échanges avec la direction des finances publiques nous permettent, en 2013, un envoi dématérialisé des titres de recettes vers la trésorerie.
- L'augmentation de l'offre de moyens de paiement qui se traduit depuis 2012 par la possibilité de régler par internet via l'application TIPI les sommes dues à la collectivité (plus de déplacement vers la trésorerie, ni envoi de chèque par voie postale).
- Le développement des moyens de paiements par carte bancaire, prélèvement, paiement dématérialisé à l'échéance se met en place dans les régies.

II-1-3/ LE SERVICE POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENT : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME "MOTEUR DE RECHERCHE"



Le Service est "l'outil" commun à la Ville de Nîmes et à la Communauté d'Agglomération pour optimiser les ressources : par un repérage des possibilités de subvention auprès des différents partenaires financeurs, puis après analyse des projets présentés par les Services, par la mise en adéquation de ceux-ci avec les financements disponibles.



LES RECHERCHES DE FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DES ACTIONS DE NÎMES MÉTROPOLE

1/ Aménagement du territoire

Renforcement de l'intégration urbaine par la mise en accessibilité des quais d'arrêt/transport en commun et l'aménagement des cheminements piétonniers.

Financements :

Coût global du projet : 963 487 € HT.

Subvention accordée : Union Européenne (PUI Alès/Nîmes) : 336 000 €.

➔ Soit un taux de financement de 34,87 %.

TCSP axe Nord/Sud

Financements :

Subventions accordées : Etat - AFITF : 6 500 000,00 €, Région Languedoc-Roussillon : 905 300,00 €.

2/ Biodiversité et patrimoine naturel

Animation de la Charte paysagère des Garrigues

Financements :

Coût global : 28 066 € TTC.

Subventions accordées : Union Européenne : 11 000 €, Etat : 7 200 €, Département du Gard : 3 000 €.

➔ Soit un taux de financement de 75,54 %.

Mise en œuvre du programme d'actions du site Natura 2000 “Costières Nîmoises”

Financements :

Coût global : 59 925,90 € TTC.

Subventions accordées : Union Européenne : 23 970,24 €, Etat : 23 970,24 €.

➔ Soit un taux de financement de 80 %.

3/ Gestion des déchets

Réhabilitation des décharges du territoire communautaire

Financements :

Coût global (pour les 7 décharges) : 1 563 540 € HC.

Subventions accordées : Etat - ADEME : 255 000 €, Département du Gard : 210 000 €.

➔ Soit un taux de financement de 29,74 %.

4/ Renforcer les solidarités territoriales

La Scène des Musiques Actuelles : Paloma

Financements :

Coût global : 14 166 214,00 € HC.

Subventions accordées : Union européenne (PUI Alès/Nîmes) : 889 238,00 €, Etat - DRAC : 1 325 000,00 €, Région Languedoc-Roussillon : 1 250 000,00 €, Département du Gard : 1 000 000,00 €.

➔ Soit un taux de financement de 31,51 %.

THD, liaison fibre optique Alès/Nîmes

Financements :

Coût global du projet : 1 476 421,70 € HC.

- Nîmes Métropole : 1 155 522,70 € soit 78,27 %.

- Grand Alès : 320 899,00 € soit 21,73 %.

Subvention accordée : un seul financeur, le Département du Gard, pour un montant de 369 105,43 € (soit un taux de financement de 25 %), à répartir : Nîmes Métropole : 288 880,68 € soit 78,27 %, Grand Alès : 80 224,75 € soit 21,73 %.

Cyber base de l'Agglomération nîmoise

Financements :

Coût global prévisionnel du projet, 2013 : 229 027,63 € TTC.

Subventions accordées : Union européenne (PUI Alès/Nîmes) : 100 772,16 €, Etat : 54 932,54 €.

➔ Soit un taux de financement de 67,99 %.

LES PERSPECTIVES 2014

La stratégie communautaire Union Européenne 2020

La stratégie Europe 2020, adoptée par le Conseil européen en juin 2010, vise à établir une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. La stratégie s'exprime au travers de 11 objectifs thématiques ciblés dans les domaines de l'emploi, de la recherche & du développement, du changement climatique & de l'énergie, de l'éducation, ainsi que de la pauvreté & de l'exclusion sociale. Dans chaque pays membre de l'Union, un Accord de partenariat passé avec la Commission européenne regroupera l'ensemble des résultats souhaités par les programmes français.

La mise en œuvre de cette stratégie se fera par des Programmes Opérationnels (PO) relatifs aux fonds structurels Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) / Fonds Social Européen (FSE) / Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Un cadre stratégique commun en fixe les modalités. La loi de décentralisation prévoit que les Régions seront gestionnaires des fonds structurels européens pour la programmation 2014/2020 : pour le FEDER à 100 %, pour le FEADER à 100 %, pour le FSE à 35 %.

Concrètement, le Programme Opérationnel Languedoc-Roussillon fixera les objectifs à atteindre au niveau régional. Ce document rassemblera également les modalités de mise en œuvre des subventions pour des projets permettant d'atteindre ces objectifs. Ils seront des outils majeurs pour contribuer à la mise en œuvre des investissements régionaux structurants à l'horizon 2020.

L'accent sera mis sur la contribution de chacun des programmes à l'atteinte des objectifs communautaires.

Leurs synergies devront être renforcées, notamment avec la politique européenne d'innovation (Horizon 2020), ainsi qu'avec les dispositifs nationaux et régionaux existants. La France devrait disposer de 14,2 milliards d'euros au titre des cinq fonds structurels (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).



© Terraluna

En tant que “région en transition”, le Languedoc-Roussillon devrait bénéficier d'une aide communautaire renforcée (à savoir un milliard, réparti entre le FEDER pour 382 M€, le FEADER (agriculture, 400 M€), le FSE (social, 107 M€ à répartir entre l'État et les conseils généraux), les coopérations territoriales (100 M€) et 16 M€ pour la pêche et la conchyliculture (FEAMP).

La politique de cohésion

Le Programme Opérationnel FEDER/FSE Languedoc Roussillon prévoit un axe (axe 5) consacré à une Approche Territoriale Intégrée articulée autour de 3 thématiques :

- ➔ Les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables en vue d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers et réduire la facture énergétique. Les transports durables et l'amélioration de la mobilité des habitants au sein des quartiers.
- ➔ L'amélioration de l'habitat social de ces zones urbaines et de son environnement.
- ➔ La mise en œuvre de cette approche sur le territoire est conditionnée à une démarche territoriale cohérente sur une zone géographique prioritaire, à destination des EPCI disposant d'un Contrat de Ville.

En outre, le Ministre de la Ville et le Président de l'Association des Régions de France se sont entendus par convention, pour qu'une enveloppe de 10 % (au-delà des 5 % réglementaires) des crédits européens, soit consacrée à la Politique de la Ville dans le cadre d'une démarche intégrée.

II-1-4/ LE PÔLE DES ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES PARTICIPE À LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Modernité, bonnes pratiques, “mieux travailler ensemble” : ces valeurs sont véhiculées par la dématérialisation. Le Pôle poursuit la démarche de dématérialisation, optimisant ainsi le travail collaboratif, le suivi des procédures, le meilleur partage de l'information et le décloisonnement des Services.



1/ LA DÉMATÉRIALISATION DES ASSEMBLÉES : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dématérialisation des Assemblées

- Envoi dématérialisé des convocations aux Assemblées par le logiciel Ged Actes, avec accès aux délibérations à distance, l'installation d'outils informatiques (TBI, vidéoprojecteur), pour suivre la séance, la transmission aux élus communautaires, des Procès-verbaux sommaires des Conseils sur support électronique, ce dernier faisant l'objet d'un affichage, le contrôle de légalité : envoi à la Préfecture par voie dématérialisée, lorsque cela est possible, de tous les actes réglementaires, la mise en ligne sur l'Extranet des Délibérations exécutoires.
- Organisation et tenue des Commissions Administratives et permanentes par le logiciel Ged Actes, simplifiées.
- Réception des délibérations dématérialisées par GED&MAT.
- Réalisation des Ordres du Jour par le logiciel Ged Actes : numérotation automatique des délibérations.
- Envoi dématérialisé des convocations aux Commissions Administratives et Permanentes ainsi qu'aux Bureaux Communautaires.
- Envoi dématérialisé et sécurisé des convocations des Conseils Communautaires.
- Réalisation des projections pour les séances des Assemblées.
- Mise à disposition des Directions opérationnelles, de matériel permettant la tenue dématérialisée des Commissions Permanentes.

Les bénéfices de la dématérialisation

- ➔ Travail collaboratif facilité entre les Services et les “Assemblées” : ils peuvent suivre leurs délibérations jusqu'au Conseil Communautaire, à partir de nimesdém@t.
- ➔ Sécurisation des actes : ils sont regroupés dans un seul site.
- ➔ Optimisation de l'organisation du travail.
- ➔ Gain de temps pour les Services, y compris les “Assemblées”, et dans l'application des procédures.
- ➔ Réalisation d'économies, au niveau de la consommation de papier ainsi que de l'affranchissement des dossiers.
- ➔ Transparence accrue vis-à-vis du public, par l'installation d'un espace dédié dans la salle du Conseil Communautaire, avec projection de l'Ordre du Jour et des projets de délibérations.

Aller encore plus loin !

Avec l'implication du Pôle Assemblées, le logiciel Ged Actes a évolué courant 2013 : il a intégré la saisie plus efficace des procès verbaux sommaire et intégral. La publication des actes exécutoires dans l'Extranet de Nîmes se fait ensuite automatiquement.

La démarche de dématérialisation se poursuivra en 2014 :

- ➔ Formation et incitation des nouveaux élus municipaux et communautaires à l'utilisation des moyens en dématérialisation.
- ➔ Réflexion sur la gestion dématérialisée des décisions et des arrêtés.

2/ LE PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES CONTINUE DE DÉMATÉRIALISER SES ACTIONS

Le Service des Affaires Juridiques s'est engagé en tant que contributeur, et aux côtés des autres services "pilotes" en la matière, dans une démarche de dématérialisation.

Depuis la mutualisation en 2011, du Pôle des Affaires Juridiques de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes, il n'y a désormais plus qu'un seul Service Juridique, commun aux deux Collectivités.

En 2013 :

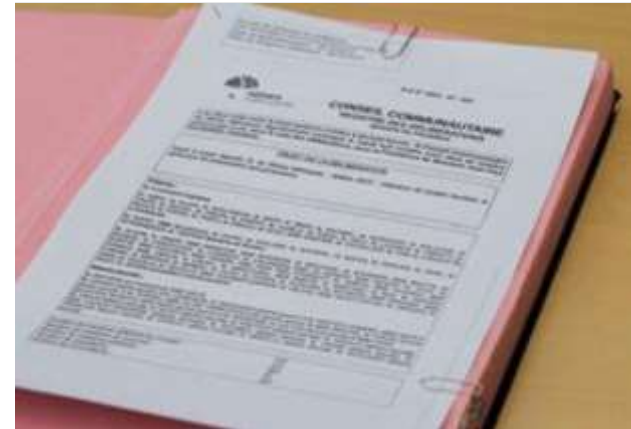
➔ Poursuite et systématisation du pré-contrôle de légalité dématérialisé, pour expertise et avis, via le logiciel "NîmesDém@t".

En chiffres

- 935 actes réglementaires (délibérations, décisions et arrêtés) ont été visés.
- 56 contentieux administratifs et 43 contentieux judiciaires ont été ouverts au cours de l'année.
- 256 dossiers contentieux sont toujours actifs et en instance devant les juridictions.
- 14 grands projets sont dits à "expertise juridique forte" pour lesquels des juristes sont sollicités.

Les perspectives 2014

Une dématérialisation de l'acheminement des requêtes et autres actes transmis au Tribunal Administratif de Nîmes sera mise en place, par le biais du service "télérecours".



3/ LE PÔLE DES ASSURANCES PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES ACTIONS MENÉES AU TITRE DU RISK-MANAGEMENT

Le Pôle des Assurances de la Ville de Nîmes a été mis à disposition de Nîmes Métropole, en janvier 2012. Deux agents gèrent l'ensemble des contrats d'assurance et des sinistres de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole, à l'exception de la flotte automobile ; elle est gérée par le Secrétariat Général de Nîmes Métropole.

En 2013 :

➔ Lancement de la procédure de renouvellement des polices d'assurance : flotte automobile de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole, suite à la non-reconduction de ces contrats.

Les perspectives 2014

- ➔ Etablir un diagnostic post-plan d'actions, afin d'évaluer les incidences et de mesurer l'efficacité des mesures.
- ➔ Poursuite de la dématérialisation des données transmises aux assureurs et aux services concernés.
- ➔ Renouvellement de trois contrats par le biais de MAPA : annulation spectacle pour la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole, garantie financière des Lauzières.

II-1-5/ LA COMMANDE PUBLIQUE INTÈGRE LES ENGAGEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ

Tout au long de l'année 2013, le Service Achats a participé aux ateliers du Conseil de Développement Durable. Ces ateliers ont abouti à la rédaction d'une "charte territoriale d'achats responsables". Elle est destinée à être diffusée auprès des fournisseurs de la Collectivité.

Des achats responsables avec des critères de développement durable

En 2014

- ➔ Une première action sera menée en ce qui concerne le Marché de papier de reprographie. L'objectif ? Généraliser l'utilisation du papier en grammage (75 gr au lieu de 80 gr).
 - ➔ Une seconde action visera le Marché de fournitures de bureau, avec une étude du potentiel de développement des commandes de produits dits "verts".
- En parallèle, chaque nouveau Marché lancé par le Service Achats fera l'objet d'une réflexion en amont, sur la possibilité d'intégrer des critères de développement durable.



II-1-6/ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL GÈRE DURABLEMENT LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

En 2013, le Secrétariat Général s'est vu confier la mise en cohérence géographique des services communautaires. En effet, confrontée à des problèmes de place au sein de l'hôtel communautaire du Colisée, Nîmes Métropole a recherché activement des locaux disponibles à proximité.

Une opportunité dans un immeuble voisin a permis de réaliser ce projet, assurant ainsi la centralisation au sein d'un même lieu de Services, qui à l'occasion de la montée en puissance des compétences communautaires, ont été éloignés.

Ce regroupement a permis de réduire les temps et les coûts de déplacement dans le cadre des réunions ainsi que les frais de fonctionnement, par l'abandon progressif de locaux loués ou vétustes, "gourmands" en énergie et dont la rénovation et la mise aux normes auraient entraîné à court terme, des frais conséquents.

Ainsi, c'est plus de 130 agents qui ont rejoint le siège communautaire.

Par ailleurs, le Secrétariat Général a souhaité poursuivre la démarche initiée dès 2011 en faveur du développement durable, en renforçant ses exigences en la matière dans ses différents registres de compétences.

En 2013, le Secrétariat Général a dû renouveler les Marchés suivants :

- Marché de maintenance des bâtiments communautaires. Pour l'ensemble des lots portés au marché, il a été demandé une mise en œuvre visant des économies d'énergie.
- Marché nettoyage. Il a été demandé la biodégradabilité des éléments tensioactifs des produits utilisés.
- Marché distributeurs automatiques de denrées alimentaires. Dans ce cadre, ont été valorisées les exigences visant la qualité et la diversité de produits issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable.

De manière constante, le Secrétariat Général, lors de la rédaction de ses Marchés Publics, interroge de manière systématique les entreprises et constructeurs sur leur démarche environnementale. Cet aspect est valorisé dans les critères de sélection.

En ce qui concerne les moyens de déplacements professionnels offerts aux agents, Nîmes Métropole persiste dans ses choix de matériel à faible consommation de carburant et faible rejet de polluant. L'offre s'est également étoffée avec l'acquisition de véhicules et vélos électriques.

Par ailleurs, les agents sont invités, aussi souvent que possible, à emprunter les transports en commun, et plus particulièrement le TCSP.





II-2 LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE DEMARCHE DE PROGRES POUR TOUS LES SERVICES

Les Services de Nîmes Métropole portent l'ambition d'une Agglomération durable, ce qui exige davantage d'exemplarité. Pour ce faire, la Collectivité met en œuvre de bonnes pratiques dans son fonctionnement, ce qui place en première ligne les modes de faire, l'efficacité des procédures et la transparence de la gouvernance. La prise en compte du développement durable ? Cette posture exige de se réinterroger sur les pratiques au regard des principes. De fait, les compétences individuelles sont elles aussi appelées à évoluer. Le développement durable ne se décrète pas ; il se construit avec les acteurs eux-mêmes. Nîmes Métropole met progressivement en place un nouveau "contrat social interne".

II-2-1/ PILOTER LES POLITIQUES PUBLIQUES PAR LA PERFORMANCE

Le développement durable n'est pas qu'une simple opportunité pour introduire de nouvelles priorités dans les différents domaines d'intervention de la Communauté d'Agglomération. Le développement durable est aussi un vecteur de transformation : transformation des modes de faire, des organisations et du management, mais aussi évolution des relations avec la société civile.

1/ LES SYSTÈMES D'INFORMATION : ORGANISER, FÉDÉRER, METTRE EN COMMUN LES RESSOURCES POUR MIEUX PILOTER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les Systèmes d'Information accompagnent la conduite du changement

Les Systèmes d'Information ont une approche globale des enjeux métiers ; ils fédèrent leurs ressources autour d'objectifs communs. De fait, la Direction des Systèmes d'Information se positionne dans l'anticipation des besoins des Services et plus globalement de la Collectivité ; elle accompagne la conduite du changement. Des choix technologiques innovants ? Les modes de travail en sont enrichis : travail transversal grâce à la création d'une centaine d'espaces collaboratifs, refonte des processus métiers. En 2013, de nouveaux métiers ont été informatisés et modernisés.

Avec le Cloud Computing, Nîmes Métropole inscrit la performance informatique dans le développement durable.

Le programme "EcoTIC" consiste à mettre en place une infrastructure centralisée, le Cloud Computing ou Informatique dans les nuages, pour l'ensemble des besoins fonctionnels de la Communauté d'Agglomération et de ses communes. Cette architecture centralisée permet de délivrer un très haut niveau de service. EcoTIC constitue le socle d'infrastructure qui permet de soutenir le développement



de la modernisation de l'Administration de Nîmes Métropole, notamment pour le déploiement de l'e-Administration.

Le Cloud Computing s'inscrit surtout dans une logique de développement durable : amélioration du confort de travail des agents, du recyclage, sensibilisation des agents aux gestes éco-citoyens, base d'une généralisation des achats responsables, télétravail, vidéo et téléconférences, gestion des équipements et des bâtiments à distance... Les outils informatiques classiques ont été remplacés par des "clients légers", et des serveurs virtualisés. Une informatique durable a été déployée : elle permet de réduire les consommations énergétiques, d'allonger la durée de vie des matériels, de réduire les coûts d'achat et de maintenance et d'améliorer globalement la qualité de service du Système d'Information.

La mutualisation de la DSI, le Cloud privé communautaire : un partenariat solidaire gagnant/gagnant et une gouvernance mutualisée

La coopération intercommunale est un cadre favorable aux projets de modernisation en termes de moyens humains et financiers, de mutualisation et de partage des expériences, des solutions et des coûts. Le contexte intercommunal contribue aussi à la mise à niveau technologique et opérationnelle des partenaires.

La DSI permet d'améliorer la productivité, la réactivité et la performance des Services. Comment importer cette efficacité à l'échelle des communes de Nîmes Métropole et donner du sens à la démarche de mutualisation ? Pour relever ces défis sans transfert de compétence et dans un cadre légal, des moyens humains et techniques sont mis à disposition des communes qui le souhaitent ; le SI est mutualisé au service des communes. Elles peuvent ainsi exercer leurs prérogatives et leurs activités avec des moyens informatiques "haut de gamme". La DSI est ainsi passée du rôle de Service ressources à celui de partenaire, en se structurant comme une "société de services interne".



La continuité et la pérennité des solutions déployées sont par ailleurs garanties. Les communes membres peuvent souscrire à une offre graduelle et cohérente proposée dans un catalogue de services permettant une montée en charge progressive, en fonction de leurs besoins et de leurs moyens. Les services ne sont proposés que si les infrastructures sont disponibles. Les coûts sont particulièrement attractifs et toujours inférieurs à l'existant (-30 % en moyenne).

En 2013, c'est donc plus de 143 000 euros TTC économisés par les communes mutualisées et plus de 140 000 euros d'aides financières au travers des fonds de concours. Les communes ont participé à hauteur de 86 000 euros.

L'offre se décline sur deux volets : "Infrastructures" et "Métiers"

Infrastructures

- Messagerie Accès @ : messagerie (en commune.fr), accès internet mutualisé et centralisé.
- Hébergement, connectivité, sécurité : hébergement et exploitation des serveurs (Energie, climatisation, sauvegarde, supervision...), gestion des réseaux (câblage, LAN N2/N3, interconnexion de site, WLAN, QoS, VPN SSL, ...).
- Téléphonie : téléphonie Fixe (IP, SIP, ToIP, T0, T2, RTC,...), téléphonie mobile (Flotte GSM, BlackBerry, clé 3G,...).
- Vidéo protection, Radiocommunication : infrastructure vidéosurveillance (caméras IP, HD, méga pixels, enregistrement, VSI...), radiocommunications (TETRA, portables, mobiles, géo localisation).
- Infrastructure client : achats, intervention : dotation et maintenance des postes clients (PC, portables, PDA, Clients léger), dotation et maintenance des périphériques (imprimante, scanner, webcam, photocopieurs), réalisation des interventions sur site.
- Stratégie, Marché, Juridique : réalisation du plan de gouvernance (audit, plan d'action, suivi, indicateurs de performances, ...), gestion des achats TIC (veille technique, appel d'offre ouvert, MAPA, ...), gestion du juridique TIC (CNIL, charte d'utilisation, suivi des consommations, etc.).

Métiers

- Écoles Numériques : accompagnement des enseignants pour la prise en compte du numérique dans le projet d'école, Tableaux Blancs Interactifs (installation, formation, PC portable), ordinateur en salle de classe (câblage, clients légers), gestion de la salle TICE.
- SI ressources : Finances, RH, Administration Générale.
- SI Services Techniques : DAO (Autocad), DICT, SIG.
- SI Population : Education, Petite Enfance, Sports, Culture.
- SI Internet : hébergement, référencement, gestion du nom de domaine, suivi de l'audience, réalisation.

Evolution de la mutualisation (2012-2013)



Pour 2014, trois communes supplémentaires ont déclaré leur intention de mutualiser leur Système d'Information.



Le Centre Interurbain de Vidéo Protection (CIUVP) : un projet mutualisé et opérationnel

L'article L.5211-4-2 du CGCT permet la création d'un service commun entre un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, regroupant les moyens humains et techniques affectés par ces entités à une même mission.

Les communes dont la DSI est mutualisée sur le périmètre de la vidéo protection prennent en charge l'investissement nécessaire à la création de leur système de vidéo protection (caméras, génie civil, ...). L'accompagnement technique et juridique du projet, les études et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par la DSI mutualisée.

Les flux vidéo sont transmis via le réseau GECKO de la Communauté d'Agglomération, vers le futur Centre Inter Urbain de Vidéo protection. Celui-ci a en charge l'exploitation des images, en collaboration directe avec les postes de Commandement de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale, (Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie). Ces autorités de Police auront la capacité de manipuler les caméras et de visualiser en direct, les secteurs vidéo-protégés de chaque commune.

Cette mutualisation d'exploitation des images a pour objectif une meilleure réactivité des services de Police et Gendarmerie et un retour d'investissement mesurable en matière de lutte contre l'insécurité.

Pour la mise en œuvre des dispositifs de Vidéo protection et pour leur extension, les communes de l'Agglomération pourront également bénéficier de subventions grâce au fonds de concours créé en mars 2012 par Nîmes Métropole et par le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD).

La mutualisation du Centre de Supervision s'est effectuée en trois étapes :

- Etape 1 : mutation des personnels de la Ville de Nîmes vers Nîmes Métropole.
- Etape 2 : intégration du Service à la convention cadre de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Nîmes, après avis des CTP.
- Etape 3 : mutualisation de l'exploitation des images, par convention, avec les communes au fur et à mesure de l'aboutissement de leur projet.

Pour les communes de Bouillargues et de Générac, le dispositif est opérationnel.

Les communes de Saint-Gilles, La Calmette, Manduel ont vu leurs dossiers examinés par la commission d'autorisation préfectorale ; l'exploitation des images de leurs systèmes de vidéo protection sera effective, fin 2013.

➔ L'exploitation des images de ces communes par le CIUVP sera la principale action en matière de Prévention de la délinquance. Elle aura également pour but d'aider les communes dans la gestion de l'espace public et l'organisation des manifestations sportives et culturelles. Par ailleurs, elle devient l'élément essentiel d'investigation, pour les Services judiciaires.

2/ UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE : DE LA DÉMATÉRIALISATION AUX E-DÉMARCHES

Pour la Communauté d'Agglomération, la dématérialisation en interne a été le préalable à celle au service des usagers. L'objectif est de déployer des services en ligne.

“Soyons éco-responsables, dématérialisons !”

La dématérialisation fait désormais partie de la culture interne de la Collectivité.

De nouveaux périmètres

En 2013

- Les bons de commande.
- La télétransmission des Marchés en Préfecture. La réflexion est engagée pour que soit dématérialisée à l'horizon 2014, la notification des Marchés, aux titulaires.
- Les formulaires internes de demandes de congés.

En 2014

- L'e-Administration interne : son déploiement fera l'objet d'une étude.
- Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes se sont engagées dans le projet de dématérialisation des courriers dont l'objectif est d'améliorer la fiabilité, la qualité, la traçabilité et la rapidité des processus et des traitements des courriers, avec en perspective, une dématérialisation intégrale (flux entrants et sortants).

La DG Modernisation, Développement Durable, Habitat et Politique de la Ville, sera pilote de la mise en œuvre de l'outil informatique "GECCO_Courrier", solution web totalement intégrée dans GECCO, outil de gestion collaborative des documents et des dossiers.

Un panel de démarches en ligne, via le nouveau Site Internet de Nîmes Métropole, a été déployé

Depuis février 2013, les usagers peuvent effectuer de manière simple et fiable, les démarches communautaires qui leur sont le plus utile. Leur est ainsi proposé un panel plus large de canaux d'échanges avec l'Administration, complémentaire de l'accueil physique, plus de nouveaux moyens qui correspondent à de nouveaux usages et à de nouveaux besoins.

Les objectifs

- Simplifier la vie quotidienne des usagers (Pouvoir faire sa démarche, 7 jours sur 7).
- Moderniser le service offert à l'utilisateur en s'adaptant aux nouvelles pratiques.
- Rationaliser l'organisation de l'Administration et donc, les coûts de production correspondants.
- Concourir à l'équité territoriale en proposant une offre d'e-démarches à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole.

En termes de développement durable


Social :

- **Équité d'accès sur le territoire**, par exemple pour une demande de carte de déchèterie sur 21 communes sur 27, demande de collecte d'encombrant sur 17 communes sur 24, demande de bacs ou de sacs sur 26 communes sur 27.
- **L'e-Administration est un levier pour simplifier et améliorer qualitativement le service à l'utilisateur** : simplification des procédures, contrôle des délais de service rendu conforme au délai annoncé dans la démarche.

Economique :

- **Le paiement en ligne sécurise les recettes du secteur public**, par exemple le paiement en ligne des redevances SPANC.
- **Gain d'efficacité de l'Administration** : les e-démarches étant moins longues à instruire que les démarches par courrier ou par téléphone, elles dégagent de la productivité pour les Services.

Plus généralement, un travail de fond a été effectué pour fournir un accès lisible, simple et cohérent à toutes les démarches que l'utilisateur peut faire auprès de Nîmes Métropole (que la modalité démarche en ligne soit proposée ou non) :

- Simplifier l'accès aux démarches sur le Site Internet, en les centralisant dans une rubrique Démarches et en proposant un accès sur chaque page métier concernée, avec un petit encart.
- 
- Simplifier la compréhension des démarches en harmonisant la présentation de l'ensemble des démarches, et pas uniquement, les démarches en ligne.
 - Proposer une explication pédagogique à l'utilisateur (qui peut faire la démarche ? De quoi s'agit-il ? Quand doit-il la faire ? Quelles sont les possibilités offertes pour faire sa démarche ? ...).

L'accompagnement des usagers reste une préoccupation essentielle tout au long de la démarche en ligne : par exemple, en cours de démarche avec les boutons aide ou en fin de démarche, avec l'explication relative à la prochaine étape avec l'Administration ainsi que les délais...



L'évaluation de la satisfaction de l'utilisateur, avec un système de vote à la fin de la démarche, permet d'apporter les améliorations nécessaires.

Quelques exemples de résultats : demande de carte de déchèterie : 83% des votants sont très satisfaits ; demande de collecte d'encombrant : 86% ; demande de bacs ou de sacs : 84% ; demandes d'abonnement ou de résiliation d'abonnement à l'eau : 100%.

Liste des démarches que les usagers peuvent faire en ligne

- Demander un contenant pour les ordures ménagères et/ou la collecte sélective (ou un renouvellement de contenant).
- Demander sa carte d'accès en déchèterie pour les particuliers.
- Demander la collecte d'encombrants.
- Proposer un spectacle dans le cadre des "Scènes d'Agglo" (pour les détenteurs de licences d'entrepreneurs du spectacle).
- Participer au concours d'écrits "Le Printemps des Auteurs".
- Implanter son entreprise sur le territoire de Nîmes Métropole.
- Demander un branchement à l'eau potable et/ou au tout à l'égout (assainissement collectif), pour les 4 communes en régie.
- Demander l'abonnement ou de résiliation d'abonnement en eau potable, pour les 4 communes en régie).
- Prendre RDV en ligne pour rencontrer un technicien du SPANC.
- Payer en ligne les redevances SPANC.
- Participer à l'inventaire des arbres remarquables.
- Consulter sa thermicarte pour connaître et améliorer les performances énergétiques de son habitation.



3/ LA MUTUALISATION : EXPERTISE ET PERFORMANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Schéma Directeur de la mutualisation

Adopté dès 2011, avec un contenu très ambitieux, alors que son obligation légale est 2014, il formalise des étapes mais aussi des finalités différentes liées aux deux modes de mutualisation pratiqués par la Communauté d'Agglomération : la mise à disposition partielle de services et la mise en commun de services. Le Schéma prévoit l'imputation des parts communales de ces mises en commun sur les Attributions de Compensation des communes, pour influencer positivement le calcul de la DGF de l'EPCI dans les prochaines années. Ce geste symbolique, accepté sans faille par les communes, témoigne de la maturité de l'intérêt communautaire.

➔ 2014 sera l'année de l'évaluation du Schéma Directeur de Nîmes Métropole et de l'établissement du nouveau, pour le mandat suivant. Le bilan sera établi en concertation avec toutes les communes ayant participé à la mutualisation ; le nouveau sera bâti avec toutes les communes de Nîmes Métropole. La législation prévoit d'ailleurs qu'il soit voté par le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux des communes membres.

Les communes membres bénéficient de l'expertise qu'offre la mutualisation

Pour bénéficier de cette expertise, les communes ont le choix entre "deux formes de mutualisation" :

- Adhérer à la plateforme des services aux communes.
- Adhérer à la mutualisation de services experts.

En 2013, la mise en commun ville-centre/ Agglomération a comme prévu stagné car les Services fonctionnels sont maintenant quasi intégralement partagés. Cela permet un fonctionnement fortement unifié (identité des procédures et des outils) entre les deux collectivités, source d'efficience.

La mise en commun des Services avec les autres communes s'est poursuivie à un rythme plus soutenu. Ce rééquilibrage de la coopération entre des communes de toutes tailles et l'Agglomération, a mis en évidence que la clé de répartition des charges de personnels mutualisés, fortement assise sur les effectifs proratisés des communes et de l'Agglomération, défavorisait les communes. En effet, à budget similaire, une commune a un effectif plus important qu'une Agglomération, eu égard à ses missions de proximité.

La clé de répartition a donc été rééquilibrée. Elle était basée à 65% sur les effectifs et à 35 % sur le budget. Elle est désormais basée à 46% sur les effectifs et à 54 % sur les budgets.

La Plateforme Conseil aux communes

24 communes membres adhèrent au service commun "Plateforme Conseil aux Communes" créé en 2010 et porté par le Secrétariat Général de Nîmes Métropole.

Cette plateforme dite "administrative" a pour objet la délivrance de conseils et l'appui à la réalisation, dans toutes les fonctions administratives. Elle intervient dans tous les domaines dans lesquels l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et la commune peuvent exercer leurs compétences. Pour autant, elle n'est pas destinée à se substituer aux Services gestionnaires des communes, pour la gestion courante des affaires communales.

➔ Ce service est placé sous l'autorité de chaque maire, pour les affaires de sa commune.

➔ La Plateforme a permis notamment de réaliser des groupements de commandes générateurs d'économies sur l'ensemble du territoire communautaire et également au sein des Services communautaires.

Certaines saisines sont quant à elles, directement liées au développement durable, qu'il s'agisse des obligations des collectivités en matière de mise aux normes des bâtiments communaux, en matière de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles, ou encore de la lutte contre les décharges sauvages.

➔ Enfin, la Plateforme propose systématiquement aux communes adhérentes, d'intégrer dans leurs consultations des clauses permettant la prise en compte des exigences de développement durable. A titre d'exemple, il est demandé aux candidats qui soumissionnent à des Marchés de travaux de prestations telles que le nettoyage des rues, de mettre en place une démarche de gestion des déchets, d'utiliser des produits et matériaux qui préservent l'environnement et de mettre en œuvre des solutions qui visent à réduire les consommations d'eau et d'énergie.

Dans le même ordre d'idée, les marchés de restauration scolaire, privilégient les filières courtes, l'utilisation de produits de saison, issus de l'agriculture biologique ou raisonnée et interdisent notamment, l'utilisation de viande reconstituée ou d'OGM.



II-2-2/ UNE ADMINISTRATION EFFICIENTE QUI PARTAGE SES COMPÉTENCES



De nouveaux outils, mode de faire et méthodes de management renforcent la cohérence de l'action des Services, grâce à un sens partagé de l'action et des missions.

1/ LE MODE PROJET : UNE MÉTHODE DE MANAGEMENT PARTICIPATIF ET PAR LES OBJECTIFS

Le Mode projet encourage l'approche transversale et rassemble les compétences utiles pour faire aboutir un projet. Cela demande la collaboration de métiers venus de plusieurs directions opérationnelles et la contribution d'experts (juridiques, financiers, Marchés, informatique...)

II-2-2/ UNE ADMINISTRATION EFFICIENTE QUI PARTAGE SES COMPÉTENCES

Le Mode Projet est ancré dans la culture interne

Des revues de projets sont régulièrement organisées. Elles réunissent : le Directeur Général des Services, les Directeurs Généraux Adjointes, les Commanditaires et Chefs de Projet.

Les revues de projets sont destinées à donner davantage de cohérence et de visibilité au pilotage des projets. Le Mode Projet contribue à structurer le fonctionnement de la Collectivité.



2/ DES ESPACES COLLABORATIFS OPTIMISENT LA PRODUCTION ET LA COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS MÉTIERS DE LA COLLECTIVITÉ.

La DSI apporte les solutions techniques pour créer des espaces de travail virtuel qui centralisent des outils liés à la conduite d'un projet et les met à disposition des agents ; ce sont des espaces collaboratifs, espaces de partage et d'échanges. L'objectif de ces derniers est de faciliter et d'optimiser la communication, la production et la coordination entre les différents métiers de la Collectivité. Plus de 100 espaces collaboratifs fonctionnent, Communauté d'Agglomération/ Ville de Nîmes, aussi divers que les projets portés par les deux Collectivités. Ces espaces sont utilisés tant par les agents de la Collectivité, que par les contributeurs extérieurs aux projets.

En 2013, 10 revues de projets se sont tenues. Différents projets y ont été abordés :

- Eco-Tic (Bilan).
- "Accueil des gens du voyage" - Aire de Marguerittes.
- Accompagnement à la mise en place de la réforme DT DICT.
- Elaboration du PLH.
- Le PDE
- Achat responsable : inscription des critères de développement durable à la commande publique.
- Evaluation quinquennale du PDU de Nîmes Métropole.
- Refonte de l'évaluation du personnel.
- Etude Urbaine de la Porte Ouest.
- Bilan d'étapes e-administration.
- Modalités de gestion du Service Public Eau et Assainissement à l'horizon 2019.

Accéder à "son bureau" de n'importe quel poste informatique est possible pour tous les Agents de la Collectivité

Grâce au tunnel VPN SSL, il est possible de se connecter au réseau de la Collectivité en toutes circonstances, par exemple, pour gérer les problèmes à distance, en cas de crise...

La Communication Interne

Elle a pour mission d'expliquer les changements et de faciliter l'évolution des cultures internes. Elle est en charge : d'améliorer la diffusion de l'information au sein de la Collectivité, d'accompagner la modernisation de l'Administration pour une meilleure qualité de service public, parce que le dialogue et l'interactivité créés en interne, sont propices à l'identification des besoins réels des usagers, de fédérer les agents autour des projets et des réalisations de la Collectivité. Un chantier de refonte de l'Intranet démarrera en 2014. La réflexion sur un Extranet communautaire sera engagée avec les communes membres.

II-2-3/ LA PRATIQUE DE L'ÉVALUATION S'INSTALLE PROGRESSIVEMENT

Partager et rendre compte, mais aussi sensibiliser et mobiliser sont des objectifs du processus d'amélioration continue de l'Agenda 21.

■ L'ÉVALUATION PARTICIPATIVE AVEC L'AGENDA 21

Un principe fondateur d'amélioration continue

Outil d'aide à la décision et au développement, l'Agenda 21 est un document de référence auquel il convient de se reporter, en amont de toute intervention, afin de s'assurer de façon permanente, que les principes du développement durable sont systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre des différentes politiques et actions des acteurs et partenaires de Nîmes Métropole.

L'évaluation du développement durable des politiques publiques a été mise en place dès le début de la démarche Agenda 21, notamment par l'identification dès l'état des lieux d'indicateurs thématiques clés du développement durable, une approche plus qualitative sur le niveau d'intégration du développement durable dans l'action publique.

Depuis 2010, le dispositif annuel d'amélioration continue se poursuit et évolue

Ce processus contribue à favoriser les échanges, les passerelles entre acteurs, thématiques et échelles d'intervention. C'est donc un environnement porteur de progression et d'amélioration. Le processus vise à initier, recueillir et évaluer l'intérêt développement durable, de nouvelles propositions d'actions à intégrer. Il permet aussi de pérenniser et de renforcer l'action des contributeurs de l'Agenda 21.

Chacun des nouveaux projets candidats à l'Agenda 21 fait l'objet d'un processus d'évaluation et de validation qui débute par la formulation du projet sous la forme d'une fiche-action, l'évaluation de son caractère développement durable au moyen d'une grille opérationnelle qui permet au besoin de réorienter, améliorer le projet. Ensuite, le projet est évalué par le service Développement Durable et

Environnement, le Comité de Suivi Agenda 21, et peut alors intégrer l'Agenda 21 après avis et validation du Conseil Communautaire.

Pour initier et recueillir les nouveaux projets portés par les acteurs du territoire et concourant aux objectifs de l'Agenda 21, un appel à projets est lancé chaque année. Il permet d'intégrer les nouveaux projets lauréats mais constitue aussi un véritable accompagnement par l'obtention de subvention pour les projets les plus innovants et exemplaires mais aussi par le biais d'un suivi tout au long de la vie du projet qui se termine par l'élaboration d'un bilan remis à Nîmes Métropole.

Les projets portés par les Services de Nîmes Métropole font eux aussi l'objet d'un suivi et notamment pour les plus grands projets, par le biais du "Mode Projet" avec une évaluation développement durable lors des revues de projet, devant le Directeur Général des Services.

Un des temps forts du processus d'amélioration continue est le bilan annuel qui permet de suivre et d'évaluer l'avancement et les effets de l'Agenda 21 sur le territoire et en interne.

La planification prévisionnelle des actions permet donc un renouvellement partiel et en continu du "premier Agenda 21" de Nîmes Métropole. Des actions se terminent, d'autres prennent la suite dans leur continuité, mais aussi, de nouveaux projets, nouveaux acteurs rejoignent l'Agenda 21 : des projets de plus en plus ambitieux et structurants pour Nîmes Métropole, toujours dans l'objectif que l'Agenda 21 devienne le Projet d'Agglomération. Les actions les plus nombreuses sont celles à développer sur l'ensemble des cinq années de planification. La plupart d'entre elles seront même à poursuivre au-delà des 5 ans. Cette part importante, environ 50 % d'actions de long terme, traduit clairement la volonté de Nîmes Métropole et de ses partenaires, d'agir pour un changement de pratiques profond en faveur d'un développement plus durable.

Le Comité de Suivi de l'Agenda 21

Une composition mixte

L'originalité et la force du Comité de Suivi de l'Agenda 21 tiennent à sa composition mixte : il rassemble des représentants des groupes de contributeurs de l'Agenda 21 : élus de Nîmes Métropole (avec un référent DD par Commission, plus le Vice-président délégué au Développement Durable siégeant en commission "Finances et Développement Durable"), des référents des communes, le Président et les 5 Vice-présidents du Conseil de Développement Durable, des représentants de la Direction Générale élargie de Nîmes Métropole.

Missions

Le comité de suivi veille à ce que les nouveaux projets entrants contribuent aux orientations partagées par les différents acteurs impliqués mais pas seulement. Il vérifie que ces nouveaux projets soient complémentaires à ceux déjà inscrits, soient innovants et exemplaires en matière de développement durable, tant au niveau méthodologique qu'au niveau des thématiques fortes qui fondent l'Agenda 21. Il est le garant de la vision partagée de l'Agenda 21 : par les acteurs socio-économiques, élus et techniciens des communes et de Nîmes Métropole qui l'ont bâti ensemble.

En ce sens, son rôle est essentiel dans le processus d'amélioration de l'Agenda 21.

Les principales modifications apportées en 2013 dans la mise en œuvre de l'Agenda 21

- Le troisième appel à projets Agenda 21 été mis en œuvre et a permis d'intégrer 14 nouvelles actions dans l'Agenda 21 qui ont pu obtenir un soutien financier.
- Le volet "Patrimoine et services" du Plan Climat Energie Territorial de Nîmes Métropole sera validé fin 2013. Il viendra renforcer l'Agenda 21 sur les thèmes des économies d'énergie et de l'Administration exemplaire.



Nîmes Métropole

Le Colisée - 3, rue du Colisée - 30947 Nîmes Cedex 9 - Tél : 04 66 02 55 55
<http://www-nimes-metropole.fr/>.

Conception/Rédaction :

Pôle Communication Interne : Dominique Pralong, Aurélie Ortega, Assistante.
DG Modernisation, Développement durable, Habitat et Politique de la Ville, Sandrine Ratajczak, Directrice Générale Adjointe.

Contributeurs

Didier Bascop, Directeur Général des Services, David Kupeczek, Directeur Général Adjoint Ressources et Développement, Jean-François Lheureux, Secrétaire Général, Nicolas Mallot, Directeur Général Adjoint à la Mobilité, Jacques Mounis, Directeur Général Adjoint Stratégie d'Aménagement du Territoire, Bernard Serafino, Directeur Général Adjoint Sécurité et Prévention, Henri Westphal, Directeur Général Adjoint du Rayonnement Territorial et Proximité, Jean-Yves Wozniak, Directeur Général des Services Techniques.

Marion Audebeau, Chef du Pôle Formation/Documentation, Thierry Agnel, Chef du Service Assemblées, Jean Audibert, Chargé de mission Commerce/artisanat/Agriculture, Carole Badois, Chargée d'études juridiques - Service Assemblées et Affaires Juridiques, Olivier Bailly, Directeur des Systèmes d'Information, Caroline Bertail, Chef de Projet Utilisateurs/E-administration, Cédric Bohun, Chef du Service Développement Durable/Environnement, Richard Bouquin, Directeur des Ressources Humaines, Marie Chatelard, Chargée de Mission Développement Durable, Philippe Debureau, Directeur des Sports, Patrice-Xavier Drimaracci, Chef du Service Gestion des Abonnés Régies et Délégation, Marc Duchenne, Directeur des Transports, Agnès Duprez, Chef du Service Achats et Approvisionnements, Frédéric Escojido, Directeur du Développement Economique, Céline Garrigos, Chef du Pôle Culture et Traditions, Sébastien Guibert, Chargé d'études gestion des espaces naturels et paysages, Catherine Jarny, Directrice des Finances, Emmanuel Licour, Directeur de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Sabine Martin, Chef du Service Assainissement, Yannick Miquel, Chargée de Mission Développement Durable, Cédric Miraucourt, Directeur de la Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, Franck Paillard, Chef du Service Eau, Robert Poudevigne, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, Bruno Richard, Directeur des Affaires Juridiques et Assemblées, Christel Rochefort, Chargée de Projets Traditions, Caroline Savanier, Directrice de la Communication, Isabelle Simaëys, Chef du Service Secrétariat Général, Michèle Tellier, Chef du Service Politiques Contractuelles et Recherche de Financements, Cécile Vollenweider, Gestionnaire des assemblées - Service Assemblées et Affaires Juridiques, Michel Watzky, Directeur de la Commande Publique, Cyril Yver, Directeur Adjoint des Systèmes d'Information.

Maquettes et mise en page : Agence Terraluna.

Crédits photographiques : Claude Corbier, Agence Terraluna.